



École d'éducation permanente
Programmes, cours et politiques de l'Université
2013-2014

Renseignements sur la publication

Publi par

Gestion de l'effectif

- 1 Ressources et politiques de l'Université (cole d'éducation permanente) page15
 - 1.1 Politiques et information d'ordre général page15
 - 1.1.1 Autorisation, reconnaissance et consentement page15
 - 1.1.2 Droits et responsabilités des étudiants page15
 - 1.1.3 Politique linguistique page15
 - 1.1.4 Intégrité universitaire page15
 - 1.1.5 Politique de l'Université relative à l'évaluation des étudiants page16
 - 1.1.6 Politique sur l'accès aux dossiers page16
 - 1.1.7 Communication par courrier électronique page16
 - 1.1.8 Bon usage des ressources informatiques de McGill page17
 - 1.1.9 Règlement relatif à l'usage du tableau page17
 - 1.1.10 Assurance-maladie – étudiants étrangers page17
 - 1.1.11 Assurance-maladie – résidents canadiens page17
 - 1.1.12 Minerva, page17
 - 1.1.13 myMcGill, page18
 - 1.2 Renseignements personnels page18
 - 1.2.1 Mise à jour des coordonnées personnelles page18
 - 1.2.2 Pourquoi soumettre des documents à McGill ?, page19
 - 1.2.3 Quels documents dois-je soumettre à McGill page19
 - 1.2.3.1 Exonérations des droits de scolarité supplémentaires page20
 - 1.2.4 Est-ce que McGill a bien reçu mes documents page21
 - 1.2.4.1 Droits de scolarité – étudiants québécois, canadiens et étrangers et statut d'immigré page21
 - 1.2.4.2 Code permanent page21
 - 1.2.5 Que risque-t-il d'arriver si vous tardez à envoyer vos documents ? page21
 - 1.2.6 Documents légaux : O dois-je envoyer mes documents page21
 - 1.2.6.1 Pour l'éducation permanente, Services aux clients page22
 - 1.2.7 Cartes d'étudiant page22
 - 1.2.7.1 Horaire – Cartes d'étudiant – Campus du centre-ville page23
 - 1.2.7.2 Horaire – Cartes d'étudiant – Campus Macdonald page23
 - 1.2.8 Nom légal, page23
 - 1.2.9 Nom : prénom privilégié, page23
 - 1.2.10 Nom : variation du nom page24
 - 1.3 Inscription pour les étudiants de l'éducation permanente page24
 - 1.3.1 Qui peut utiliser Minerva ?, page24
 - 1.3.2 Comment s'inscrire – l'aide de Minerva page24
 - 1.3.3 Autres façons de s'inscrire page25
 - 1.3.3.1 Inscription en personne page25
 - 1.3.3.2 Inscription – des ateliers, séminaires et cours de courte durée page26
 - 1.3.3.3 Inscription par procuration page26
 - 1.3.3.4 Inscription par courrier par télécopieur ou par Internet page26

- 2.5.1 Unit s d'enseignement page81
- 2.5.2 Heures d'ouverture,page82
- 3 Pour commencepage82
 - 3.1 Crit res d'admissionpage82
 - 3.2 Programmes d' tudpage82
 - 3.2.1 Programmes de premierde ,page82
 - 3.2.1.1 Baccalaur at en commerce (temps partip)ge82
 - 3.2.1.2 Programmes de formation professionnelle et commercialepage82
 - 3.2.1.3 Programmes en sciences de l'© ducationpage83
 - 3.2.1.4 Langues et communication interculturelpage83
 - 3.2.1.5 Traduction,page83
 - 3.2.1.6 Espagnolpage84
 - 3.2.2 Programmes de 2e et 3ecl es,page84
 - 3.2.2.1 Cours et programmes de formation professionnelle et commercialepage84
 - 3.2.2.2 Sciences de l'© ducationpage85
 - 3.2.2.3 Traduction,page85
 - 3.2.2.4 Espagnolpage85
 - 3.2.3 Programmes non assortis d'unitpage85
 - 3.2.3.1 Langues et communication interculturelpage86
 - 3.2.3.2 Perfectionnement professionnpage86
 - 3.3 Formalit s d'admission : Baccalaur at en commerce (temps partip)page86
 - 3.4 Formalit s d'admission : programmes d'© ducation permanenteadmission des sciences de l'© ducationpage86
 - 3.5 Formalit s d'admission : programmes de certi©cats de premieret de certi©cats et dipl mes d'© tudes sup rieures d'© ducation permanentepage86
 - 3.5.1 Droits d'admissionpage87
 - 3.5.2 Suivi de votre demande d'admissionpage87
 - 3.5.3 Documents d'appoint ± programmes de premier, page87
 - 3.5.4 Documents d'appoint ± programmes d'© tudes sup rieurespage87
 - 3.5.5 ch ance pour la r ception de documents d'appoint pour une demande d'admission page88,
 - 3.5.6 Quels sont les documents of©cial s pour l'© admission McGill ?page88
 - 3.6 Report ou refus de l'© d'admissionpage88
 - 3.7 Changement de programmepage88
 - 3.8 Reconnaissance d'© valencespage88
 - 3.8.1 Demande de reconnaissance d'© valences post-admissionpage88
 - 3.8.2 Exemption par un examen (pour les tud iants du D eveloppement de carri re et perfectionnement professionnpage89)
 - 3.9 tud iants trangers,page89
 - 3.9.1 Modalit s d'inscription ± tud iants trangerspage89
 - 3.9.2 Formalit s d'immigrationpage89
 - 3.9.2.1 Visa de r sident temporaire (seulement pour les programmes intensifs de langues anglaise et fran aise), page89
 - 3.9.2.2 Permis d'© tudespage90

- 3.9.2.3 Coordonn es des services d'Immigration page 90
- 3.10 étudiants statut particulier : Cours de premier cycle, page 91
 - 3.10.1 Documents fournir pour l'inscription aux cours de premier cycle, page 91
- 3.11 étudiants statut particulier : Cours d'études supérieures, page 91
 - 3.11.1 Documents fournir pour l'inscription aux cours d'études supérieures, page 91
- 3.12 Associations professionnelles, page 91
- 3.13 Glossaire, page 96
- 4 Domaines d'étude, page 97
 - 4.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel, page 97
 - 4.1.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel - Cole d'éducation permanente, page 97
 - 4.1.1.1 Coordonn es, page 98
 - 4.1.1.2 Personnel administratif, page 98
 - 4.1.1.3 Perfectionnement professionnel et perspectives d'emploi, page 98
 - 4.1.2 Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes de certification de premier cycle B. Com. temps partiel), page 99
 - 4.1.2.1 Programmes de certification, page 99
 - 4.1.2.2 Baccalaurat en commerce pour les étudiants temps partiel, page 110
 - 4.1.2.3 Structure du baccalaurat en commerce temps partiel, page 112
 - 4.1.2.4 Concentrations, page 114
 - 4.1.2.5 Programmes de majeure, page 117
 - 4.1.2.6 Au sujet des conditions générales d'admission aux programmes de certification, page 118
 - 4.1.2.7 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels, page 123
 - 4.1.3 Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes d'études supérieures, diplômés et certifications d'études supérieures), page 123
 - 4.1.3.1 Programmes d'études supérieures, page 123
 - 4.1.3.2 Exigences générales, page 150
 - 4.1.3.3 Générale - études supérieures, page 154
 - 4.1.3.4 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels, page 154
 - 4.1.3.5 Programmes du Développement de carrière et perfectionnement professionnel exigent une MPC minimale, page 154
 - 4.1.4 Certification et cours de perfectionnement professionnel (UEC reconnues et pages), page 155
 - 4.1.4.1 Perfectionnement professionnel, page 155
 - 4.1.4.2 Information d'ordre général, page 155
 - 4.1.4.3 Cours non assortis d'unipage, page 156
 - 4.1.4.4 Cours de perfectionnement professionnel, page 156
 - 4.1.4.5 Perfectionnement professionnel - Certification en gestion de copropriété (sans unités) (Sommaire), page 157
 - 4.2 DELF/DALF, page 157
 - 4.2.1 DELF (Diplôme d'études en langue française) / DALF (Diplôme approfondi de langue française), page 157
 - 4.2.2 Coordonn es, page 157
 - 4.2.3 Personnel administratif, page 158
 - 4.2.4 Introduction, page 158

- 4.2.5 Diplôme d'études en langue française (DELF) / Diplôme approfondi de langue française (DALF) page158
- 4.3 Sciences de l'éducation page159
- 4.3.1 Sciences de l'éducation (école d'éducation permanente) page159
- 4.3.2 Coordonnement page159
- 4.3.3 Les programmes des Sciences de l'éducation page159
- 4.3.3.1 Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants page160
- 4.3.3.2 Critères et modalités d'admission page160
- 4.3.3.3 Perfectionnement professionnel page160
- 4.3.3.4 Baccalauréat en sciences de l'éducation (enseignement professionnel) (90 pages) page160
- 4.3.3.5 Diplôme en relations humaines et éducation familiale page161
- 4.3.3.6 Certificat d'études supérieures en orientation appliquée - Enseignement page161
- 4.3.3.7 Certificat en intégration scolaire page162
- 4.3.3.8 Programmes pour les Premières nations et les Inuits page163
- 4.3.3.9 Réglements universitaires page173
- 4.4 Cours d'intégration, page174
- 4.4.1 Cours d'intégration page174
- 4.4.2 propos de Partenariats universitaires et études d'école page174
- 4.4.3 Coordonnement page174
- 4.4.4 Personnel administratif page174
- 4.4.5 Perfectionnement professionnel page174
- 4.4.6 Renseignements généraux page175
- 4.4.6.1 Inscription page175
- 4.4.6.2 Droits de scolarité page175
- 4.4.6.3 Annulation et abandon de cours page175
- 4.4.7 Cours assortis d'unités crédits page175
- 4.4.8 Cours non assortis d'unités crédits page175
- 4.5 Programmes de langues page176
- 4.5.1 Les langues - école d'éducation permanente page176
- 4.5.2 Coordonnement page176
- 4.5.3 Personnel administratif, Langues et communication interculturelle page176
- 4.5.4 L'Unité des Langues et communication interculturelle (programmes de langues anglaises) page177
- 4.5.4.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'admission sur le plan académique ou culturel page177
- 4.5.4.2 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire) page177
- 4.5.4.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais ± langue et culture (Sommaire) page178
- 4.5.4.4 Programme d'études en ligne - anglais page181
- 4.5.5 L'Unité des Langues et communication interculturelle (programmes de langues françaises) page182
- 4.5.5.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'admission sur le plan académique ou culturel page182
- 4.5.5.2 Certificat de compétence ± français pour la communication professionnelle (Sommaire) page182
- 4.5.5.3 Programme intensif de français : certificat de compétence en français - langue et culture (Sommaire) page185
- 4.5.5.4 Programme d'études en ligne - français page187

- 4.5.6 TEFAQ (Test d'évaluation de français adapté au Québec) page187
- 4.5.7 Programmes et cours de langue espagnole (s) par l'Unité de Traduction et d'Expression écrite) page187
- 4.6 La communauté d'apprentissage continu de McGill (CM), page188
 - 4.6.1 La communauté d'apprentissage continu de McGill (CM) page188
 - 4.6.2 Coordonn esp page188
 - 4.6.3 Personnel administratif page188
 - 4.6.4 La communauté d'apprentissage continu de McGill page188
 - 4.6.4.1 Groupes d'études par thème page188
 - 4.6.4.2 Calendrier du programme CM, page189
 - 4.6.4.3 Autogestion page189
 - 4.6.4.4 Activités sociales page189
 - 4.6.4.5 Cotisations page189
 - 4.6.4.6 Inscription page189
- 4.7 Programmes de perfectionnement personnel et culturel page190
 - 4.7.1 Activités d'enrichissement personnel et culturel (CE) page190
 - 4.7.2 Série de conférences CREO page190
- 4.8 Traduction et expression écrite page190
 - 4.8.1 Traduction et expression écrite page190
 - 4.8.2 Coordonn esp page190
 - 4.8.3 Personnel administratif page191
 - 4.8.4 Les programmes et les cours de Traduction et d'Expression écrite page191
 - 4.8.4.1 Perfectionnement professionnel et perspectives d'emploi page191
 - 4.8.4.2 Programmes et cours page191
 - 4.8.4.3 Programmes et cours de langue espagnole page192
 - 4.8.4.4 Programmes de traduction page194
- 4.9 Le Centre de communication écrite de McGill page204
 - 4.9.1 Le Centre de communication écrite de McGill page204
 - 4.9.1.1 Emplacement page205
 - 4.9.1.2 Membres du corps enseignant page205

Le Bureau de la ~~de~~ ~~la~~ ~~vie~~ ~~étudiante~~ est responsable des procédures ~~relati~~

1.1.8 Bon usage des ressources informatiques de McGill

Vous devez vous conformer au Code de conduite des utilisateurs des installations informatiques de McGill approuvé par le Sénat de l'Université. Vous trouverez cette politique dans la liste des politiques, procédures de base de l'Université à l'adresse www.mcgill.ca/secretariat/policies/informationtechnology.

1.1.9 Règlement relatif à l'usage du tabac

Selon la législation du Québec, il est interdit de fumer l'intérieur de tout édifice public. Pour de plus amples renseignements, consultez : www.mcgill.ca/adminhandbook/fr/politiques-et-procedures-du-personnel/politique-relative-l-usage-du-tabac

1.1.10 Assurance-maladie – étudiants étrangers

En vertu d'un règlement du Sénat, tous les étudiants étrangers (temps plein, temps partiel, statut particulier), inscrits un trimestre supplémentaire ou admis dans le cadre d'un échange) de même que les personnes qui les accompagnent, sont obligatoirement cotisés au régime d'assurance-maladie et accident administré par l'Université. L'Université et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec exigent une preuve d'assurance-maladie dans votre dossier. Les étudiants ayant une couverture d'assurance-maladie préalable ne sont pas dispensés du régime d'assurance de McGill dès votre arrivée à l'Université McGill, vous êtes tenu de vous procurer votre carte d'assurance-maladie au Point de service.

Les étudiants qui répondent à certains critères peuvent

- Vous inscrire et effectuer des changements de cours
- Modifier votre programme de majeure ou de mineure (sauf certains cas)
- Consulter vos relevés de notes non officiels et les rapports sur l'évaluation du degré d'achèvement de votre programme
- Consulter vos informations de connexion de McGill pour accéder à Internet et vos courriels
- Consulter votre code permanent, votre statut de citoyen et de résidence au Québec, ainsi que le montant des droits de scolarité
- Mettre à jour vos renseignements personnels, notamment votre adresse, votre numéro de téléphone et les coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence
- Soumettre une évaluation de cours en ligne
- Soumettre une demande pour un programme d'échange (sauf certains cas)
- Faire votre demande pour la collation des grades
- Consulter votre statut pour l'obtention d'un grade ou diplôme et les précisions concernant la remise des diplômes
- Commander des relevés de notes officiels
- Obtenir des relevés d'impression

Pour en savoir plus sur l'ouverture d'une session sur MyMcGill, visitez notre site Web s'appliquant aux services www.mcgill.ca/it/fr et sélectionnez Connexions et mots de passe

1.1.13 myMcGill

myMcGill est le portail de McGill qui donne aux étudiants et aux membres du personnel l'accès unifié personnalisé et intégré vers tous les systèmes d'information de l'Université.

myMcGill regroupe plusieurs liens utiles et offre une expérience intégrée sur le Web qui permet un accès direct aux nombreux systèmes en ligne de McGill au moyen d'une identification unique. Vous avez ainsi accès à plusieurs systèmes de McGill sans entrer des mots de passe supplémentaires.

Le portail vous permet d'accéder aux systèmes suivants :

- Sports
- AV en classe ± mode d'emploi
- Exchange (courriel)
- FAMIS
- Point d'accueil ([www.mcgill.ca/5688986911481G0g/F28.1Tf1810749114810.961Tm\(\),j/Frve session en entrant vTj 1 0 0 2.489ls 91 1 4 8.1\)45](http://www.mcgill.ca/5688986911481G0g/F28.1Tf1810749114810.961Tm(),j/Frve%20session%20en%20entrant%20vTj1002.489ls911481.1)45))
- InfoEd
- Bibliothèque
- Minerva
- myCourses
- myFuture
- myLab

Pour ouvrir une session sur myMcGill, cliquez sur le bouton **Liens rapides (McGill)** situé dans le coin supérieur droit de toutes les pages de McGill (par exemple, www.mcgill.ca/fr/students) puis cliquez sur myMcGill ou allez sur la page <https://my.mcgill.mcgill.ca>. Ouvrez une session en entrant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

1.2 Renseignements personnels

Les étudiants doivent s'informer des règles et règlements de l'Université et se tenir au courant des modifications susceptibles d'être apportées. La section sur les renseignements personnels de la pr

Les changements des renseignements personnels importants qui nécessitent la production de documents officiels par le client (entre autres : changement de nom ou de nationalité, correction apportée à la date de naissance) doivent être communiqués (le plus tôt possible) à votre conseiller.

Étudiants étrangers

Vous étudiez à McGill pendant moins de six mois (pour un seul trimestre universitaire) et êtes inscrit(e) dans un programme ne menant pas à un grade (p.e. étudiant participant à un échange, statut particulier ou visiteur)

- Permis de visiteur délivré par Citoyenneté et Immigration Canada (à votre point d'entrée au Canada);
- Page photo de votre passeport et page datée au verso d'un timbre par Citoyenneté et Immigration Canada (à votre point d'entrée);
- Formulaire de code permanent (Notes 1 et 5).

Vous séjournez au Canada pendant plus de six mois (vous êtes inscrit(e) dans un programme de certificat ou de diplôme, normalement pour deux trimestres universitaires consécutifs ou plus)

- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
- Formulaire de code permanent (Notes 1 et 5);
- Permis d'études délivré par Citoyenneté et Immigration Canada (Note 3).



Note 1: votre formulaire de code permanent (signé) est habituellement exigé si les noms de vos parents figurent sur votre acte de naissance ou si vous n'avez déjà fourni votre code permanent. Si ce n'est pas le cas, nous vous remercions de nous envoyer ce formulaire.

Note 2: en vue de prouver votre statut de résident permanent valide du Canada, v

Ces informations vous permettent de connaître vos droits de scolarité au niveau applicable aux étudiants du Québec. Plus de renseignements propos des catégories susmentionnées peuvent être obtenus sur le site www.mcgill.ca/student-accounts/fr/droits-et-frais/renseignements-scolaires/exoneration-droits ainsi que sur le site www.mcgill.ca/legaldocuments/fr

Veillez prendre note que ces renseignements sont susceptibles de changer

1.2.4 Est-ce que McGill a bien reçu mes documents ?

1.2.4.1 Droits de scolarité exigés des étudiants québécois, canadiens et étrangers et statut d'immigrant

Une fois vos documents reçus, il faut généralement compter une semaine pour le traitement et la mise à jour de votre dossier

- Vérifiez votre situation en regard des droits de scolarité sur Minerva (www.mcgill.ca/fr/minerva), dans le menu des comptes étudiants Student Menu > Student Accounts Menu > View Tuition and Legal Status
- Vérifiez les non-fee's currently calculated according to rules for : afin de connaître le montant de vos droits de scolarité, selon votre statut de résidence (étudiant étranger, étudiant canadien ou étudiant québécois). Pour des renseignements relatifs aux droits, site www.mcgill.ca/student-accounts/fr
- La facture électronique constitue le moyen officiel privilégié par l'Université McGill pour envoyer les relevés de frais. L'ensemble des étudiants peut visualiser votre facture électronique sur Minerva. Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter au site Internet suivant : www.mcgill.ca/student-accounts/fr

En cas de désaccord sur le montant de vos droits de scolarité, veuillez aviser McGill immédiatement. Si vous soumettez des renseignements supplémentaires relatifs à votre dossier après le dernier jour de cours d'un trimestre, McGill ne pourra pas accepter vos modifications ni mettre à jour le montant de vos droits de scolarité pour ce trimestre.

1.2.4.2 Code permanent

4. Inscrire vos pr nom, nom et num ro matricule de McGill dans la ligne d'objet de votre courriel.

Nota : La taille de chaque courriel (et les pi ces jointes) ne doit pas exc der 5 Mo (5120 Ko).

Par la poste ou par messagerie :

Universit McGill
Gestion de l'etudiant
Dossier de l'etudiant
Bureau MS-13
3415, rue McAvish
Montr al (Qu bec) H3A 0C8 CANADA

En personne :

Le Point de service
3415, rue McAvish
Montr al (Qu bec) H3A 0C8 CANADA

En cas de probl me touchant vos documents, communiquez avec nous :

T l phone : 514 398-7878

Courriel : <http://webforms.mcgill.ca/servicepoint/demande>

1.2.6.1 Pour l'éducation permanente, Services aux clients

Par la poste ou en personne :

Universit McGill
cole d'education permanente
Services aux clients
688, rue Sherbrooke Ouest
bureau 1199
Montr al (Qu bec) H3A 3R1

Par t l copieur :

514 398-2650

En cas de probl me touchant vos documents, communiquez avec les Services aux clients :

T l phone : 514 398-6200

Courriel : info.conted@mcgill.ca / legaldocuments.conted@mcgill.ca

1.2.7 Cartes d'étudiant

Comme tudiant inscrit McGill, vous devez pr senter une carte d'etudiant pour :

- passer os examens ;
- recourir aux services des biblioth ques ou aux services aux tudiants, y compris certains laboratoires ;
- acc der aux r sidences ;
- acc der aux forfaits repas ;
- acc der la navette intercampus.

Pour obtenir votre carte d'etudiant, vous devez tre inscrit comme tudiant et fournir votre code permanent ainsi qu'une preuve de votre statut lgal au Canada (pour une liste des documents admissibles, consultez la section 1.2.3 Quels documents dois-je soumettre à McGill ?).

La carte d'etudiant ne sera pas mise s'il manque l'un ou l'autre de nos documents l gaux.

La carte d'etudiant appartient l'etudiant ; elle ne doit tre utilis e que par son d teneur et n'est pas transf rable. En cas d'abandon de votre statut d'etudiant, vous devez joindre votre carte d'etudiant au formulaire d'abandon ou la retourner la Gestion de l'etudiant (ou la Facult des sciences de l'agriculture et de l'environnement, Bureau des affaires tudiantes, campus Macdonald).

- Les nouveaux tudiants doivent tre inscrits au moins un cours pour obtenir une carte d'etudiant.
- Vous devez suivre vos cours, v

- Si vous changez de programme ou de statut, aucuns frais ne s'appliquent et vous devez remettre votre ancienne carte d'étudiant.
- Si votre carte est perdue ou endommagée, des frais de remplacement de 25 \$ s'appliquent.
- Si vous avez besoin d'un accès de sécurité des laboratoires ou d'autres bâtiments, consultez l'accès.

1.2.7.1 Horaire – Cartes d'étudiant – Campus du centre-ville :

L'emplacement et les heures de tous les points de services des cartes d'étudiant sont sur le site Info-étudiants www.mcgill.ca/students/codes/fr/id.

- Les nouveaux étudiants provenant des collèges du Québec (inscrits au moins un cours) peuvent obtenir leur carte d'étudiant compter du 10 juin 2013.
- Les nouveaux étudiants canadiens et étrangers (inscrits au moins un cours) peuvent obtenir leur carte d'étudiant compter du 17 juin 2013.
- Les étudiants en ré-inscription (inscrits au moins un cours) peuvent se présenter en tout temps à un point de services des cartes d'étudiant pour obtenir une nouvelle carte.

1.2.7.2 Horaire – Cartes d'étudiant – Campus Macdonald :

Les étudiants inscrits peuvent obtenir une carte d'étudiant compter du 10 juin 2013.

Bureau des affaires étudiantes, Bureau 106, Avillon Laird

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

Le vendredi durant l'été, de 9 h à 15 h

Ferme le lundi 24 juin et le lundi 1er juillet



Pour les étudiants de l'école d'éducation permanente Vous devez attendre au moins une semaine après votre inscription pour demander votre carte d'étudiant. La carte d'étudiant ne pourra être émise si des droits restent impayés au dossier. Vous pouvez vous procurer votre carte d'étudiant aux Services aux clients de l'école d'éducation permanente. Si vous abandonnez la totalité des cours auxquels vous êtes inscrit, vous devez annuler votre carte d'étudiant au formulaire d'abandon ou la retourner aux Services aux clients de l'école d'éducation permanente.

1.2.8 Nom légal

Ce nom apparaîtra sur votre facture électronique, votre récépissé officiel, votre grade, votre diplôme ou votre certificat lors de la collation des grades ainsi que sur votre relevé de notes. Il sera également utilisé par le gouvernement du Québec pour la création du code permanent.

Tous les étudiants sont inscrits sous leur nom légal tel qu'il figure sur l'un des documents suivants :

1. Acte de naissance canadien ;
2. Fiche relative au droit d'établissement d'Immigration Canada (IMM 1000, IMM 5292, ou IMM 5688, et carte de résident permanent) ;
3. Permis de travail ou d'études délivré par Immigration Canada ;
4. Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ;
5. Passeport étranger (pour les Canadiens, la carte d'identité canadienne est requise, veuillez noter que le passeport canadien n'est pas un document valide) ;
6. Lettre du consulat ou de l'ambassade au Canada du pays dont l'étudiant étranger est ressortissant ;
7. Certificat de mariage civil hors Québec (traduit en anglais ou en français par un commissaire à l'assermentation, s'il est rédigé dans une autre langue ; veuillez prendre note que les certificats de mariage du Québec ne sont acceptés que s'ils sont datés avant 1984 ;
8. Certificat de changement de nom délivré par le directeur de l'état-civil du Québec.

En cas de variation dans l'orthographe du nom dans ces documents, vous utiliserez le nom sur le document mentionné en première position de l'ordre d'importance de la liste ci-dessus.

1.2.9 Nom : prénom privilégié

Vous pouvez également indiquer le prénom que vous privilégiez sur le formulaire de demande d'admission, ou, après être admis, sur Minerva (www.mcgill.ca/fr/minerva) en allant Renseignements personnels > Changement de nom. Il est possible d'ajouter ou de modifier le champ Prénom.

Votre prénom privilégié figure sur les listes de cours (entre parenthèses, c'est votre nom légal). L'intention des professeurs est de vous adresser votre nom légal. Veuillez prendre note que votre nom légal continuera de figurer sur votre facture électronique, votre récépissé officiel, votre relevé de notes et votre diplôme.

Vous pouvez demander que votre prénom privilégié apparaisse dans votre adresse courriel de McGill en soumettant votre demande au Service de réseautique et de communication (SRC) au sein de REGGIE (www.mcgill.ca/reggie). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site : www.mcgill.ca/students/codes/fr/address

1.2.10 Nom : vérification du nom

Vous devez vous assurer de l'exactitude du nom figurant dans votre dossier d'aide du système Minerva (www.mcgill.ca/fr/minerva). Pour apporter à la fois les corrections typographiques (en particulier les majuscules, minuscules, accents, espacements, retours à la ligne) et les changements de nom

Veillez prendre note que vous ne pouvez toutefois pas changer le nom qui figure dans votre dossier sur Minea. Les demandes en ce sens doivent être accompagnées des documents officiels (section 1.2.8 Nom légal et section 1.2.9 Nom : prénom privilégié) en vous présentant à l'adresse suivante : **Le Point de service**, 3415, rue McAvish Montréal (Québec) H3A 0C8.



Pour les étudiants de l'éducation permanente Les demandes en ce sens doivent être accompagnées des documents officiels (section 1.2.8 Nom légal) et présentées en personne aux Services aux clients de l'école d'éducation permanente.

1.3 Inscription pour les étudiants de l'éducation permanente

Pour la plupart des étudiants, l'inscription à l'école d'éducation permanente se fera d'office pendant les périodes d'inscription publiées dans la présente publication. Programmes, cours

Pour toute question concernant l'inscription à un cours ou un programme, communiquez Services aux clients au 514-398-6200. Pour tout autre problème lié à l'utilisation de Moodle, appelez la ligne d'assistance téléphonique de Moodle au 514-398-7878.

Vous avez oublié votre NIP ?

Si vous arrivez à oublier votre NIP, vous pouvez le réinitialiser en cliquant sur le bouton « Vous avez oublié votre NIP ? » sur la page d'accueil Moodle.
Si vous n'êtes pas en mesure de réinitialiser votre NIP, appelez la ligne d'assistance téléphonique de Moodle au 514-398-7878.

1.3.3 Autres façons de s'inscrire

1.3.3.1 Inscription en personne

Si vous êtes un nouvel étudiant statut particulier ou si vous êtes dans l'impossibilité de vous inscrire à l'aide de Moodle pour quelque raison que ce soit, vous devez

- En ligne, par le biais de Minerva (Registration menu)
- En personne. Remplissez le formulaire de changement de ~~Course~~ Course Chang Form disponible sur le site : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/

McGill. Vous pouvez également obtenir l'autorisation d'étudier une université bicoise pour un trimestre complet (de 12 à 15 unités). Sous réserve des règlements de la faculté, ces cours seront reconnus par McGill pour le programme auquel vous êtes inscrit jusqu'à concurrence de la limite imposée par les exigences en matière de résidence de votre programme. En général, vous devez compléter des exigences minimales de 60 unités McGill pour être admissible à un grade de McGill (vérifiez auprès de votre faculté). Ce privilège sera accordé s'il existe des raisons universitaires pertinentes.

Si vous souhaitez profiter de cette entente, veuillez consulter votre Bureau des affaires étudiantes pour obtenir plus de renseignements. Veuillez prendre note que cette entente est assujettie aux conditions suivantes :

- Les universités bicoises n'ont aucune obligation d'accepter l'inscription d'un étudiant quel que cours que ce soit.
- Vous devez satisfaire aux exigences de votre faculté et de votre programme.
- Vous êtes responsable de vous informer adéquatement afin que les cours que vous avez inscrits à McGill n'entraînent pas de conflits d'horaires avec les cours suivis ailleurs.
- Les universités bicoises n'ont aucune responsabilité envers les étudiants qui nécessiteraient des dispositions particulières en raison de conflits d'horaires ou d'examens.
- Les notes obtenues aux cours suivis dans une autre université ne seront pas incluses dans votre moyenne pondérée et n'apparaîtront pas sur votre relevé de notes de McGill.
- Si vous êtes un étudiant en échange McGill en tant qu'étudiant du Québec, vous n'êtes pas admissible aux cours offerts par d'autres établissements bicoises dans le cadre de l'entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre universités du Québec.
- En cas de réception tardive des notes obtenues dans une université d'accueil, votre remise de diplôme pourrait être retardée.

Si vous êtes un étudiant boursier, prière de vérifier votre admissibilité quant à la continuité ou au renouvellement de vos bourses auprès du Bureau des affaires étudiantes et du coordonnateur des bourses.

Vous devez remplir une demande d'autorisation d'études hors établissement en ligne mcgill.ca/students/amsfcredit/fr/current/iut pour obtenir les autorisations nécessaires. Vous pouvez également obtenir des renseignements complémentaires sur le site Internet de la faculté.



Nota : après l'autorisation de la demande par le service d'attaché et d'accueil, vous êtes tenu de vous inscrire aux cours qui ont été approuvés. Les modalités d'inscription varient selon l'université d'accueil (Internet, en personne, par téléphone ou autre). Vous devez remplir et soumettre votre demande électronique dans un délai permettant de respecter les dates limites d'inscription établies par l'université d'accueil. Si vous souhaitez par la suite abandonner ou retirer du ou des cours qui ont été approuvés, vous devez le faire conformément aux procédures de l'université d'accueil ET soumettre le changement sur la demande en ligne d'autorisation d'études hors établissement de la Université du Québec.

Les notes obtenues aux cours suivis seront transmises automatiquement à McGill par le service d'accueil.

étudiants aux facultés des arts et des sciences (y compris au B.A. & Sc. interfacultaire)

1.4.2.6 Exonération des droits de scolarité pour les personnes à charge des membres du personnel

Les étudiants qui sont à charge d'un membre du personnel actif ou retraité peuvent être admissibles à cette exonération. Ils peuvent télécharger le formulaire correspondant à partir du site Internet www.mcgill.ca/hr/fr/bp/benefits/forms

Nota : Vous êtes priés de vérifier régulièrement le solde de votre compte sur Minerva.

L'Université n'est pas tenue de remettre des notes, de délivrer des diplômes ou de réinscrire un étudiant en cas de règlement des droits de scolarité, d'amendes de bibliothèque, de frais de résidence ou de prêts sans aux dates d'échéance prescrites.

Information à l'intention des étudiants inscrits

Si vous vous inscrivez aux cours d'un trimestre donné mais que vous avez encore une dette remontant à un trimestre antérieur, vous devez régler celle-ci ou prendre des dispositions avec le Service des comptes étudiants avant la fin de la période d'ajout ou d'abandon de cours. En cas de difficultés financières, vous devez appeler le 665.3222 ou visiter le site de bibliothèques de l'Université.

1.4.10 Report de paiement pour les étudiants de l'éducation permanente

tudiants parrainés par une tierce partie

Si vos droits de scolarité sont gérés par un organisme externe, comme le ministère des Anciens Combattants, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un gouvernement étranger ou un département de l'Université (assistants d'enseignement ou professeurs), vous devez fournir une preuve écrite à cet effet. Votre commanditaire doit fournir une confirmation écrite, sur papier portant l'entête de leur compagnie, indiquant les conditions du parrainage. L'Université pourra ensuite élaborer un contrat avec l'organisme en question pour que cette information soit prise en compte dans les comptes étudiants. Vous devez aviser l'Université au moins un mois avant le début du trimestre au cours duquel le contrat est censé prendre effet. Pour plus de renseignements sur la procédure ainsi que les formulaires, consultez l'adresse suivante : www.mcgill.ca/student-accounts/fr/parts-et-commanditaires/parrainage-tierce-partie

Lorsqu'un organisme parrain a accepté de régler les droits en votre nom, le règlement apparaîtra sur votre compte et vous devrez payer l'Université. L'Université se réserve le droit de réclamer le paiement. Si l'organisme parrain ne règle pas les droits dans les 90 jours suivant la facturation, vous êtes tenu de payer les droits de scolarité majorés des intérêts courus et du supplément de retard.

1.4.11 Prêts et bourses pour les étudiants de l'éducation permanente

Les étudiants temps plein (inscrits à un minimum de 12 unités par trimestre) peuvent présenter des demandes de prêts et bourses au gouvernement provincial. Veuillez consulter le site www.mcgill.ca/studentaid/fr pour toute information relative aux bourses d'admission, l'aide financière sociale et fédérale, aux prêts et bourses de McGill ainsi qu'aux prêts disponibles pour les étudiants aux États-Unis.

1.4.12 Avantages fiscaux accordés aux entreprises pour les étudiants de l'éducation permanente

Les résultats du trimestre d'automne sont déterminés uniquement par les notes qui seront connues. Par conséquent, les notes de report s ou de cours multitrimestres automnaux ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats du trimestre d'automne ; elles serviront toutefois au calcul de votre MPT de l'automne. Les résultats universitaires du trimestre d'automne sont disponibles. Veuillez noter que les résultats provisoires ne sont pas mentionnés dans le relevé de notes officiel. Consultez la section de cette publication portant sur les règlements d'attribution des résultats provisoires.

1.5.1.1.1 Résultats satisfaisants ou provisoires : facultés des arts et des sciences (y compris le B.A. & Sc. interfacultaire)

Si vos résultats sont provisoires ou satisfaisants :

- vous pouvez poursuivre vos études;
- votre MPC est égale ou supérieure à 2,0.

1.5.1.1.2 Résultats sont en probation ou provisoires en probation : facultés des arts et des sciences (y compris le B.A. & Sc. interfacultaire)

Si la fin du trimestre d'automne, vos résultats provisoires indiquent que vous êtes en probation :

- vous pouvez poursuivre vos études;
- vous devez réduire votre charge de cours (maximum de 14 unités par trimestre);
- vous êtes fortement encouragés à discuter de votre choix de cours du trimestre d'hiver avec un conseiller de votre département avant les dates limites d'abandon de cours;
- vous devriez discuter de vos projets d'études avec votre conseiller de faculté.

Si vos résultats indiquent que vous êtes en probation :

- vous pouvez poursuivre vos études;
- vous devez réduire votre charge de cours (maximum de 14 unités par trimestre);
- vous devez hausser votre MPC afin de venir des résultats satisfaisants;
- vous devriez discuter de votre choix de cours avec un conseiller de votre département;
- vous devriez discuter de vos projets d'études avec votre conseiller de faculté.

Vous serez mis en probation dans les cas suivants :

- votre MPC se situe entre 1,5 et 1,99, alors qu'antérieurement votre dossier était satisfaisant;
- votre MPC se situe entre 1,5 et 1,99, votre MPT d'automne ou votre résultat est égal ou supérieur à 2,5, alors qu'antérieurement vous étiez en probation ou vos résultats provisoires étaient satisfaisants;
- votre MPC est demeurée inférieure à 2,0, alors qu'antérieurement vous étiez satisfait aux conditions stipulées dans la lettre de votre admission donnant suite des résultats jugés insatisfaisants.

1.5.1.1.3 Réadmission avec résultats insatisfaisants : facultés des arts et des sciences (y compris le B.A. & Sc. interfacultaire)

Si vous avez été réadmis avec des résultats insatisfaisants :

- vos résultats étaient antérieurement insatisfaisants et vous avez été réadmis par votre faculté ou par le comité d'évaluation des résultats universitaires;
- vous devez satisfaire aux conditions stipulées dans votre lettre de votre admission pour votre droit de poursuivre vos études;
- vous devez réduire votre charge de cours (maximum de 14 unités par trimestre)- la limite indiquée dans votre lettre de votre admission peut être moindre;
- vous devriez discuter de votre choix de cours avec votre conseiller de département;
- vous devriez discuter de vos projets d'études avec votre conseiller de faculté.

1.5.1.1.4 Résultats insatisfaisants ou provisoires insatisfaisants : facultés des arts et des sciences (y compris le B.A. & Sc. interfacultaire)

Si la fin du trimestre d'automne, vos résultats sont provisoirement insatisfaisants :

- vous pouvez poursuivre vos études;
- vous devez réduire votre charge de cours (maximum de 14 unités par trimestre);
- vous êtes fortement encouragés à discuter de votre choix de cours avec votre conseiller de faculté avant les dates limites d'abandon de cours;
- vous devriez discuter de vos projets d'études avec votre conseiller de faculté.

Vous êtes satisf

ceci ne s'appliquant toutefois pas à tous les cas. Les heures de laboratoire donnent généralement moins d'unités. Les unités reflètent la quantité de travail.

Notation pour les cycles supérieurs

2e et 3e cycles

Notes	Notes pondérées	échelle numérique des notes
A	4,0	85 - 100 %
A-	3,7	80 - 84 %
B+	3,3	75 - 79 %
B	3,0	70 - 74 %

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/etudiants/dossiers-des-etudiants/notes-et-levees-de-notes/travaux-non-valorises-cote-ne Veuillez prendre note que cette option ne s'applique pas aux cours, aux ateliers ni aux séminaires de courte durée ne garantissant pas les crédits de McGill.

1.5.9 Vérification du dossier de l'étudiant : relevés de notes non officiels

Sous réserve des dispositions précitées en section 1.5.10, les changements relatifs au dossier étudiant ultérieurs aux échéances établies il vous incombe de vérifier votre dossier sur Minerva au moyen de la fonction « Relevés de notes non officiels » (Official Transcript) pour vous assurer que vous êtes bien inscrit aux cours souhaités et que les renseignements proposés programme et autre trimestre d'obtention du diplôme figurent bien dans votre dossier.

Avant la fin de votre dernier trimestre d'études, vous devez vérifier votre dossier sur Minerva et vous assurer que votre relevé de notes non officiel reflète votre trimestre prévu de collation des grades. Dans le cas contraire, vous pourriez ne pas être pris en compte pour la collation des grades. En cas de question ou de problème concernant votre dossier, vous êtes priés de vous adresser à votre Bureau des affaires étudiantes.



Pour les étudiants aux facultés des arts et des sciences (y compris ceux au B.A. & Sc. interfacultaire), Le Point de service (3415, rue McAvish) s'occupe de la réception des demandes. Il est cependant important de rencontrer un conseiller de l'école de l'Université Dawson afin de discuter des options et des répercussions possibles de votre demande sur vos études. Pour plus d'information, consultez www.mcgill.ca/students/advising/fr

1.5.10 Changements relatifs au dossier étudiant ultérieurs aux échéances établies

1.5.10.1 Changements au dossier étudiant

Les changements au dossier étudiant concernent notamment l'ajout ou l'abandon de cours, l'abandon volontaire d'un programme (y compris les changements de mineures, de majeures ou de concentrations). Ils comprennent aussi les changements apportés aux droits de scolarité. Pour faire suite à la remise de documents.

1.5.10.2 Échéances de la registraire

Trimestre d'automne ± 31 mai
 Trimestre d'hiver ± 1er juin
 Trimestre d'été ± 1er octobre

1.5.10.3 Avant les échéances de la registraire

Pour effectuer des changements au dossier après les échéances publiées dans l'annuaire, les échéances de la registraire précitées en section 1.5.10.2, vous devez présenter une demande écrite au vice-doyen de votre faculté ou votre directeur en expliquant clairement les raisons pour lesquelles vous avez omis de faire votre demande avant les dates prescrites. Le vice-doyen ou le directeur prendra une décision suite à l'étude de la demande. Si celle-ci est approuvée, le processus de changement au dossier s'effectuera en fonction des formalités établies par la faculté et la Gestion de l'étudiant concernant le dossier étudiant.



étudiants aux facultés des arts et des sciences (y compris ceux au B.A. & Sc. interfacultaire), Le Point de service (3415, rue McAvish) s'occupe de la réception des demandes. Il est cependant important de rencontrer un conseiller de l'école de l'Université Dawson afin de discuter des options et des répercussions possibles de votre demande sur vos études. Pour plus d'information, consultez www.mcgill.ca/students/advising/fr

1.5.10.4 Après les échéances de la registraire

Une demande de changement présentée après les échéances de la registraire précitées en section 1.5.10.2, ne sera normalement pas prise en considération par l'Université. Dans le cas de circonstances extraordinaires, personnelles ou médicales, impossibles à prévoir avant les dates limites, vous pouvez présenter votre demande de changement au dossier au vice-doyen de votre faculté ou votre directeur. Si celle-ci est approuvée par le vice-doyen ou le directeur, le processus de changement au dossier s'effectuera en fonction des formalités établies concernant le dossier étudiant par la faculté et la Gestion de l'étudiant. Des frais peuvent être exigés pour effectuer des changements après les échéances de la registraire. Pour les changements autres que les changements de notes, le dossier accompagné de la documentation appropriée dans les circonstances extraordinaires sera présenté par la faculté à la Gestion de l'étudiant.



étudiants aux facultés des arts et des sciences (y compris ceux au B.A. & Sc. interfacultaire), Le Point de service (3415, rue McAvish) s'occupe de la réception des demandes. Il est cependant important de rencontrer un conseiller de l'école de l'Université Dawson afin de discuter des options et des répercussions possibles de votre demande sur vos études. Pour plus d'information, consultez www.mcgill.ca/students/advising/fr

1.5.10.5 Répercussions sur le calcul des droits de scolarité

En cas de changement de votre dossier, les droits ajustés apparaîtront sur votre prochaine facture.

S'il y a un accord de l'ajustement, vous devrez soumettre une demande par écrit à la Gestion de l'étudiant qui étudiera les pièces justificatives des circonstances extraordinaires produites par la faculté et décidera, après consultation (si nécessaire) du Service des comptes étudiants si la demande sera prise en compte. La Gestion de l'étudiant vous avisera ensuite par écrit, en y incluant les raisons de sa décision.

1.5.10.6 Changements relatifs à la citoyenneté, à l'immigration ou à l'exonération des droits

Veillez prendre note que les changements relatifs à la citoyenneté, à l'immigration ou à l'exonération des droits ne sont pas gérés par votre faculté, votre école ni les études supérieures et postdoctorales. Veuillez vous reporter à la [section 1.2.2 Pourquoi soumettre des documents à McGill ?](#) Des frais peuvent être exigés pour effectuer des changements une fois l'inscription.



Pour les étudiants de l'éducation permanente Vous trouverez ci-après des exemples de numéros de cours apparaissant sur les relevés de notes avant le mois de septembre 2002.

280-211X =Intro. to Financial Accounting en automne (X);
629-202Y =Micro Economics en hiver (Y);
660-221Z =Project Management parti sur les trimestres d'automne et d'hiver.

1.5.15 Attestation d'études pour les étudiants de l'éducation permanente

Des lettres d'attestation peuvent être obtenues sur Minerva sous le menu du dossier étudiant. Vous pouvez également en faire la demande auprès des Services aux clients. Ces lettres confirment que vous êtes inscrit au trimestre en cours à l'école d'éducation permanente et comprennent les renseignements suivants :

- Type d'inscription (temps plein ou temps partiel)
- Cours (numéro et titre du cours)
- Unités ou unités d'éducation permanente (unités EP) correspondant à chaque cours
- Dates de début et de fin des cours
- Programme de certificat ou de diplôme auquel l'étudiant est inscrit

Si vous avez besoin d'attestations pour les trimestres précédents, vous pouvez demander un relevé de notes à l'aide du site www.mcgill.ca/students/codes/fr/transcripts

Prevoir un délai de 48 heures pour la préparation de ces lettres.

Pour savoir comment obtenir une lettre à l'aide de Minerva voir www.mcgill.ca/students/codes/fr/proof-reg.

1.6 Examens : renseignements généraux

Nota : Les règlements de l'Université

1.6.1 Épreuves en classe

Le personnel enseignant peut l'occasion passer des examens en classe.

1.6.2 Installations adaptées pour personnes handicapées

Si vous souffrez d'un handicap permanent ou temporaire, veuillez contacter le Bureau des services aux étudiants handicapés pour accéder à des installations adaptées pour passer vos examens.

Pour plus d'information, consultez le site www.mcgill.ca/osd/fr

1.6.3 Obtention d'unités à l'issue d'un examen

Dans certains cas exceptionnels et dans certaines situations, les étudiants peuvent demander au vice-recteur ou au directeur de passer un examen spécial pour pouvoir obtenir les unités d'un cours auquel ils ne sont pas inscrits. Cela n'est possible que pour les cours qui n'ont pas une autre évaluation que l'examen spécial.

1.6.4 Examens finals

Les examens finals ont lieu pendant la période des examens la fin du trimestre. Vous trouverez les dates des examens sur le site www.mcgill.ca/importantdates/fr



Remarque importante : Nous vous recommandons de ne pas faire de préparatifs de voyage avant la sortie du calendrier définitif des examens finals. Les projets de voyage ne constituent pas un motif valable pour un report ou une modification de l'horaire des examens finals.

Certains cours ne comportent pas d'examen final; les résultats sont déterminés par un travail de trimestre et des preuves en classe.

1.6.4.1 Règlements de l'Université relatifs aux examens finals pour les étudiants de l'éducation permanente

Préambule

Les objectifs de ces règlements sont les suivants :

1. Éviter que les étudiants aient une trop grande charge de travail;
2. Profiter au maximum des quinze semaines du trimestre.

Règlements

1. Ces règlements s'appliquent aux cours de premier jusqu'au niveau 500 inclusivement, valus au moyen d'examen écrits. Ils ne s'appliquent pas aux cours cliniques, aux cours sur le terrain, aux cours de laboratoire, aux cours d'interprétation et aux séminaires ou tout autre moyen de plans, de rédactions, de programmes ou de projets.

Pour les étudiants de l'éducation permanente le règlement 1 s'applique également aux cours d'études supérieures.

2. Les examens écrits (y compris les examens à la maison) ne doivent pas avoir lieu durant les deux dernières semaines de cours de semestre.

Il incombe aux étudiants de confirmer la date, l'heure et le lieu de l'examen en consultant le calendrier des examens affiché sur les tableaux d'affichage des campus ou sur le site suivant : www.mcgill.ca/fr/students. Ces renseignements ne sont pas disponibles par téléphone. Aucun étudiant ne sera autorisé à entrer dans la salle d'examen une heure après le début de celui-ci.

Pour les étudiants de l'éducation permanente Les étudiants sont priés de consulter le [site web](#)

- Le format de l'examen de reprise (par exemple, choix multiples, questions courtes) peut différer de celui de l'examen régulier. Communiquez avec le professeur pour en savoir plus sur ce sujet ;
- La note obtenue à la reprise peut ou non inclure la même proportion de travail en classe que la note initiale. Le professeur communiquera les arrangements adoptés pour son cours avant la fin de la période de changement de cours ;
- La note de reprise ne remplace pas la note initiale, qui est par ailleurs utilisée dans le calcul de la moyenne des notes, initiale et reprise, servant au calcul de la MPC ;
- Lorsqu'il est possible pour un cours de fournir un travail additionnel, soit de passer un examen de reprise, vous pouvez opter pour l'un ou l'autre, même pour les deux. Si vous choisissez les deux, une seule note de reprise sera calculée à partir des notes obtenues dans l'examen de reprise ainsi que dans le travail additionnel ;
- Il n'y a pas d'examen de reprise pour les cours du trimestre d'été ;
- Des unités supplémentaires ne seront pas reconnues pour un examen de reprise alors que la note initiale était un D et que les unités avaient déjà été attribuées pour ce cours ;
- Aucun examen de reprise n'est possible pour un cours dans lequel vous n'avez pas obtenu une note satisfaisante à un examen report ;
- Les examens de reprise pour des cours offerts par votre faculté sont assujettis aux règlements et aux chances de succès offerts par ces cours.

Vous devez visiter régulièrement sur Minerva l'option de demande d'examen de reprise afin de recevoir des renseignements additionnels sur ce processus par votre Bureau des affaires étudiantes. Une confirmation par courriel vous sera envoyée à votre adresse McGill une fois que la demande aura été approuvée.

Si vous vous inscrivez à un examen de reprise et découvrez par la suite que votre préparation est inadéquate, vous ne devriez pas le passer. En outre, même si la perte de vos droits d'inscription, le fait de se présenter à un examen de reprise n'entraîne aucune pénalité. Pour plus d'information, consultez votre Bureau des affaires étudiantes. Il est également important de rencontrer un conseiller académique afin de discuter des options et des repercussions possibles de votre demande de reprise. Pour plus d'information, consultez www.mcgill.ca/students/advising/fr

Il vous incombe de vous informer de la date et de l'heure de l'examen de reprise et de vous y présenter. Les dates sont indiquées sur la page www.mcgill.ca/students/exams/fr/dates



Pour les étudiants de l'éducation permanente la disponibilité des examens de reprise ainsi que les conditions d'admissibilité s'appliquent à une unité d'enseignement l'autre.



Pour les étudiants aux facultés des arts et des sciences (y compris ceux au B.A. & B.Sc. interfacultaire) il est important de rencontrer un conseiller de faculté au Pavillon Dawson afin de discuter des options et des repercussions possibles de votre demande de reprise. Pour plus d'information, consultez www.mcgill.ca/students/advising/fr



Pour les étudiants de la Faculté de génie : il est possible de passer un examen de reprise pour les cours de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences (y compris les cours de mathématiques et de sciences de l'année préparatoire). Il n'est pas possible de passer un examen de reprise pour les cours de génie suivants : CHEM 233, COMP 208, EPSC 221, MA 262, MATH 263, MATH 264, MATH 270, MATH 271, MATH 363, MATH 381 et PHYS 271.



Pour les étudiants de la Faculté de droit : des examens de reprise standards sont offerts aux étudiants qui ont échoué à un examen, mais qui ne sont pas tenus d'abandonner leurs études de droit. Les étudiants concernés peuvent passer des examens de reprise standards pour deux cours totalisant moins de sept unités ou pour un cours même si celui-ci comporte plus de sept unités. Les examens de reprise sont offerts à la Faculté de droit au cours du mois d'août. Pour plus d'information, consultez les examens supplémentaires www.mcgill.ca/law-studies/information/exams

1.6.4.5 Vérification des notes et relecture des copies d'examen pour l'éducation permanente

Conformément à la [Charte des droits de l'étudiant](#) et sous réserve des conditions précitées dans les présentes, vous avez le droit de consulter l'évaluation écrite du travail ou de l'examen pour lequel vous avez reçu une note et avez le droit d'en discuter avec l'examineur concerné. Si, à la suite de cette discussion, vous souhaitez obtenir une relecture de votre examen final, vous devez en faire la demande aux Services aux clients dans les délais suivants :

Dates limites	
Trimestre d'automne :	15 février
Trimestre d'hiver :	15 juin
Trimestre d'été :	15 octobre

Une relecture d'examen consiste à la relecture officielle de votre examen par une tierce personne et requiert des frais de 35 \$ payable à l'ordre de l'Université McGill par chèque certifié ou mandat-poste.

Vous serez admissible à un remboursement si la note obtenue à l'issue de la relecture est plus élevée qu'une note alphabétique plus élevée de départ ou si un échec est remplacé par une note de passage. Suite à la relecture, la note peut augmenter ou demeurer la même.

La nouvelle note a préséance sur la note originale.

Il est aussi possible de demander une révision de votre note finale. Cette démarche implique une révision détaillée de l'examen final pour s'assurer que toutes les questions ont été corrigées et que les résultats ont bien été additionnés. On s'assurera que tous les travaux de votre trimestre ont été inclus dans la note finale conformément au plan de cours. Reportez-vous

à www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/etudiants/dossiers-des-etudiants/notes-et-levés-de-notes/vérification-et-révisions pour les formulaires correspondants.

1.6.5 Surveillance (examens d'autres universités)

McGill peut, sur demande, agir en tant que surveillant pour les examens d'autres universités ou d'ordres professionnels. Les examens ont lieu 10 h en semaine et ne peuvent avoir lieu le soir la fin de semaine, lors des jours fériés ou des congés universitaires. Ce service est réservé aux examens écrits.

1.6.5.1 Frais

Les frais de surveillance et d'administration sont de 80 \$ par étudiant qui doit être envoyé au Canada; et 100 \$ pour chaque examen envoyé à l'étranger moins d'indications contraires fournies par l'établissement d'origine. Vous serez tenu de payer les frais par carte bancaire le jour de l'examen.

Les étudiants ou les établissements qui désirent recevoir une copie de l'examen par messagerie ou courrier express doivent fournir une enveloppe affranchie.

1.6.5.2 Organisation

À l'intention des étudiants, veuillez confirmer la date et l'heure de l'examen au moins deux semaines avant la date prévue et fournir un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse de courriel électronique. La Gestion de l'étudiant (voir adresse ci-dessous) constitue le lieu de rencontre avec le surveillant. Si vous décidez de ne plus passer l'examen, vous devez en informer la Gestion de l'étudiant, et ce, le plus tôt possible.

1.6.5.3 Adresse de correspondance pour les examens

Les questionnaires, cahiers et documents d'examen doivent être envoyés à l'adresse suivante.

Université McGill
Gestion de l'étudiant, salle MS- 72
3415, rue McAvish
Montréal (Québec) H3A 0C8
Attention de : surveillance d'examens

Lieu de rencontre pour les étudiants le jour de l'examen :

Université McGill
Le Point de service
3415, rue McAvish
Montréal (Québec) H3A 0C8
Téléphone : 514 398-2207
Courriel : proctores@mcgill.ca
Site Internet www.mcgill.ca/students/exams/fr/proctor

1.7 Collation des grades

Vous devez satisfaire aux exigences de votre programme et de votre faculté pour obtenir votre diplôme. Il vous appartient de satisfaire toutes les exigences de votre faculté avant la collation des grades.

Lors de l'obtention d'un grade de premier, votre dossier doit indiquer des résultats satisfaisants avec une MPC minimale de 2,0.

Au début de votre dernière année de programme, vous devriez communiquer avec votre conseiller pédagogique pour vous assurer de bien satisfaire aux exigences du programme avant la date de collation des grades (les étudiants en musique sont priés de s'informer auprès de leur conseiller principal; et les étudiants des études supérieures, auprès de leur département). Pour obtenir les coordonnées des conseillers, se reporter au site suivant : www.mcgill.ca/students/advising/fr/annuaire-des-conseillers

Nombre minimum de cours suivis

Le nombre total d'unités de McGill requis en vue de l'obtention d'un diplôme constitue le nombre minimum de cours (*Residency Requirement*). Vous devez compléter avec succès un minimum de 60 unités de McGill en vue d'obtenir un grade de premier de McGill. Certains programmes comportent des exigences particulières relatives au type d'unités qui doivent être suivies à McGill, comme par exemple, les deux tiers des exigences d'un programme doit être complètes à McGill. Pour de l'information détaillée sur ce sujet, veuillez vous reporter au chapitre de cette publication se rapportant à votre faculté.

Les étudiants en passe de compléter un deuxième grade de premier de McGill doivent compléter avec succès un minimum de 60 unités pour l'obtention

- Les étudiants qui souhaitent compléter un second certificat de première année de McGill doivent réussir un minimum de 21 unités McGill (sans prendre en compte les cours parallèles et les cours associés). Nous invitons à vérifier, auprès de votre conseiller, les conditions qui s'appliquent au nombre d'unités de McGill en vue de l'obtention d'un second certificat.

1.7.1 Mentions d'honneur pour les diplômés : Tableau d'honneur du doyen pour les étudiants de l'éducation permanente

Si vous avez complété avec succès un grade de première année, vous pourriez être cité au tableau d'honneur de la condition de remplir les conditions suivantes :

1. Avoir réussi un minimum de 60 unités de McGill dans le cadre d'un programme; et
2. Être du nombre des étudiants qui représentent tout au plus 10 % de la classe ayant obtenu la meilleure moyenne pondérée cumulée parmi les étudiants de dernière année dans chaque faculté.

Pour les étudiants qui transfèrent d'autres établissements

- Si vous comptez activer vos études la @n du trimestre d'été (les cours suivis doivent prendre @n en vue de la collation des grades de juin; votre relevé de notes indiquera « diplôme accordé en mai »), vous avez jusqu'en février pour présenter votre demande sur Minerva.
- Si vous comptez activer vos études la @n du trimestre d'automne (les cours suivis doivent prendre @n en vue de la collation des grades d'octobre; votre relevé de notes indiquera « diplôme accordé en octobre »), vous avez jusqu'en mars pour présenter votre demande sur Minerva.

Si vous dépassez ces dates limites, communiquez immédiatement le Bureau des affaires étudiantes de votre faculté.



Pour les étudiants aux facultés des arts (y compris ceux au B.A. & Sc.) le Point de service (3415, rue McAvish) s'occupe de la réception des demandes. Il est cependant important de rencontrer un conseiller du Pavillon Dawson afin de discuter des options et des repercussions possibles de votre demande sur vos études. Pour plus d'information, consultez www.mcgill.ca/students/advising/fr



Pour les étudiants de l'éducation permanente les exigences minimales de 60 unités en matière de résidence ne s'appliquent pas aux certificats et diplômes de l'éducation permanente.

1.7.4 Vérifier l'état de la demande d'obtention de diplôme

Si vous êtes sur le point d'obtenir votre diplôme, vous pouvez vérifier le statut de votre dossier d'obtention de diplôme sur [Minerva \(www.mcgill.ca/fr/minerva\)](http://www.mcgill.ca/fr/minerva) durant le processus de révision et d'approbation par défaut (allez au menu **Student Records > Graduation Approval Query**). L'option du menu intitulée **Graduation Approval Query** est accessible aux étudiants qui ont leurs études terminées environ 3-4 semaines avant que l'indication « diplôme accordé » apparaisse au dossier.

Si toutes les exigences sont réunies, votre dossier étudiant sur Minerva affichera « diplôme accordé » en temps et lieu :

- Fin février si le trimestre de @n d'études est l'automne (collation des grades au printemps)
- Fin mai si le trimestre de @n d'études est l'été (collation des grades au printemps)
- Fin octobre si le trimestre de @n d'études est l'été (collation des grades l'automne)

Pour plus de renseignements sur les cérémonies de collation des grades, consultez [le site www.mcgill.ca/students/graduation/fr/cowocation](http://www.mcgill.ca/students/graduation/fr/cowocation)

1.7.5 Remplacement de diplôme

1.7.5.1 Documents requis

Remplacement d'un diplôme perdu

Vous devez fournir une demande écrite indiquant la perte du diplôme original. La demande doit comprendre votre nom, adresse, numéro de téléphone et date de naissance, de même que le numéro du diplôme et l'année d'obtention. Il est important d'y indiquer clairement les motifs du remplacement.

Remplacement d'un diplôme endommagé ou changement de nom sur le diplôme

Vous devez fournir votre diplôme original. Pour un changement de nom, vous devez joindre une photocopie de votre acte de naissance, du certificat de changement de nom, de votre acte de mariage, de la preuve de votre divorce ou de tout autre document juridique attestant le changement de nom ou les corrections, ajouts ou suppressions requises. Veuillez également fournir une lettre incluant les renseignements importants sur votre nom et prénom, numéro matricule d'étudiant, adresse, téléphone, date de naissance, raison du remplacement du diplôme ainsi que les changements à apporter.

1.7.5.2 Soumission de la demande

Il y a deux façons de soumettre votre demande :

1. Vous pouvez faire parvenir votre demande par écrit au **Point de service** accompagné des documents pertinents et d'un chèque certifié ou d'un mandat-poste de 120 \$ CA (avec suivi de courrier) libellé à l'ordre de l'Université de McGill.
2. Vous pouvez remettre en main propre votre demande au **Point de service** accompagné des documents pertinents. Vous pourrez acquitter les frais de remplacement de 120 \$ CA (avec suivi de courrier) par carte de débit. Si vous choisissez cette méthode, veuillez considérer le temps nécessaire à l'impression et à l'envoi par la poste du diplôme.



Nota : Toute demande présentée au nom d'un étudiant doit être accompagnée d'une lettre d'autorisation signée par l'intéressé.

1.7.5.3 Copies certifiées conformes et traduction de votre diplôme

La Gestion de l'étudiant peut vous fournir sans frais, des copies certifiées ou une traduction de votre diplôme. Pour soumettre votre demande, contactez votre

(servicepoint@mcgill.ca)

veuillez compter de 5-7 jours ouvrables pour le traitement de votre demande en plus du temps de 15 minutes (par téléphone).

McGill peut vous fournir autant de copies certifiées conformes que vous en avez besoin. Il suffit de nous faire parvenir les documents suivants :

- Une photocopie de votre diplôme original sur du papier 8,5 po x 11 po, en mode paysage, assurant de réduire les dimensions afin que tous les sceaux et toutes les signatures soient visibles ;
- Pour les demandes par la poste ou par courriel : une lettre d'accompagnement signée, par nom, numéro matricule (le cas échéant), adresse, numéro de téléphone, de même que le nombre de copies requises.

* Si la demande provient d'une adresse électronique de McGill, la lettre d'accompagnement n'est pas nécessaire.

Demande de traduction de votre diplôme

McGill peut vous fournir autant de traduction de votre diplôme, en anglais ou en français, que vous en avez besoin.

Pour les demandes par la poste ou par courriel, joignez le document suivant :

- Une lettre d'accompagnement signée* et indiquant nom, prénom, numéro matricule (le cas échéant), adresse, numéro de téléphone, le diplôme traduit de même que le nombre de copies requises.

* Si la demande provient d'une adresse électronique de McGill, la lettre d'accompagnement n'est pas nécessaire.

1.7.6 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels

La loi du Québec exige des candidats à l'admission aux ordres professionnels* reconnus au Québec qu'ils possèdent une connaissance pratique du français, c'est-à-dire, qu'ils sachent communiquer oralement et par écrit dans cette langue. L'ordre professionnel du candidat qu'il puisse démontrer ses compétences linguistiques et pratiques en français grâce à l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Vous pouvez démontrer que vous avez suivi, après le primaire, trois ans de formation temps plein en français dans une école où la langue d'enseignement est le français.
- Vous êtes titulaire d'un diplôme d'études secondaires au Québec obtenu après 1986.
- Vous avez réussi l'examen écrit de l'Office québécois de la langue française (OQLF), ci-dessous pour plus de renseignements.

Si vous vous inscrivez durant les deux ans qui précèdent la date d'obtention d'un grade qui permet l'accès aux ordres professionnels, passer l'examen de l'OQLF. Les formulaires de demande sont disponibles à la Gestion des étudiants. Les examens ont lieu chaque trois mois, sans limite de reprise d'examen. Les étudiants qui achèvent leurs études ont priorité.

Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec l'Office québécois de la langue française, 125, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H2X 1X4; téléphone : 514-873-6565; site Internet www.oqlf.gouv.qc.ca

Si vous souhaitez acquiescer des compétences pratiques du français, vous pouvez suivre des cours offerts par le Centre d'enseignement du français des arts www.mcgill.ca/c/fr ou par le Centre d'éducation permanente, 688, rue Sherbrooke; téléphone : 514-398-6200 (www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langue).

Si vous parlez et écrivez déjà couramment le français, mais souhaitez continuer à améliorer vos compétences linguistiques, vous pouvez suivre des cours offerts par le Département de langue et littérature françaises de l'École des arts ou par le Centre d'éducation permanente.



Nota : Les cours de langues non assortis d'unités et dans certains cas les cours de langues assortis d'unités complétés au Centre d'éducation permanente peuvent ne pas satisfaire aux exigences d'un grade ou d'un programme. Veuillez communiquer avec votre faculté pour toute précision.

* Les grades et diplômes de McGill mènent principalement aux ordres professionnels suivants des associations de professionnels :

Groupes de professions	
Agrologues	Avocats
Architectes	Comptables généraux accrédités
Comptables agraires	Infirmiers
Évaluateurs agraires	Ergothérapeutes
Chimistes	Médecins
Dentistes	Physiothérapeutes
Nutritionnistes	Psychologues
Ingénieurs	Travailleurs sociaux
Géologues	Orthophonistes et audiologistes
Comptables de l'administration	Urbanistes industrielle
Conseillers en orientation	Conseillers en relations industrielles

1.7.7 Prix pour les étudiants de l'éducation permanente

Prix American Express de Gestion Trésorerie et Finances

Ce prix d'excellence est décerné au meilleur étudiant du programme de diplôme en gestion (trésorerie-finances). Deux prix sont décernés chaque année par le comité de direction de l'école d'éducation permanente, l'un à la collation des grades du printemps et l'autre celle de l'automne.
Valeur individuelle : 350 \$.

Prix Bernard J. Finestone d'Assurance Générale

Créé en 1989 pour souligner la contribution de M. Finestone aux études sur les assurances McGill, ces prix sont décernés aux étudiants qui ont obtenu les meilleures notes aux cours General Insurance I et General Insurance II offerts par l'école d'éducation permanente de l'Université McGill. Les lauréats sont désignés par le comité de direction de l'école.
Valeur individuelle : 400 \$.

Prix Edward C. Webster d'Anglais Langue Seconde

Créé en 1989 à la mémoire de E. C. Webster en témoignage de sa contribution à l'école d'éducation permanente titre de directeur de 1968 à 1972. Ce prix est décerné chaque année à l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats au certificat de compétence en anglais.
Valeur : 300 \$.

Prix de Honda Ste-Rose

Créé en 1990 pour reconnaître au meilleur étudiant du certificat en gestion des ressources humaines. Un prix est décerné aux collations des grades du printemps et de l'automne.
Valeur individuelle : 250 \$.

Prix Jacob Janker

Créé en 2003 par la Jorvik Navigation Corp., à la mémoire de Jacob Janker ce prix récompense les meilleurs étudiants du diplôme en gestion (général). Il est décerné par le comité de direction de l'école d'éducation permanente, sur recommandation du comité des programmes dans le diplôme en gestion. Un prix est décerné aux collations des grades du printemps et de l'automne.
Valeur individuelle : 500 \$ minimum.

Prix de Gestion des Amis de McGill

Décerné chaque année par le Comité exécutif de l'école d'éducation permanente à l'étudiant qui termine le programme de certificat en gestion et qui a obtenu d'excellents résultats tout au long du programme.
Valeur : 300 \$.

Prix de Traduction des Amis de McGill

Deux prix sont accordés annuellement : un à l'étudiant ayant obtenu les meilleures notes au programme de certificat en traduction en anglais et un autre à l'étudiant ayant obtenu les meilleures notes au programme de certificat en traduction en français.
Valeur individuelle : 300 \$.

Prix Produits Forestiers Résolu

Créé en 1980, ce prix est remis à l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats au diplôme en gestion. Il est décerné deux fois l'an, aux collations des grades du printemps et de l'automne.
Valeur individuelle : 350 \$.

Prix TIGlobe Canada de Français Langue Seconde

Créé en 1989, ce prix est décerné chaque année à l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats au certificat de compétence en français.
Valeur : 300 \$.

- assistance Minea
- cartes et exemptions relatives au régime d'assurance-maladie internationale
- cartes d'étudiant de McGill
- obtention de relevés de notes officiels
- remplacement des diplômes
- information sur les changements d'étudiants et les études à l'étranger
- réception des documents
- information sur les droits de scolarité ou autres frais
- remise de prêts alternatifs pour les étudiants des É.-U.

Les étudiants des facultés des arts et des sciences

1.12.3 Protecteur des étudiants

Le Bureau du protecteur des étudiants est un service confidentiel, indépendant et neutre qui aide tous les membres de la communauté étudiante et apporte son aide en fournissant de l'information, des conseils, des orientations et des recommandations.

La mission du protecteur des étudiants vise à intervenir au début du processus de plaintes et tenter de régler la dispute évitant de passer par les procédures de règlement de grief qui existent à l'Université. Pour en savoir plus sur le rôle et la mission du protecteur des étudiants ou pour visionner le mandat du Bureau du protecteur des étudiants, consultez le site Internet du Secrétariat www.mcgill.ca/secretariat/policies/students

Bureau du protecteur des étudiants
3610 McAvish (au nord de l'avenue Dr Pennington)
Rez-de-chaussée, Niveau 14
Téléphone : 514-398-7059 (pour obtenir un rendez-vous)
Site Internet www.mcgill.ca/ombudspeon

1.12.4 Librairie

La librairie de l'Université McGill propose des manuels neufs et usagés, ainsi qu'un choix de livres pour le milieu universitaire et la communauté professionnelle, des fournitures de bureau ainsi que des vêtements et divers articles aux armoiries de McGill. Consultez le site Internet de la librairie ou prenez rendez-vous avec une personne pour vous inscrire aux rappels par courriel et être ainsi le premier à connaître les services, notamment le rachat de livres usagés ou autres vêtements.

3420, rue McAvish
Téléphone : 514-398-7444
Site Internet www.mcgill.ca/bookstore

Librairie Macdonald
Centre du centenaire
Téléphone : 514-398-8300

Site Internet www.mcgill.ca/milipub?ig=924 (un minimum de 124 \$ TTC) (tarif de la librairie)

1.12.5 Boutique informatique de McGill

La Boutique informatique de McGill, située au deuxième étage de la librairie de l'Université, offre un vaste choix de matériel et de logiciels informatiques ainsi que des produits électroniques à tarif étudiant.

3420, rue McAvish
Téléphone : 514-398-5025
Courriel : sales.mcs@mcgill.ca
Site Internet www.mcgill.ca/mcs

1.12.6 Ateliers des bibliothèques

Des ateliers et des visites guidées peuvent vous apprendre comment utiliser efficacement le système des bibliothèques de McGill. Elles aident vous familiariser avec tous ses outils, sont offerts à plusieurs moments de l'année universitaire. Pour obtenir des guides de la bibliothèque, des brochures, de l'information ou pour vous procurer l'horaire de ces ateliers, consultez le site Web suivant : www.mcgill.ca/library/library-assistance

1.12.7 Postes de travail Minerva pour les étudiants de l'éducation permanente

Ouvrez le menu Liens rapides et cliquez sur myMcGill, dans le haut de n'importe quelle page du site Internet de McGill (www.mcgill.ca/fr), et connectez-vous en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe de McGill.

1.13.2.1 Compatibilité avec les navigateurs

Le portail Internet myMcGill est pratiquement compatible avec les versions les plus récentes des navigateurs suivants :

- Internet Explorer (IE) (Windows).
- Firefox (Mozilla) (Windows/Mac).

1.13.3 myCourses

Dans plusieurs cours, vous aurez accès de la documentation et des vidéos en ligne, notamment travaux et lectures, plan de cours, lignes directrices de projets, forums de discussion, calendriers, etc.

Vous pouvez vous connecter au contenu de cours en ligne en utilisant le lien myCourses du portail Internet myMcGill.

- Vérifiez les paramètres du navigateur en cliquant sur la fonctionnalité de configuration du navigateur (System Check) du menu d'assistance sur la page d'accueil myCourses.
- Visionnez les vidéos myCourses destinées aux étudiants et consultez la documentation de la base de connaissances de McGill Knowledge Base.

Pour plus de renseignements sur myCourses pour les étudiants, accédez à www.mcgill.ca/it/fr.

1.13.4 Courriel

Votre adresse de courriel de McGill (en général, sous la forme `pr.nom.nom@mcgill.ca`) est le moyen de communication officiel de l'université pour communiquer avec vous par courrier électronique. Pour des renseignements concernant la politique sur la communication électronique avec les étudiants E-mail Communications with Students, veuillez vous reporter au site www.mcgill.ca/secretariat/policies/information-technology. Vous pouvez accéder à votre courriel par <https://exchange.mcgill.ca> ou par le portail myMcGill. L'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe de McGill. Visionnez votre nom d'utilisateur de McGill, votre adresse courriel de McGill et choisissez votre mot de passe de McGill sur Minerva sous le menu « Renseignements personnels ».

1.13.5 Annuaire en ligne des étudiants

Inscrivez-vous à l'annuaire en ligne des étudiants pour que vos compagnons de classe puissent communiquer avec vous. Renseignez-vous sur ce service : www.mcgill.ca/directory/students

1.13.6 Connexions

Accédez aux services suivants en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe de McGill. Pour plus de renseignements sur les services détaillés ci-après, consultez le site www.mcgill.ca/it/fr.

Sans fil : accédez à Internet grâce au réseau sans fil de McGill en utilisant votre ordinateur portable ou tout autre appareil mobile presque partout sur le campus ainsi que dans les salles intercampus. Connectez-vous au réseau sans fil en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe de McGill. Configurez correctement votre appareil en consultant la base de connaissances de www.mcgill.ca/it/fr.

EZproxy : lorsque vous êtes à l'extérieur du campus, vous devez d'abord vous connecter à EZproxy pour obtenir l'autorisation d'accéder aux bases de données et autres ressources à usage restreint de la bibliothèque de McGill. Pour en savoir plus sur EZproxy, consultez la base de connaissances de www.mcgill.ca/it/fr.

Télécommunications des résidences de McGill : pour les étudiants des résidences de McGill et des résidences hors-campus, un service de données des résidences (câble et sans fil) est disponible.

Laboratoires d'informatique : des laboratoires d'informatique sont mis à la disposition des étudiants de plusieurs départements de McGill. Pour connaître l'emplacement des laboratoires, la disponibilité des logiciels et de tout matériel périphérique, consultez le site suivant : <http://webforms.mcgill.ca/labs>

1.13.7 Informatique sans risque

Logiciel antivirus gratuit : téléchargez un logiciel antivirus gratuit <http://kb.mcgill.ca/it/antivirus> et protégez votre ordinateur.



Nota : avant d'installer un nouveau logiciel antivirus, prenez soin de bien désinstaller tout autre logiciel antivirus installé antérieurement sur votre ordinateur.

Conseils en matière de sécurité de l'information : lisez les dix conseils en matière de sécurité de l'information à l'intention des étudiants et du personnel au site suivant : www.mcgill.ca/it/information-security

1.13.8 Créer vos questions de sécurité dans myMcGill

En établissant vos questions et réponses de sécurité liées à votre mot de passe de McGill, vous pourrez utiliser en cas d'oubli de votre mot de passe, le lien Forgot Password? accessible par le biais de nombreuses applications de McGill.

Lorsque vous avez choisi votre mot de passe de McGill sur Minerva, connectez-vous à myMcGill (<https://mymcgill.mcgill.ca>) et cliquez sur le lien dans le portlet McGill Password Security. Suivez ensuite les instructions fournies à l'écran pour définir vos propres questions et réponses de sécurité.

1.13.9 Besoin d'aide ?

Bienvenue aux nouveaux étudiants : participez à une visite guidée interactive sur les services au site suivant : <http://kbmcgill.ca/it/welcome-students>

Base de connaissances de McGill : effectuez une recherche sur le [site://kb](http://kb)



Nota : Les étudiants qui ont déjà suivi les cours ESLN ne sont pas admis aux cours CESL correspondants. Les étudiants aux études postdoctorales ne sont pas admis aux cours CESL de 2e cycle.

Cours pour les étudiants de l'école d'éducation permanente

CCOM 205**

Communications in Management 1



Nota : ** CCOM 205 est un cours obligatoire réservé aux étudiants en Développement de carrière et perfectionnement professionnel de l'école d'éducation permanente.

1.14.1 Coordonnées du Centre de communication écrite de McGill

Le Centre de communication écrite de McGill
Bibliothèque McLennan-Redpath
Pavillon Redpath, rez-de-chaussée, bureau 02
3459, rue McAvish
Montréal (Québec) H3A 0C9

Téléphone : 514 398-7109
Télécopieur : 514 398-7416
Site Web : www.mcgill.ca/mwc
Renseignements généraux : mwc@mcgill.ca

Pour plus d'information propos du cours CCOM 205, veuillez communiquer avec :

Prof. Sue Laver
Courriel : suelaver@mcgill.ca
Bibliothèque McLennan-Redpath
Pavillon Redpath, rez-de-chaussée, bureau 03
Téléphone : 514 398-2351

Pour plus d'information propos des cours CESL 299, CESL 300, CESL 400, CESL 640 et CESL 650, communiquer avec :

Prof. Carolyn Samuel
Courriel : carolyn.samuel@mcgill.ca
Bibliothèque McLennan-Redpath
Pavillon Redpath, rez-de-chaussée, bureau 02F
Téléphone : 514 398-1712

Pour plus d'information propos du cours CCOM 206, CEAP 250, CESL 500 et CESL 600, communiquer avec :

Prof. Robert Myles
Courriel : robert.myles@mcgill.ca
Bibliothèque McLennan-Redpath
Pavillon Redpath, rez-de-chaussée, bureau 02D
Téléphone : 514 398-3320

Pour plus d'information propos des aspects administratifs, veuillez communiquer avec mwc@mcgill.ca

1.15 Ressources pour les études et la recherche

À l'Université McGill, les ressources disponibles pour les études et la recherche comprennent des bibliothèques de classe, des laboratoires et d'autres sources de collections historiques.

1.15.1 Bibliothèques

McGill compte 12 bibliothèques et 3 collections spéciales réparties. La grandeur des deux campus de l'Université compte plus de six millions de documents, la bibliothèque comprend une collection de 2,5 millions de livres, manuels scolaires, recueils de données, des milliers de titres de journaux, une vaste collection de manuscrits et documents originaux, ainsi que des milliers d'enregistrements sonores et de vidéo. Elle dispose de ressources sur support électronique, notamment plus de 60 000 journaux électroniques, documents multimédias et plus d'un million de livres électroniques allant des textes anglais anciens à la nutrition.

Un site Internet complet (www.mcgill.ca/library/fr), un catalogue en ligne et une gamme de services donnent accès aux ressources des bibliothèques de l'Université de Montréal. Des centaines de bases de données sur des sujets allant de l'histoire de l'art à la médecine.

1.16.1 Historique

James McGill, n

Principal : Philip Joudry B.A., M. Div. (Acad.), D. Min. (Anderson Newton)

Les trois collèges mentionnés forment des étudiants x@eice du ministère et accordent des certi@cats pour l@ordination; ils ont toutefois remis @ur pouvd de délivrance de grades l@Université, l@ception de dipl@mes de maîtrise en th@ologie et de doctorats honoris causa.

1.16.3 Direction de l'Université

L@Université McGill est une société d@une charte@e octroy@e par la Couronne du Royaume-Uni, qui conseil@e pouvoir et l@erce par l@entremise du gouverneur g@n@ral qui est visiteur de l@Université.

Les gouverneurs de l@Université forment l@Institution@ale pour l@@a

Membres

Peter Coughlin, B. Com (Carleton), M.B.A. (Ont.)
 Ronald Harry Critchley, B.A. (Concordia-Loyola), M.A. (York)
 Lili de Grandpré; B.A. (W. Ont.), M.B.A. (McG.)
 Kathy Fazel; B. Com. (McG.)
 Claude Grenoux; B. Ing. (McG.), M.A. (Oxf.)
 David N. Harpp; B.A. (Middlebury), M.A. (Wesl.), Ph. D. (Caroline du N.)
 Kenneth Hastings; B.A., Ph. D. (McG.)
 Bryan Haynes; B.A., LL. B. (McG.)
 Juliet Johnson; A.B. (Stan.), M.A., Ph. D. (Princ.)
 David Kalant; B. Sc. (McG.), Ph. D. (Concordia)
 Samuel Minzberg; LL.B. (McG.)
 Cynthia Price; B. Com. (McG.)
 Martine Turcotte; B.C.L./LL. B. (McG.), M.B.A. (London Business School)
 Thierry Vandal; B. Ing., M.B.A. (Montreal)
 Ann Vroom; B.A. (McG.)
 Edith A. Zorychta; B. Sc. (St. FX), M. Sc., Ph. D. (McG.)
 TBA
 TBA

1.16.5.2.2 Représentants des étudiants**Représentants des étudiants**

Association étudiante de McGill (1)
 Association des étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles de l'Université McGill (1)
 Observateurs
 Association des étudiants de l'éducation permanente de McGill (1)
 Association des étudiants du campus Macdonald (1)

1.16.6 Gouvernance : membres du Sénat**1.16.6.1 Membres d'office****Membres d'office**

Le chancelier
 Le président du Conseil des gouverneurs
 La principale et vice-chancelière
 Le vice-principal adjoint, le vice-principal exécutif et les vice-principaux
 Les doyens des facultés
 La doyenne de l'éducation permanente
 Le doyen des études supérieures et postdoctorales
 La doyenne, Services aux étudiants
 La doyenne ou directrice des bibliothèques

1.16.6.2 Membres élus

Membres élus

63 membres élus par les étudiants, les bibliothèques, le Conseil des enseignants et le personnel administratif et de soutien.

Regroupement des résidents en médecine ou groupe d'étudiants rattachés aux études postdoctorales (1)

Membres étudiants (19)

1.16.7 Administration

Administration

H. Arnold Steinberg; C.M., B. Com. (McG.), M.B.A. (Harv), LL.D. (McG.) Chancelier

Heather Munroe-Blum; O.C., O.Q. B.A., B. Serv. (McM.), M. Serv. (W. Laur), Ph. D. (Caroline du N.) Principale et vice-chancelière

Anthony C. Masi; A.B. (Colgate), Ph. D. (Brown)

Vice-principal ex cutif

Morton J. Mendelson; B. Sc. (McG.), Ph. D. (Harv)

Premier vice-principal ex cutif adjoint (études et vie étudiante)

Registraire et directrice générale de la gestion de l'effectif étudiant

2 École d'éducation permanente

2.1 Message de la doyenne

Janvier 2013

L'École d'éducation permanente de McGill se propose d'accompagner vous les apprenants, sur la voie qui vous permettra de réaliser vos objectifs. L'École vous propose des possibilités de développement personnel et professionnel qui enrichiront votre apprentissage et votre réussite. Que vous soyez dans le monde des affaires, que vous veniez tout juste d'arriver. Montrez-nous ce que vous cherchez à faire progresser votre carrière.

INSCRIPTION ET DEMANDE D'ADMISSION

Trimestre d'automne

Trimestre d'hiver

17 septembre 2013

21 janvier 2014

2.3 Administration et gouvernance de l'École d'éducation permanente

2.3.1 École d'éducation permanente

DOYENS

Doyenne

LANGUES ET COMMUNICATION INTERCULTURELLE

Herv de Fontenay; B.A. (Mont), M.A. (McG.)

Directeur

FirasAlha@dh; B.A. (Jordanie), M.A. (Chili), DEA (Espagne)

Directeur associé

Ef@e Dracopoulos; B.A. (Concor), M. Ed. (T LUQ)

Coordonnatrice de programme, Programme d'anglais temps partiel et projets spéciaux

Kevin Callahan; B.A. (Or.), M.A. (Concor), Cert.TESL (McG.)

Coordonnateur de programme, Programme intensif d'anglais - langue et culture

Marie-Claude Beauchamp; B.A., M.A., B. d. (McG.)

Coordonnatrice académique, Programmes de langue

NadineWielgopolski; B.A. (Ott.), M.A. (Ott.)

Coordonnatrice de programme, Programme de français

VerenaWaterstradt; BAdm. (Allem.) (en cong)

Administratrice de programme

Isaac Garcia-Sitton; B.A., M.B.A. (Linderood) (intérimaire)

Administrateur de programme

Benjamin Isaac; B.A. (Concor), M.F.A. (MIUAD)

Administrateur de programme adjoint

PARTENARIATS UNIVERSITAIRES ET TUDÉS D'ÉTÉ

pr ciser

Directeur(trice)

Jasna Hance

Administratrice de programme

Chargés de cours

ABENSUR, Rosalind	Traduction
ABIMANSOUR, Dolly	Français
ABOULAMER, Anas	Finance
ABRAMS, Ryan	Comptabilité
ADDAS, Amr	Finance
ALDIK, Fares	Technologies de l'information
ALHAFIDH, Firas	Anglais
AMAR, Michel	Services de santé et services sociaux
AMIREAULT, Valerie	Français
ANDREWS, Richard	Relations publiques
ARCHIBALD, James	Traduction
ARMANIOUS, Joseph	Comptabilité
ARSENAULT, Maurice	Fiscalité
ASHCROFT, Louise	Anglais
ASSOULINE, Sylvain	Traduction, français
ATALLAH, Bassel	Communication écrite
ATALLAH, Cherif	Ressources humaines
BANDALY, Dia	Chaîne logistique
BANTON, Jennifer	Anglais
BARTELS, Gerald	Relations publiques
BARTLETT, Lloyd	Gestion de projet
BASKIND, Alana	Communication écrite
BEAUCHAMP, Marie-Claude	Français
	Anglais

Chargés de cours

DEL BURGO, Carlos	Traduction
DELORME, Bruno	Marketing
DE POW, Elaine	Relations publiques
DESLAURIERS, Roch	Français
DESROSIERS, Lee	Marketing
DE STEFANO, Corrado	Droit
DHANVANTARI, Sujaya	Anglais
DIAZ, Karen	Leadership
DIB, Naima	Traduction
DI GIROLAMO, Giovanni	Marketing
DIMITRAK OPOULOS, Roussos	Mines
DI RE, Antoinette	Services de santé et services sociaux
DRACOPOULOS, Efthymios	Anglais
DRACOPOULOS, George	Marketing
DUCA, Crina	Comptabilité
DU COUTURIER-NICHOL, Garrard	Psychologie sociale et organisationnelle appliquée
DUMONT, Jean	Français
DUPONT, Eric	Traduction
DUROCHER, André	Relations publiques
EISENSTAT, Ben	Gestion des risques
ELIZOV, Henriette	Français
ETEMAD, Hamid	Gestion et commerce international
EVANGELINELIS, Dina	Anglais
FARSA, Diana	Français
FARHA, Shadi	Gestion de projet
FAZAL, Zeeshanali	Finance
FENOGLIO, Prisca	Français
FENSTER, Ariel	Chimie
FEQUIERE, Dawn	Fiscalité
FILION, Marianne	Communication écrite
FIORIELLO, Alexandra	Relations publiques
FORD-ROSENTHAL, Angela	Traduction
FORTIER, Louis	Relations publiques
FORTIN, Louis	Relations industrielles
FRANKLIN, Rosalind	Relations publiques
FRASER, James	Psychologie sociale et organisationnelle appliquée
FRASER, Lynda	Psychologie sociale et organisationnelle appliquée
FRAULEY, Mary	Anglais
GADBOIS, Manon	Français
GAGNON, Eliza	Technologies de l'information
GAGNON, Gilles	Traduction
GARNEAU, Charles	Entrepreneuriat

Chargés de cours

GAUTHIER, Sylvain	Gestion de projet
GAVRILA-ALEXANDRESCU, Dana	Français
GAVRIN, Victor	Mathématiques
GIACCARI, Domenic	Comptabilité
GIBBS, Howard	Relations publiques
GILPIN, Andrea	Relations publiques
GIORDANO, Maria Graciela	Espagnol, traduction
GIRERD, Noemie	Français
GIROUX, Chantal	Français
GLIDDEN, Gregory	Anglais
GNIWISCH, Pinry	Technologies de l'information
GODAWA, Christopher	Anglais
GOLANOWSKI, Sophia	Marketing
GOLDSMAN, Larry	Comptabilité
GOLLNER, Andrea	Relations publiques
GOLOVINA, Galina	Mathématiques
GOVENDER, Sumanthra	Anglais
GRADEK, John	Gestion de la chaîne d'approvisionnement
GRAHAM, Jim	Mathématiques
GRAVEL, Claude	Mathématiques
GRAY, David	Leadership
GREEN, Jø	Anglais
GREENA	Français

Chargés de cours

MULCAIR, Sean	Assurance
MYLES, Robert	Communication écrite
NACIRI, Ahmed	Finance
NAGY, Jessica	Comptabilité
NAVARRO, Aura	Traduction
NAYER, David	Comptabilité
NEPVEU, Denise	Anglais
NG WAN, Melissa	Gestion des risques
NIZAMI, Tariq	Technologies de l'information
NOBEL, Ralph	Marketing
NOWAK, Anita	Relations publiques
NUNES, Maria	Mathématiques
OLIVEIRA, Dulce	Gestion de projet
OLIVERIO, Joseph	Comptabilité
OULLETTE, Pierre	Ressources humaines
PADILLA, Luis	Ressources humaines
PANUNTO, Anna-Maria	Anglais
PAPASTEFANOU, Nicolette	Relations publiques
PARENT, Kevin	Comptabilité
PEDERSEN, Susie	Anglais
PENGELLEY, Heather	Communication écrite
PEREZ, Laura	Espagnol
PEREZ, Miran	Anglais
PHILIE, Jocelyne	Français
PHILLIPS, Christine	Anglais
PICARD, Geneviève	Français
PITTS, Charles	Relations publiques
	Français

Chargés de cours

RIBAUX, Sonia

Ressources humaines

RICHARDSON-ASKEW Pamela

Traduction

RIPOLL, Alex nia

Fran ais

Charg s de cours

SUSEL, Roman	Comptabilit
TAJUELO, Telesforo	Traduction
TALLA, Malleswara	Technologies de l'information
TENENBAUM, Lawrence	Comptabilit
THEOPOULOS, Spiro	Gestion
THORPE, Graham	Technologies de l'information
TINSLEY, Maureen	Anglais
TOKAI, Patricia	Anglais
TONEV, Radostin	Fran ais
TRIASI, Jack	Fiscalit
TRIHEY, Kelly	Finance
TROY, Philip	Gestion de la cha ne d'approvisionnement
TURLEY, John	Assurance
TURNER, Leanna	Anglais
TURPIE, David	Anglais
VALENTINE, Egan	Traduction
VALINO, Morag	Fran ais
VAN DER MEER, Carolyne	Relations publiques
VYBIHAL, Joseph	Technologies de l'information
WALL, Sharron	Communication
WALSH, Brendan	Relations publiques
WARNER, Michelle	Anglais
WEBER, Monica	Anglais
WELSCHEID, Samantha	Comptabilit
WESTGATE, Chantal	Ressources humaines
WHITTAKER, Gary	Entrepreneuriat
WIELGOPOLSKI, Nadine	Fran ais
WILSON, Jim	Comptabilit
WISE, Sydney	Anglais
WOLFSON, Sarah	Anglais
WONG, Gordon	Anglais
WONG, Stephen	Finance
ZAJDMAN-BORDEN, Karen	Comptabilit
ZAMORANO, Daniel	Traduction
ZANE, Charles	Comptabilit
ZBILY, Albert	Commerce international
ZOWALL, Hanna So@a	Services de sant et services sociaux

Téléphone : 514 398-8234

Télécopieur : 514 398-2757

Courriel : mccl.conted@mcgill.ca

Site Web : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/-propos-de-l'unit-s-de-formation/communaut-d'apprentissage-continue-de-mcgill-0

Faculté des sciences de l'éducation

Certificat en intégration scolaire

Diplôme en relations humaines et éducation la vie familiale

Certificat d'études supérieures en orientation appliquée l'enseignement

Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling

Dean Thomson

Téléphone : 514 398-4248

Programmes pour les Premières nations et les Inuits

Département d'études intégrées en sciences de l'éducation

Tina Schiarone

Téléphone : 514 398-1340

2.5.2 Heures d'ouverture

Unités d'enseignement : Horaire régulier

Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

Services aux clients : Horaire régulier

Du lundi au jeudi, de 9 h à 18 h 15

Vendredi, de 9 h à 17 h

Exceptions : Pour connaître les horaires en vigueur, veuillez consulter le site www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/-propos-de-l'unit-s-de-formation/communaut-d'apprentissage-continue-de-mcgill-0

3 Pour commencer

3.1 Critères d'admission

Les critères d'admission pour les programmes sont par l'école d'éducation permanente. Veuillez consulter l'unité d'enseignement appropriée pour obtenir les critères d'admission du programme auquel vous souhaitez vous inscrire.

3.2 Programmes d'études

3.2.1 Programmes de premier cycle

Liste des programmes qui exigent une marche officielle pour l'admission au programme :

3.2.1.1 Baccalauréat en commerce (temps partiel)

Pour de plus amples renseignements, programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'étude > Développement de carrière et perfectionnement professionnel > Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes de certificat de premier cycle et B. Com. temps partiel) [section 4.1.2.2 Baccalaurat en commerce pour les étudiants temps partiel](#)

3.2.1.2 Programmes de formation professionnelle et commerciale

Pour de plus amples renseignements, programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'étude >

Certificats d'études supérieures

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en marketing

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en gestion des opérations

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en gestion des relations publiques

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en @scalit

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en trésorerie et finances

Programmes de diplôme

section 4.1.3.1.3 Diplôme en comptabilité

section 4.1.3.1.4 Diplôme en @nance appliquée

section 4.1.3.1.5 Diplôme en marketing appliqué

section 4.1.3.1.6 Diplôme en gestion des services de santé et des services sociaux

section 4.1.3.1.7 Diplôme en gestion des ressources humaines

section 4.1.3.1.8 Diplôme en technologies liées au commerce sur Internet

section 4.1.3.1.1 Diplôme en gestion @n @n @l

section 4.1.3.1.1 Diplôme en gestion des relations publiques et des communications

section 4.1.3.1.1 Diplôme en gestion des opérations et de la maintenance d'appareils

section 4.1.3.1.1 Diplôme d'études supérieures en @scalit

3.2.2.2 Sciences de l'éducation

Pour de plus amples renseignements, Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'étude > Sciences de l'éducation > section 4.3.3 Les programmes des Sciences de l'éducation

Sciences de l'éducation

Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'étude > Les programmes des Sciences de l'éducation > section 4.3.3.6 Certificat d'études supérieures en orientation appliquée @enseignement

3.2.2.3 Traduction

Pour de plus amples renseignements, Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'étude > Traduction et expression écrite > section 4.8.4 Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite

Traduction

section 4.8.4.4.2: Diplôme d'études supérieures en traduction @ Option anglais-français (30 unités)

section 4.8.4.4.2: Diplôme d'études supérieures en traduction @ Option français @ anglais (30 unités)

section 4.8.4.4.2: Diplôme d'études supérieures en traduction @ Option espagnol @ français (30 unités)

section 4.8.4.4.2: Diplôme d'études supérieures en traduction @ Option espagnol @ anglais (30 unités)

3.2.2.4 Espagnol

Espagnol

Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'étude > Traduction et expression écrite > Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite > section 4.8.4.3:4 Certificat d'études supérieures en communication professionnelle @ espagnol (18 unités)

3.2.3 Programmes non assortis d'unités

Liste des programmes qui exigent pas une marche officielle pour l'admission au programme :

3.2.3.1 Langues et communication interculturelle

Pour de plus amples renseignements, programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'études > Programmes de langues > Unités des Langues et communication interculturelle (programmes de langue anglaise) > section 4.5.4.4 Programme d'études en ligne - Français et Langues et communication interculturelle (programmes de langue anglaise) > section 4.5.5.4 Programme d'études en ligne - Français.

Langues et communication interculturelle

section 4.5.4.4:1 Certificat de compétence en anglais - crit pour la communication professionnelle (Sommaire) (non assortis d'unités)

section 4.5.5.4:1 Certificat de compétence en français - crit pour la communication professionnelle (Sommaire) (non assortis d'unités)

3.2.3.2 Perfectionnement professionnel

Pour de plus amples renseignements, programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'études > Développement de carrière et perfectionnement professionnel > section 4.1.4 Certificat et cours de perfectionnement professionnel (UEC reconnues et autes)

Programme de perfectionnement professionnel

section 4.1.4.5 Perfectionnement professionnel - Certificat en région de compétence (sans unités) (Sommaire)

3.3 Formalités d'admission : Baccalauréat en commerce (temps partiel)

Les inscriptions au programme de baccalauréat en commerce se font auprès de la Gestion de l'étudiant. Les étudiants peuvent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : www.mcgill.ca/applying/fr Vous pouvez également vous procurer les formulaires de demande d'admission au Point de Service, 3415, rue McAvish, Montréal, Québec, H3A 0C8.

Pour de plus amples renseignements sur les dates limites et la marche à suivre concernant la soumission des dossiers, veuillez communiquer avec la Gestion de l'étudiant.

3.4 Formalités d'admission : programmes d'éducation permanente de la Faculté des sciences de l'éducation

Les demandes d'admission aux programmes d'éducation permanente de la Faculté des sciences de l'éducation peuvent être faites en ligne à l'adresse suivante : www.mcgill.ca/applying/fr Les étudiants doivent remplir le formulaire de demande d'admission et fournir les documents exigés à l'unité d'enseignement appropriée. Pour de plus amples renseignements sur les dates limites et la marche à suivre concernant la soumission des dossiers, consultez le site Internet à l'adresse suivante : www.mcgill.ca/continuingstudies/about-scs/academic/education

Pour des renseignements sur l'admission aux programmes des Premières nations et des Inuits, les étudiants doivent communiquer avec le bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations au 514-398-4533.

3.5 Formalités d'admission : programmes de certificats de premier cycle et de certificats et diplômes d'études supérieures d'éducation permanente

Les Services aux clients de l'école d'éducation permanente s'occupent des admissions aux programmes de premier cycle, de la réception du baccalauréat en commerce et du baccalauréat

3.5.5 Échéance pour la réception de documents d'appoint pour une demande d'admission à McGill

Toute la documentation d'appoint, notamment les relevés de notes, les résultats de tests ou les lettres de recommandation (selon le programme), doit être transmise à l'Université avant la date limite, soit le 1er juin pour les admissions d'automne, le 1er octobre pour les admissions de printemps et le 1er février pour les admissions du printemps.

3.5.6 Quels sont les documents officiels exigés pour l'admission à McGill ?

McGill exige des versions officielles de tous les relevés de notes et autres résultats scolaires provenant d'autres écoles et établissements d'enseignement; il en va de même pour les résultats de tests externes. McGill, la mention « officiel » signifie que l'Université devra, sans le moindre intermédiaire, recevoir directement les relevés de notes, les résultats de tests externes produits par les écoles, les établissements d'enseignement et les commissions d'examen, dans le cas des étudiants qui passent dans des établissements d'enseignement avancés. L'Université ne reconnaît aucun caractère officiel aux photocopies, même certifiées par un notaire, un commissaire à l'assermentation, un membre du personnel du Centre d'éducation canadien ou d'une ambassade du Canada. L'Université ne prend généralement pas de décisions conditionnelles fondées sur des relevés de notes des équivalences sans caractère officiel.

Nous reconnaissons que, dans le cas de certains pays, il est difficile de faire envoyer des relevés officiels. Nous sommes également conscients des difficultés auxquelles font face les personnes n'habitant plus le pays d'origine. Le cas échéant, veuillez nous en faire part par écrit. S'il y a lieu, nous envisagerons la possibilité de reporter la date limite de soumission des documents d'appoint.

Pour obtenir de plus amples renseignements, dont la liste complète des documents acceptés et le formulaire d'attestation, veuillez communiquer avec les Services aux clients au 514-398-6200.

3.6 Report ou refus de l'offre d'admission ?

L'offre d'admission est valide pour une année universitaire à compter de la session d'admission. Si vous n'inscrivez aucun cours pendant cette période, vous devrez présenter une nouvelle demande d'admission. Si vous souhaitez refuser l'offre d'admission, veuillez communiquer avec les Services aux clients par courriel à admissions.conted@mcgill.ca.

3.7 Changement de programme

Un étudiant peut demander un seul changement de programme par admission; toute demande s 0 0 1 170.463 445.282 Tm (ais 8.1 Tf (qui)Tj 1 0 0 1 39

5. Si nécessaire, il appartient aux étudiants de fournir tous les documents d'appoint supplémentaires aux Services aux clients de l'école d'éducation permanente.

Le formulaire de demande de reconnaissance de crédits est accessible en ligne à l'adresse www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/etudiants/guide-des-nouveaux-etudiants/bon-d-part-admission/reconnaissance-des-credits. Il est également disponible aux Services aux clients.

3.8.2 Exemption par un examen (pour les étudiants du Développement de carrière et perfectionnement professionnel)

L'examen d'exemption vise les étudiants qui ne présentent pas les acquis scolaires requis ou la formation officielle nécessaire, mais qui ont le niveau de connaissances exigé.

Les é

Vous ~~deriez~~ ~~entrepren~~ ~~dre~~ ~~os~~ d marches d

3.10 Étudiants à statut particulier : Cours de premier cycle

Ce qui suit s'applique à tous les programmes.

La majorité des cours de premier cycle de l'école d'éducation permanente sont ouverts à toute personne âgée de plus de 18 ans peut s'y inscrire. Si vous avez moins de 18 ans, vous n'êtes autorisés à vous inscrire que si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

Si vous souhaitez suivre des cours sans nécessairement viser l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, vous pouvez vous inscrire en tant qu'étudiant à statut particulier. Il faut toutefois que vous remplissiez les conditions préalables et les critères d'admission établis pour le cours en question.



Nota : Le nombre de cours que les étudiants à statut particulier peuvent suivre est limité. Les étudiants sont invités à s'inscrire à un programme avant d'obtenir quatre (4) cours. L'école d'éducation permanente n'est toutefois pas contrainte de tenir compte des unités obtenues par les étudiants à statut particulier dans le calcul des unités pour un programme de certificat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'inscription aux cours, consultez le site Internet à l'adresse suivante : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/etudiants/etudiants-les

3.10.1 Documents à fournir pour l'inscription aux cours de premier cycle

Pour de plus amples renseignements, programmes, courset politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > éducation permanente > Inscription pour les étudiants de l'éducation permanente [Section 1.3.3 Autres façons de s'inscrire](#)

3.11 Étudiants à statut particulier : Cours d'études supérieures

Ce qui suit s'applique à tous les programmes.

Pour être admis aux cours d'études supérieures, vous devez être titulaire d'un grade obtenu par une université reconnue. Ce grade doit être équivalent à un diplôme de premier cycle reconnu par les études supérieures et postdoctorales.

Nota : Le nombre de cours que peut suivre un étudiant à statut particulier peut être limité. Les étudiants sont invités à appeler 112.191.420.781 Tm (:)Tj /F2 8.1 Tm

Le programme d'adjoint administratif qualifié offre une formation de base solide pour les candidats en général. Un candidat qui souhaite s'inscrire en tant qu'étudiant doit tout d'abord être membre de l'Association des adjoints administratifs. Il peut faire une demande pour devenir un étudiant du programme d'adjoint administratif qualifié. Les détenteurs du titre d'adjoint administratif qualifié sont tenus de se conformer aux règlements qui s'appliquent aux auxiliaires administratifs qualifiés afin de maintenir leur titre d'adjoint administratif qualifié. Tous les trois ans, ils doivent aussi se prêter au processus de renouvellement de la certification de leur titre professionnel.

Le programme se compose de trois cours obligatoires et de quatre cours complémentaires offerts dans 30 établissements post-secondaires partout au Canada. Ces cours doivent être complétés avec succès dans un délai de sept ans afin que les candidats puissent se qualifier pour le certificat et le titre d'adjoint administratif qualifié. Les étudiants sont tenus de compléter avec succès le programme de sept cours avec une moyenne pondérée cumulative de 60 %.

Pour tout renseignement s'appliquant aux exigences de programme, veuillez visiter notre site Internet : atifs.2rgifs.2RGj/F7.8.1 Tf 1 0 0 1 401426 641.08 T

Pour plus de renseignements concernant les titres de certification en gestion, de gestionnaire professionnel ou de gestionnaire agréé, adressez-vous au :

Conseil national de l'Institut de gestion
Monsieur John Porreca
200-2140, boul. Marie-Victorin
Longueuil, (Québec) J4G 1A9

Téléphone : 450-671-6775
Courriel : info@cim-icgca
Site Internet (Québec) www.cim-icgca
Site Internet (Canada) www.cim.ca

Institut canadien du trafic et du transport

Un candidat ayant complété le certificat en logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement et ayant satisfait aux autres conditions exigées par l'Institut canadien du trafic et du transport se qualifie pour l'adhésion à l'Institut et l'utilisation du titre de l'ICTT.

Les étudiants ayant réussi ce programme d'études pourront obtenir le titre de l'ICTT lorsqu'ils auront complété six cours additionnels, deux d'entre eux offerts directement par l'ICTT et les autres tant donnés par le collège d'éducation permanente de McGill.

Pour tout renseignement sur les accords de coopération, adressez-vous à l'Institut canadien du trafic et du transport. Les étudiants qui souhaitent devenir membre ou obtenir de plus amples renseignements sur l'Institut peuvent communiquer avec :

Institut canadien du trafic et du transport
10, rue King Est, bureau 400
Toronto ON M5C 1C3

Téléphone : 416-363-5696
Télécopieur : 416-363-5698
Courriel : info@citt.ca
Site Internet www.citt.ca

Institut d'assurance de dommages du Québec

L'Institut collabore aux programmes de certification de McGill et reconnaît certains cours et programmes des collèges pour son titre professionnel FPA. Pour de plus amples renseignements sur les accords de coopération, adressez-vous à l'Institut. Les étudiants intéressés peuvent recevoir de plus amples renseignements sur l'Institut en communiquant avec l'Institut au :

Institut d'assurance de dommages du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1650
Montréal (Québec) H3B 4G7

Téléphone : 514-393-8156
Télécopieur : 514-393-9222
Courriel : montrealcourriel@institutdassuranceca
Site Internet www.institutdassuranceca

Insurance Institute of Canada
18, rue King Est, 6^e étage
Toronto ON M5C 1C4

Téléphone : 416-362-8586
Télécopieur : 416-362-1126
Courriel : iicmail@insuranceinstitute.ca
Site Internet www.insuranceinstitute.ca

Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC)

L'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) est une association professionnelle nationale en matière de marques de commerce, de droits d'auteur et de dessins industriels. Elle compte plus de 1 700 membres venant du Canada et de l'étranger.

L'IPIC est la seule association professionnelle canadienne à laquelle adhèrent presque tous les agents de marques de commerce et les avocats spécialisés en propriété intellectuelle. L'Institut collabore avec McGill depuis 1994 en offrant des cours d'études sur la propriété intellectuelle. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Internet de l'IPIC à l'adresse www.ipic.ca.

Institut international des analystes d'affaires (IIBA)

L'Institut international des analystes d'affaires est une association indépendante et non lucrative servant les intérêts des professionnels dans le secteur grandissant de l'analyse d'affaires. L'Institut vise les personnes oeuvrant notamment dans le domaine de l'analyse de systèmes, la gestion ou

l'analyse des besoins, la gestion de projets, la consultation ou l'amélioration des processus et propose de mieux rendre votre travail et améliorer votre vie professionnelle.

L'école d'éducation permanente de l'Université McGill fait partie des organismes de formation en analyse agréés par le IIA. Certains cours offerts par l'école d'éducation permanente permettent l'obtention d'heures de perfectionnement professionnel agréées par l'Institut. Pour de plus amples renseignements sur cette association, veuillez consulter [www](#)

Certificat d'études de cycles supérieurs :

Un certificat d'études de cycles supérieurs consiste en un programme assorti de moins de 30 unités, mais pas moins de 15, qui a, comme condition préalable à l'admission, un grade de premier cycle. L'approbation de la faculté relève des études de cycles supérieurs et postdoctorales.

Système d'unités :

L'école d'éducation permanente utilise un système d'unités ; chaque cours correspond donc un certain nombre d'unités, calculé en fonction du nombre d'heures de cours hebdomadaire. En général, un cours de trois unités correspond trois heures de cours par semaine pendant un trimestre. Ce système s'applique toutefois pas toutes les semaines. Les heures de laboratoire donnent généralement droit moins d'unités. Les unités représentent la quantité de travail demandée aux étudiants - habituellement, deux heures d'étude pour chaque heure de cours.

Le nombre d'unités est indiqué entre parenthèses à côté du libellé du cours.

Unités d'éducation permanente (unités EP) :

Certains cours offerts par l'école sont assortis d'unités d'éducation permanente. Ces cours ne représentent pas nécessairement un programme assorti d'unités. L'unité d'éducation permanente est une mesure du nombre d'heures de participation à la présence ou à l'étude ou les deux d'éducation permanente structurée. Une unité EP correspond dix heures de participation.

Activités sans transcription :

Une activité sans transcription réfère à un cours, un séminaire ou un atelier dans une discipline donnée, sans unité ni unité d'éducation permanente (unité EP), qui n'apparaît pas sur un relevé de notes universitaire.

Trimestre :

L'année universitaire se divise en deux, soit le trimestre d'automne (de septembre à décembre) et le trimestre de printemps (de janvier à avril), avec quelques cours offerts au trimestre d'été (de mai à août).

Reconnaissance d'équivalences :

Si vous avez étudié dans le cadre d'un système d'enseignement antérieur de l'Amérique du Nord, ou dans une autre région, vous pourriez être admissible à une équivalence de cours pour des travaux universitaires déjà réussis. Certains candidats à l'admission venant de l'étranger du Québec peuvent avoir une dispense de certains cours de base après s'être soumis à un test de classement de certains cours.

Minerva :

En accédant à Minerva, le système administratif en ligne de McGill, vous pouvez faire une demande d'admission, inscrire des cours, vérifier votre horaire d'examen, obtenir une mise à jour de votre compte de droits de scolarité et consulter vos résultats, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, tout en demeurant confortablement installé sur votre ordinateur.

Programmes, cours et politiques de l'Université :

Cette publication www.mcgill.ca/study/f constitue la liste officielle des conditions d'admission aux programmes et cours menant à l'obtention de diplômes offerts par l'Université. Elle présente une description complète des règlements universitaires et administratifs ainsi que des politiques et des procédures en vigueur.

Supplément au calendrier des dates importantes :

Le supplément au calendrier des dates importantes précède chaque période d'inscription et est donc publié trois fois par année. Le supplément contient les dates d'inscription et les renseignements relatifs au trimestre. En cas de contradiction, l'information qui y est énoncée aura préséance sur celle de la publication des programmes, cours et politiques de l'Université.

4 Domaines d'étude

4.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel

4.1.1 Développement de carrière et perfectionnement professionnel à l'École d'éducation permanente

Que vous souhaitiez acquies de nouveaux atouts professionnels, donner un élan à vos titres de compétences grâce à un atelier certifié ou un diplôme d'avancement professionnel, ou même entamer un tout nouveau parcours de carrière, l'Unité de développement de carrière et perfectionnement professionnel est l'endroit idéal pour mener à bien vos projets. Grâce à l'expertise de chargés de cours hautement qualifiés, des cours et des programmes innovateurs qui mettent l'accent sur les vrais enjeux professionnels, vous serez certain(e). Cp41 18.1 Tf (n7Cp41u tre p)0abien vme entamer v..... ducation permanen

Pour les personnes intéressées des ~~v~~ ~~ic~~ de perfectionnement professionnel court terme, nous ~~trouv~~ ~~ons~~ toute une ~~gam~~ ~~me~~ de cours, ateliers, ainsi que des cours et séminaires en ligne tout au long de l'année sur des sujets couvrant l'analyse opérationnelle, propriété intellectuelle, trouble de stress post-traumatique et gestion de projets.

Nous avons conçu nos cours et nos programmes afin de permettre de concilier les responsabilités ~~du~~ ~~travail~~ et de la famille et de réussir malgré votre emploi du temps chargé. La plupart des cours ont lieu une fois par semaine seulement (du lundi au jeudi), mais certains ~~travaillent~~ ~~sur~~ le perfectionnement

040 0 1 137.343 684.82 T I343 6a Hanalya v

ACCT 361	(3)	Management Accounting
ACCT 362	(3)	Cost Accounting
ACCT 385	(3)	Principles of Taxation
ACCT 453	(3)	Advanced Financial Accounting
ACCT 475	(3)	Principles of Auditing

Cours complémentaires (9 unités)

Les trois cours complémentaires peuvent être choisis parmi l'ensemble des cours numérotés ci-dessous, si vous ne souhaitez pas avoir une obligation particulière.

Cours exigés par l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec (CGA).

En plus des cours préalables et obligatoires du certificat en comptabilité, vous devez suivre les cours ci-après si la obligation CGA vous intéresse (d'autres cours peuvent aussi être exigés; veuillez vous adresser à l'Ordre des CGA)

ACCT 354	(3)	Financial Statement Analysis
ACCT 455	(3)	Development of Accounting Thought
ACCT 476*	(3)	Internal Auditing
ACCT 477*	(3)	External Auditing
ACCT 486	(3)	Business Taxation 2
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems

* Seul un de ces cours peut être pris en compte dans le calcul des unités nécessaires pour obtenir le certificat.

Cours exigés par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA).

En plus des cours préalables et obligatoires du certificat en comptabilité, vous devez suivre les cours ci-après si la obligation CMA vous intéresse (d'autres cours peuvent aussi être exigés; veuillez vous adresser à l'Ordre des CMA)

ACCT 354	(3)	Financial Statement Analysis
ACCT 455	(3)	Development of Accounting Thought
ACCT 463	(3)	Management Control
ACCT 476*	(3)	Internal Auditing
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems

Autres options complémentaires

BUSA 400	(3)	Independent Studies in Management
CCTX 540	(3)	U.S. Taxation

4.1.2.1.1.2 Coordonnées de l'Ordre des CGA

Dispenses et examens de CGA
 Téléphone : 514-861-1823, poste 220
 Courriel : examens@cga-quebec.org
 Site Internet www.cga-quebec.org

ou

Renseignements d'ordre général et valeurs de cours
 Téléphone : 514-861-1823, poste 246
 Courriel : formation@cga-quebec.org
 Site Internet www.cga-quebec.org
 Téléphone sans frais : 1-800-463-0163
 Télécopieur : 514-861-7661

CCCS 310	(3)	Web Development
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CMRK 235	(3)	Digital Media Marketing
MGCR 382	(3)	International Business

4.1.2.1.5 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Ce programme est axé sur l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion quotidienne de ce type de services en fonction de critères d'efficacité et de critères humains.

4.1.2.1.5.1 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux (30 unités)

Le certificat en gestion des services de santé et des services sociaux permet aux étudiants d'acquies des connaissances de base en gestion des services de santé et des services sociaux. Ce programme vise le développement des compétences requises dans la gestion quotidienne de la prestation de services, tenant compte à la fois du client humain et de la performance organisationnelle.

Cours obligatoires (30 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CHLC 351	(3)	Foundations of Health and Social Services Systems
CHLC 401	(3)	Evaluation of Health and Social Services
		Fundamentals of Health and Social Services Info Systems

INDR 494	(3)	Labour Law
INDR 496	(3)	Collective Bargaining
ORGB 380	(3)	Cross Cultural Management Managing Organizational Teams

MGCR 423	(3)	Organizational Policy
6 ou 9 unités parmi les cours suivants :		
ACCT 361	(3)	Management Accounting
BUSA 364	(3)	Business Law 1
BUSA 368	(3)	Business Law 2
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CGMG 282	(3)	Introduction to Business
ECON 295	(3)	Macroeconomic Policy
FINE 342*	(3)	Finance 2
FINE 343*	(3)	Managerial Finance
FINE 443	(3)	Applied Corporate Finance
MGCR 331	(3)	Information Systems
MGCR 360	(3)	Social Context of Business
MGCR 382	(3)	International Business
MGCR 472	(3)	Operations Management
MGPO 450	(3)	Ethics in Management
MGSC 373	(3)	Operations Research 1
ORGB 420	(3)	Managing Organizational Teams
ORGB 423	(3)	Human Resources Management

*Seul un de ces cours peut être pris en compte dans le calcul des unités nécessaires pour obtenir le certificat.

Exigences de l'Ordre des CGA

Les étudiants intéressés par la licence CGA doivent suivre les cours ci-après. D'autres cours peuvent être exigés. Veuillez vous adresser à l'Ordre des CGA du Québec pour plus de renseignements. Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > P
o commencer > Critères d'admission Associations Professionnelles.

BUSA 364	(3)	Business Law 1
BUSA 368	(3)	Business Law 2
ECON 295	(3)	Macroeconomic Policy
FINE 342	(3)	Finance 2
FINE 343	(3)	Managerial Finance
MGCR 211	(3)	Introduction to Financial Accounting
MGCR 273	(3)	Introductory Management Statistics
MGCR 293	(3)	Managerial Economics
MGCR 331	(3)	Information Systems
MGCR 341	(3)	Finance 1
MGCR 423	(3)	Organizational Policy

Exigences de l'Ordre des CMA

Les étudiants intéressés par la licence CMA doivent suivre les cours ci-après. D'autres cours peuvent être exigés. Veuillez vous adresser à l'Ordre des CMA du Québec pour plus de renseignements. Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > P
o commencer > Critères d'admission Associations Professionnelles.

ACCT 361	(3)	Management Accounting
BUSA 364	(3)	Business Law 1

ECON 295	(3)	Macroeconomic Policy
MGCR 211	(3)	Introduction to Financial Accounting
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
MGCR 273	(3)	Introductory Management Statistics
MGCR 293	(3)	Managerial Economics
MGCR 331	(3)	Information Systems
MGCR 341	(3)	Finance 1
MGCR 382	(3)	International Business
MGCR 423	(3)	Organizational Policy
MGSC 373	(3)	Operations Research 1

Institut canadien de gestion (ICG)

Les étudiants qui souhaitent suivre la @li re ICG doivent suivre les cours suivants. D'autres cours peuvent être exigés. Veuillez vous adresser à l'Institut canadien de gestion pour plus de renseignements. Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission Associations Professionnelles.

BUSA 364	(3)	Business Law 1
CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CGMG 282	(3)	Introduction to Business
FINE 343	(3)	Managerial Finance
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
MGCR 352	(3)	Marketing Management 1
MGCR 423	(3)	Organizational Policy
MGCR 472	(3)	Operations Management

4.1.2.1.8 Certificat en marketing

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

L'objectif de ce programme est de fournir aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans le domaine du marketing.

4.1.2.1.8.1 Certificat en marketing (30 unités)

Programme présentement à l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Le certificat prépare une carrière dans un domaine clé du marketing et donne les atouts nécessaires pour compléter les publications requises sur le marketing.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours associé

CMSC 101*gs)	(3)	College Algebra and Functions
--------------	-----	-------------------------------

MRKT 452 (3) Consumer Behaviour

* suivre comme dernier cours dans le cadre du certificat

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

BUSA 464	(3)	Management of Small Enterprises
MGCR 382	(3)	International Business
MRKT 355	(3)	Services Marketing
MRKT 434	(3)	Topics in Marketing 1
MRKT 453	(3)	Advertising Management
MRKT 455	(3)	Sales Management
MRKT 456	(3)	Business to Business Marketing
MRKT 483	(3)	International Marketing Management

4.1.2.1.9 Certificat en gestion des relations publiques et des communications

Ce certificat vise répondre la demande croissante de compétences professionnelles dans ce domaine et offrir la fois fond sur la vie professionnelle et orientés les étudiants.

4.1.2.1.9.1 Certificat en gestion des relations publiques et des communications (30 unités)

Le domaine de la gestion des relations publiques et des communications a grandement changé ces dernières années. La technologie numérique (y compris les médias sociaux) transforme la façon de communiquer des organisations et du grand public. Les entreprises commerciales mieux sensibilisées leur responsabilité envers la société et envers les parties prenantes sentent le besoin, comme les personnes sans but lucratif, d'être conseillées par des spécialistes bien formés en communications. Le programme est constamment mis à jour afin de refléter les pratiques exemplaires du domaine. Les étudiants ont l'occasion d'changer propos de situations réelles et de discuter directement avec des professionnels du milieu.

Cours obligatoires (24 unités)

CPRL 214	(3)	Applied Public Relations Methods 1
CPRL 223	(3)	Basics of Public Relations
CPRL 224	(3)	Applied Public Relations Methods 2
CPRL 225	(3)	Social and Traditional Media Relations
CPRL 226	(3)	Corporate Communications
CPRL 227	(3)	Internal Communication
CPRL 321	(3)	PR Issues Management
CPRL 322	(3)	Cases in Public Relations

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CPRL 220	(3)	Fundamentals of Fund-Raising
CPRL 228	(3)	Event Management
MGCR 222	(3)	Introduction to Organizational Behaviour
MGCR 352	(3)	Marketing Management 1

Social Content of 723 Tm (eting Management 1)Tj 1 0 071.4 126.003 Tm (xt of 723 Tm (eti (MGC (CPR1 239.4

4.1.2.1.10.1 Certificat en gestion des risques (30 unités)

Programme par sentement. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Les sujets clés traités dans ce programme sont : organisation commerciale, statistiques, économie, droit, gestion des risques et assurance. Les étudiants qui mènent bien ce programme remplissent la plupart des conditions d'admission à l'Institut de gestion des risques pour le titre professionnel de membre de la RIM.

Cours obligatoires (21 unités)

BUSA 364	(3)	Business Law 1
CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CEC2 532	(3)	Business Economics
CPDV 301	(3)	Risk Management
CPDV 302	(3)	Risk Control
CPDV 303	(3)	Risk Financing
MGCR 211	(3)	Introduction to Financial Accounting

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

ACCT 385	(3)	Principles of Taxation
BUSA 368	(3)	Business Law 2
CPDV 305	(3)	General Insurance 1
CPDV 306	(3)	General Insurance 2
MGCR 273	(3)	Introductory Management Statistics
MGCR 331	(3)	Information Systems

4.1.2.1.11 Certificat en développement de logiciels

Ce certificat procure de solides bases en développement d'applications de logiciels.

4.1.2.1.11.1 Certificat en développement de logiciels (30 unités)

Le certificat en développement de logiciels procure de solides bases en développement d'applications de logiciels. Il insiste sur les connaissances en informatique appliquée, plus particulièrement sur les notions fondamentales de la programmation informatique, de la réseautique et de la technologie liée au réseau Internet. Mener bien ce programme permet d'entreprendre une carrière de spécialiste en développement et en maintenance de logiciels, d'administrateur de réseau ou de spécialiste d'Internet et des sites Internet au sein d'organismes.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours associé

CMSC 101*	(3)	College Algebra and Functions
-----------	-----	-------------------------------

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (24 unités)

CCCS 300	(3)	Programming Techniques 1
CCCS 301	(3)	Programming Techniques 2
CCCS 310(3)3(3)3(3)	(3)	Web Development
MGCR 331	(3)	Information Systems

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CCCS 325	(3)	Mobile Application Development
CCCS 425	(3)	Web Services
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CMIS 422	(3)	Information System Security
INSY 331	(3)	Managing Information Technology
INSY 333	(3)	System Analysis and Modeling
INSY 432	(3)	IT in Business

4.1.2.1.12 Certificat en logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement

Ce certificat fournit de solides bases sur les concepts et techniques nécessaires en vue d'une carrière dans le secteur de la chaîne d'approvisionnement.

4.1.2.1.12.1 Certificat en logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement (30 unités)

Le programme de certificat en logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement comprend deux cours de tronc commun et deux ensembles de cours. L'ensemble de cours portant sur la gestion de la production et le contrôle qualité dotera les étudiants d'une solide formation sur les milieux de fabrication de la chaîne d'approvisionnement et les mènera à la certification APICS CPIM, condition de suivre les examens de ladite association. L'ensemble de cours portant sur la logistique dotera les étudiants de connaissances approfondies liées à la chaîne d'approvisionnement, la distribution et les fonctions logistiques des entreprises. Cette option offre aussi la possibilité de mener les étudiants vers le programme de certification C.I.T condition de satisfaire aux autres exigences du C.I.T.

Cours associés

Nota: Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Nota: Veuillez noter que la valeur 12 représente des unités d'éducation continue (UEC) et non des unités standards.

CMSC 000*	(12)	Foundations of Mathematics
-----------	------	----------------------------

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (30 unités)

CTPT 200	(3)	Introduction to Supply Chain Management
CTPT 201	(3)	Sourcing
CTPT 202	(3)	Production and Inventory Planning and Control 1
CTPT 206	(3)	Transportation Management and Economics
CTPT 207	(3)	Transportation Law and Policy
CTPT 208	(3)	Fundamentals of Logistics
CTPT 310	(3)	Production and Inventory Planning and Control 2
CTPT 311	(3)	Supply Chain Risk Management
CTPT 410	(3)	International Trade and Logistics
CTPT 430	(3)	Fundamentals of Integrated Business Systems

4.1.2.1.13 Certificat en analyse et conception des systèmes informatiques

Programme présentement l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Ce certificat procure de solides bases sur les concepts et techniques nécessaires pour planifier et concevoir des applications et systèmes logiciels.

4.1.2.1.13.1 Certificat en analyse et conception des systèmes informatiques (30 unités)

Programme présentement l'étude. Aucun étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Le certificat en analyse et conception des systèmes informatiques insiste sur les aspects suivants (pour plus de détails, voir le prospectus de l'université).

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours associé

CMSC 101* (3) College Algebra and Functions

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (24 unités)

CCCS 300 (3) Programming Techniques 1
CCCS 330 (3) Database Design and Business Applications Development
CGMG 210 (3) Fundamentals of Project Management
CMIS 422 (3) Information System Security
INSY 331 (3) Managing Information Technology
INSY 333 (3) System Analysis and Modeling
INSY 432 (3) IT in Business
MGCR 331 (3) Information Systems

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CCCS 301 (3) Programming Techniques 2
CCCS 310 (3) Web Development
CCCS 315 (3) Data Structures and Algorithms
CCCS 321 (3) Operating Systems Administration
CCCS 325 (3) Mobile Application Development
CCCS 425 (3) Web Services
CCCS 431 (3) Networking Fundamentals

4.1.2.2 Baccalauréat en commerce pour les étudiants à temps partiel

4.1.2.2.1 Critères d'admission

Le baccalauréat en commerce (B. Com.) pour les étudiants à temps partiel de l'École de gestion Desautels s'adresse aux étudiants qui, par défaut, ne peuvent faire d'études universitaires durant le jour. Les cours du soir sont offerts en automne, en hiver, au printemps et en été.

Le baccalauréat en commerce accepte des étudiants possédant un éventail de formations antérieures. L'admission est ouverte à tous les candidats tant qu'ils satisfont les critères d'admission.

4.1.2.2.3 Les candidats provenant d'un autre établissement

Les candidats provenant d'un autre établissement (ayant étudié dans une autre université québécoise) qui ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne doivent avoir suivi depuis moins de cinq ans les cours Calcul différentiel I, Calcul différentiel II et le linéaire (Mathématiques - OUN, OUP OOUQ ou 201-NX, 201-NYB, 201-NYC ou 201-103, 201-203, 201-105) et avoir obtenu une CDE R élevée ou la note B+ si les cours ont été suivis dans une autre université. Les étudiants qui n'ont pas suivi de cours de mathématiques au Québec ou à l'étranger et qui remplissent par ailleurs les critères d'admission peuvent suivre les cours Survey of Basic Mathematics 1 (CMSC 203) et Survey of Basic Mathematics 2 (CMSC 204) à l'école. Ils doivent obtenir

4.1.2.2.6 Règlements et orientation

Pour connaître les règlements et les procédures de la faculté de gestion, veuillez consulter la section Undergraduate (premier cycle) consacrée à la faculté de gestion Desautels dans la publication Programs, Courses and University Regulations (« Programmes, cours et politiques de l'école ») au site www.mcgill.ca/study/fr

Tous les étudiants bénéficieront de conseils pour l'établissement de leur programme de cours à être approuvé par la faculté de gestion Desautels. Les cours suivis ne peuvent entrer dans le programme de grade qu'ils ont officiellement admis. Toute correspondance ou question doit être adressée au :

Bureau des étudiantes, Programme de B. Com.
 Faculté de gestion Desautels
 Pavillon Samuel Bronfman
 1001, rue Sherbrooke Ouest
 Montréal, Québec, H3A 1G5
 Téléphone : 514-398-4068

4.1.2.3 Structure du baccalauréat en commerce à temps partiel

Le baccalauréat en commerce (B. Com.) est un programme assorti de 90 ou 120 unités soit à temps partiel le soir ou à temps plein le jour.

Le programme à temps partiel offre un choix limité de concentrations. Pour connaître les détails relatifs à l'ensemble des programmes et les exigences s'appliquant aux étudiants de première année inscrits au programme de 120 unités, le cas échéant, se reporter à la section consacrée à la faculté de gestion Desautels dans la publication Programs, Courses and University Regulations (« Programmes, cours et politiques de l'école ») au site www.mcgill.ca/study

Programme de gestion générale (concentrations)

2 concentrations	90 unités	120 unités
Exigences de première année	0	18
Tronc commun	36	36
2 concentrations	30	30
Cours optionnels hors-gestion	6	12
Cours optionnels	18	24
Total	90	120
1 concentration et 1 mineure (18 unités)	90 unités	120 unités
Exigences de première année	0	18
Tronc commun	36	36
1 concentration et 1 mineure (18 unités)	33	33
Cours optionnels hors-gestion	0	12
Cours optionnels	21	21
Total	90	120
1 concentration et 1 mineure (24 unités)	90 unités	120 unités
Exigences de première année	0	18
Tronc commun	36	36
1 concentration et 1 mineure (24 unités)	39	39
Cours optionnels hors-gestion	0	12
Cours optionnels	15	15
Total	90	120

Concentrations

Pour mener bien une concentration, l'étudiant doit obtenir la note minimale de C dans tous les cours qui la composent. L'étudiant qui ne parvient pas à accumuler 15 unités conformément à ce critère doit opter pour une nouvelle concentration, suivre de nouveaux cours ou, le cas échéant, remplacer ces cours par des cours de la même concentration et obtenir la note minimale requise.

Seconde concentration

4.1.2.4 Concentrations

Concentrations

section 4.1.2.4.1: ~~B~~accalaurat en commerce (B. Com.) ~~D~~ Concentration en comptabilité (15 unités)

section 4.1.2.4.2: ~~B~~accalaurat en commerce (B. Com.) ~~D~~ Concentration en entrepreneuriat (15 unités)

section 4.1.2.4.3: ~~B~~accalaurat en commerce (B. Com.) ~~D~~ Concentration en systèmes d'information (15 unités)

section 4.1.2.4.4: ~~B~~accalaurat en commerce (B. Com.) ~~D~~ Concentration en marketing (15 unités)

section 4.1.2.4.5: ~~B~~accalaurat en commerce (B. Com.) ~~D~~ Concentration en comportement organisationnel (15 unités)

4.1.2.4.1 Baccalauréat en commerce (B. Com.) — Concentration en comptabilité (15 unités)

La concentration en comptabilité répond aux besoins des étudiants en gestion qui ne souhaitent pas se familiariser avec les principes de la comptabilité, mais qui ne comptent pas faire une carrière de comptable professionnel ni de spécialiste de la comptabilité. Elle s'adresse principalement aux utilisateurs d'information financière et met l'accent sur l'enrichissement des connaissances grâce à un choix de cours cohérent.

Cette concentration complète le programme de B. Com., gestion générale, et peut aussi être prise en option. Chaque cours de la concentration peut aussi être pris en option dans les concentrations et les programmes de maîtrise par faculté dans d'autres domaines.

Cours obligatoires (6 unités)

ACCT 351	(3)	Intermediate Financial Accounting 1
ACCT 361	(3)	Management Accounting

Cours complémentaires (9 unités)

Parmi les cours suivants :

ACCT 352	(3)	Intermediate Financial Accounting 2
ACCT 354	(3)	Financial Statement Analysis
ACCT 362	(3)	Cost Accounting
ACCT 385	(3)	Principles of Taxation
ACCT 452	(3)	Financial Reporting Valuation
ACCT 453	(3)	Advanced Financial Accounting
ACCT 454	(3)	Financial Reporting
ACCT 463	(3)	Management Control
ACCT 475	(3)	Principles of Auditing
ACCT 486	(3)	Business Taxation 2

4.1.2.4.2 Baccalauréat en commerce (B. Com.) — Concentration en entrepreneuriat (15 unités)

La concentration en entrepreneuriat s'intéresse à la genèse et au développement des activités entrepreneuriales. Elle porte sur l'élaboration du marketing, des finances, de l'organisation et des politiques dans la mise en œuvre d'un projet. 90.022 Tm (CCT 48) / 010.225.402 Tm (analyse et des politiques dans la 2

INSY 450	(3)	Information Systems Project Management
INSY 454	(3)	Technological Foundation for E-Commerce

4.1.2.4.4 Baccalauréat en commerce (B. Com.) — Concentration en marketing (15 unités)

La concentration en marketing ouvre aux étudiants de nombreuses possibilités de carrière. Les diplômés en marketing trouvent normalement du travail dans des domaines comme la gestion des produits, la publicité, la gestion des ventes, la gestion du marketing, l'établissement des prix, la recherche en marketing, la distribution et le commerce de détail. La concentration en marketing représente un bon équilibre entre les cours qui sont sur les connaissances de base, la théorie et les notions essentielles et ceux qui sont nettement axés sur les aspects pratiques et les applications.

Cours obligatoires (12 unités)

MRKT 354	(3)	Marketing Management 2
MRKT 357	(3)	Marketing Planning 1
MRKT 451	(3)	Marketing Research
MRKT 452	(3)	Consumer Behaviour

Cours complémentaire (3 unités)

Un cours parmi les suivants :

MRKT 351	(3)	Marketing and Society
----------	-----	-----------------------

r19j /RKT621.94u5 221.93munit

Si le cours ORGB 429 est r ussi, seulement 3 unit s compteront pour la concentration; et 3 unit s comme cours d'option.

4.1.2.5 Programmes de majeure

Des majeures en comptabilit , en syst mes d'information et en marketing sont propos es dans le cadre du programme de B. Com. temps partiel.

Comme les programmes de majeure font l'objet d'une forte demande, les tudians qui dsirent s'inscrire un programme de ce type doivent faire leurs intentions au dbut du programme. Seuls les cours auxquels l'udiant a obtenu une note satisfaisante (note minimale de C) peuvent tre pris en compte au titre des exigences du programme de majeure.

4.1.2.5.1 Baccalaurat en commerce (B. Com.) — Majeure en comptabilit (30 unit s)

Conseillers : Professeurs L. Goldsman et R. Cecere

Cette majeure de 30 unit s vise r pondre la demande croissante pour que des options en comptabilit soient comprises dans le programme de B. Com.

Cours obligatoires (18 unit s)

ACCT 351	(3)	Intermediate Financial Accounting 1
ACCT 352	(3)	Intermediate Financial Accounting 2
ACCT 361	(3)	Management Accounting
ACCT 362	(3)	Cost Accounting

INSY 437	(3)	Managing Data & Databases
INSY 450	(3)	Information Systems Project Management

Cours complémentaires (12 unités)

Parmi les cours suivants :

BUSA 499*	(3)	Case Analysis and Presentation
INSY 332	(3)	Accounting Information Systems
INSY 339	(3)	IT Consulting
INSY 430	(3)	IT in Financial Markets
INSY 431	(3)	IT Implementation Management
INSY 434	(3)	Topics in Information Systems 1
INSY 440	(3)	E-Business
INSY 444	(3)	Managing Knowledge with Information Technology
INSY 454	(3)	Technological Foundation for E-Commerce

Les étudiants qui souhaitent suivre le cours BUSA 499 ou un cours qui valent comme cours complémentaire doivent obtenir l'0 0 1 357.366 534.5ciprobce

7. University of Cambridge ESOL Certificate in Advanced English (CAE) - Certificat avancé de langue anglaise de l'Université Cambridge avec une note minimale de B (bien).

Exemption par examen

Jeudi

3 avril 2014

Nota : L'École de éducation permanente se réserve le droit de reprogrammer les dates de ~~examens~~ et de modifier les droits applicables, sans pr a

2. Les étudiants peuvent s'inscrire simultanément un programme de certificat et un programme de grade. Les ~~seuls~~ ~~seules~~ ~~seul~~ ~~seule~~ cours de l'éducation permanente et approuvés par le vice-doyen pour le programme de grade ou de diplôme, qui répondent également aux exigences du programme de certificat, peuvent être reconnus dans le cadre du programme de certificat. Cette formule de double décompte entre un programme de certificat et un programme de grade est limitée à cinq cours. Les cours ne peuvent pas être décomptés plus de deux fois.

D) étudiants admis à un programme de grade ou de diplôme avant d'avoir terminé un programme de certificat :

Les étudiants qui déposent une demande d'admission à un programme de grade ou de diplôme après avoir

4.1.2.7 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la section Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > Éducation permanente > Collation des grades > section 1.7.6 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels

4.1.3 Développement de carrière et perfectionnement professionnel (programmes d'études supérieures, diplômes et certificats d'études supérieures)

Dans un monde en grand changement, un monde de défis et de mondialisation, l'Unité Développement de carrière et perfectionnement professionnel offre les programmes et les cours pour permettre de progresser dans sa carrière. Nos chargés de cours, des experts et des leaders dans plusieurs domaines, partagent les leçons du métier et les expériences propres à une vaste gamme de professions et d'industries : comptabilité, entrepreneuriat, finances, soins de la santé, ressources humaines, commerce sur Internet, commerce international, gestion, relations publiques, gestion de la chaîne d'approvisionnement et scalit. L'Unité Développement de carrière et perfectionnement professionnel propose des programmes innovateurs qui se distinguent par des méthodes d'apprentissage et se centrent sur des problèmes, des compétences et des pratiques ancrés dans la vie réelle. En outre, une telle formation vous mènera à des certificats et diplômes d'études supérieures qui serviront d'atouts à l'heure de vos perspectives professionnelles. Pour vous procurer un meilleur positionnement professionnel, misez sur l'Unité de l'école d'éducation permanente.

4.1.3.1 Programmes d'études supérieures

Programmes de diplôme et de diplôme d'études supérieures (Grade universitaire requis)

section 4.1.3.1.3: Diplôme en comptabilité

section 4.1.3.1.4: Diplôme en finance appliquée

section 4.1.3.1.5: Diplôme en marketing appliqué

section 4.1.3.1.6: Diplôme en gestion des services de santé et des services sociaux

section 4.1.3.1.7: Diplôme en gestion des ressources humaines

section 4.1.3.1.8: Diplôme en technologies liées au commerce sur Internet

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion

section 4.1.3.1.10: Diplôme en gestion ± Général

section 4.1.3.1.11: Diplôme en gestion des relations publiques et des communications

section 4.1.3.1.12: Diplôme en gestion des opérations et de la chaîne d'approvisionnement

section 4.1.3.1.13: Diplôme d'études supérieures en scalit

Diplôme en gestion (30 unités), offert dans onze spécialités

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en entrepreneuriat

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en soins de la santé

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en ressources humaines

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en commerce international

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en commerce sur Internet

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en leadership

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en marketing

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en gestion des opérations

section 4.1.3.1.9: Diplôme en gestion ± Concentration en gestion des relations publiques et des communications

section 4.1.3.1.9.1: Diplôme en gestion ± Concentration en scalit

section 4.1.3.1.9.1: Diplôme en gestion ± Concentration en trésorerie ± finances

Certificats d'études supérieures

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en expertise comptable

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en entrepreneuriat

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en planification financière

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en gestion des soins de la santé

Certificats d'études supérieures

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en gestion des services de santé

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en gestion des ressources humaines

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en commerce international

section 4.1.3.1.14: Certificat d'études supérieures en commerce sur Internet

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en leadership

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en marketing

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en gestion des opérations

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en gestion des relations publiques

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en escalier

section 4.1.3.1.14.1 Certificat d'études supérieures en trésorerie et finances

4.1.3.1.1 Critères d'admission – Programmes de diplôme

Pour être admis à un programme de 30 unités menant à un diplôme, les étudiants doivent avoir un diplôme

Site Internet www.cga-quebec.org
T l phone sans frais : 1-800-463-0163
T l copieur : 514-861-7661

Coordonnées de l'Ordre des CMA

Madame Karine Blais
T l phone : 514-849-1155, poste 227
Courriel : k.blais@cma-quebec.org
Site Internet www.cma-quebec.org

Critères d'admission - Diplôme en comptabilité

Outre les critères d'admission nonc [section 4.1.3.1 Programmes d'études supérieures](#) - [section 4.1.3.1 Critères d'admission aux programmes de diplôme](#), les étudiants doivent obtenir un diplôme de premier cycle dans un programme de leur choix et obtenir une moyenne pondérée cumulative (MPC) minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études à temps plein.

4.1.3.1.3.1 Diplôme en comptabilité (30 unités)

Le Diplôme en comptabilité permet aux titulaires d'un grade universitaire d'acquies une formation de base en comptabilité pour se préparer à un examen donnant droit aux titres de CA, CGA, et CMA ou pour postuler à un poste de comptable.

Les étudiants doivent suivre deux cours externes, préalables au programme, avant de commencer le programme ou en même temps que les cours associés. Les étudiants qui veulent demander une reconnaissance de crédits pour les cours préalables ou associés doivent remplir le formulaire prescrit au moment de l'admission ou passer un examen d'exemption.

Les cours préalables ou associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours préalables

CACC 521*	(3)	Concepts of Financial Accounting
MGCR 331*	(3)	Information Systems

* ou l'exemption par un examen

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 521*	(3)	Applied Management Statistics

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (21 unités)

CCAU 511	(3)	Auditing 1
CCFC 511	(3)	Financial Accounting 1
CCFC 512	(3)	Financial Accounting 2
CCFC 513	(3)	Financial Accounting 3
CCMA 511	(3)	Managerial Accounting 1
CCTX 511	(3)	Taxation 1
CFIN 512	(3)	Corporate Finance

Cours complémentaires (9 unités)

Vous pouvez choisir les trois cours complémentaires dans la liste des cours numériques ci-dessous si vous ne suivez pas une option particulière.

Filière de comptabilité agréée (9 unités)

En plus des cours obligatoires et des cours associés numériques sous la rubrique Diplôme en comptabilité, vous devez suivre les cours suivants si vous désirez suivre la option de comptabilité agréée (d'autres cours peuvent être obligatoires; communiquez avec le responsable du programme de comptabilité agréée).

CCTX 532

(3)

Taxation 2

Filière de comptabilité

* ou l©emption par examen

Cours associ©s

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 521*	(3)	Applied Management Statistics

* ou l©emption par examen

Cours obligatoires (21 unit©s)

CFIN 500	(3)	Financial Markets and Institutions
CFIN 507	(3)	Analysis of Financial Statements
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CFIN 522	(3)	Applied Topics: Corporate Finance
CFIN 525	(3)	Treasury Management
CFIN 530	(3)	Investment Analysis
CFIN 540	(3)	Introduction to International Finance

Cours compl©mentaires (9 unit©s)

CFIN 501	(3)	Retirement, Estate and Tax Planning
CFIN 515	(3)	Behavioural Finance
CFIN 528	(3)	Strategic Asset and Liability Management
CFIN 552	(3)	Firm Valuation
CFIN 553	(3)	Corporate Mergers and Acquisitions
CFIN 562	(3)	Finance and Sustainable Enterprise
CFIN 590	(3)	Topics in Finance
CFIN 595	(3)	Derivatives and Risk Management Tools
CPD2 505	(3)	Risk Management and Insurance

4.1.3.1.5 Dipl©me en marketing appliqu©

Le nouveau dipl©me en marketing appliqu© vise donner aux tudiants des cycles sup©rieurs des bases solides sur la terminologie, les th©ories et les pratiques exemplaires du marketing, afin de les rendre aptes travailler dans ce domaine ou progresser dans certains secteurs de cette discipline. Ce programme privil©gie les projets pratiques, le r©seautage professionnel et l©analyse des changements rapides des habitudes de consommation et de la technologie des communications num©riques.

4.1.3.1.5.1 Dipl©me en marketing appliqu© (30 unit©s)

Le dipl©me en marketing appliqu© s©adresse aux tudiants souhaitant enrichir leurs connaissances ant©rieures pour postuler un emploi en marketing dans des organisations commerciales, industrielles ou sans but lucratif, ou pour entreprendre une nouvelle carri©re. Ce programme pr©sente aux tudiants les th©ories, les pratiques et les plus r©cents d©veloppements dans le domaine du marketing et leur donne l©occasion d©utiliser leurs acquis dans des cas pratiques. Pour s©inscrire © ce programme, les tudiants doivent ©tre titulaires d©un dipl©me de baccalaur©at, dans n©importe quel domaine obtenu © une MPC g©n©rale ou sup©rieure © 3,0 sur 4,0, ou 3,2 sur 4,0 dans leurs deux derni©res ann©es d©études © temps plein.

Cours obligatoires

CMIS 542	(3)	Strategic Internet Marketing
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMR2 543	(3)	Marketing of Services
CMR2 548	(3)	Processes of Marketing Research
CMR2 549	(3)	Strategic Selling
CMR2 556	(3)	Buyer Behaviour
CMR2 564	(3)	Marketing Communications: A Strategic Approach

4.1.3.1.7.1 Diplôme en gestion des ressources humaines (30 unités)

Les nombreux cours offerts dans ce programme abordent les concepts, les pratiques, les problèmes d'actualité et les domaines de spécialité en gestion des ressources humaines.

Les étudiants qui réussissent ce programme satisferont aux critères d'admission de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles du Québec (ORHRI) et seront normalement admissibles à l'obtention du titre de conseiller en ressources humaines agréé (CRHA) (s'ils possèdent l'expérience nécessaire).

Cours obligatoires (27 unités)

CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CORG 553	(3)	Employee and Labour Relations
CORG 554	(3)	Managing Occupational Health and Safety
CORG 555	(3)	Strategic Human Resources Management
CORG 557	(3)	Talent and Performance Management
CORG 560	(3)	Staffing Organizations
CORG 561	(3)	Developing Human Resources
CORG 562	(3)	Total Compensation and Rewards
CORG 565	(3)	Managing Human Resources Management Information

Cours complémentaires (3 unités)

CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CORG 590	(3)	Topics in Human Resources Management
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills
CPL2 532	(3)	Leading Change
CPL2 533	(3)	Developing Leadership Skills
CPL2 534	(3)	Leading in Diverse and Global Workplaces

4.1.3.1.8 Diplôme en technologies liées au commerce sur Internet

L'école d'éducation permanente offre le diplôme en technologies liées au commerce sur Internet à ceux et celles qui sont titulaires d'un baccalauréat de premier cycle et qui souhaitent se spécialiser dans le domaine des technologies liées au commerce sur Internet.

Critères d'admission - Diplôme en technologies liées au commerce sur Internet

Outre les critères d'admission nonc [section 4.1.3.1 Programmes d'études supérieures](#) > [section 4.1.3.1 Critères d'admission aux programmes de diplôme](#), les étudiants doivent avoir obtenu une MPC de 3,0 sur 4,0. Ils doivent aussi avoir des connaissances mathématiques de niveau collégial équivalent au cours CMSC 101 de McGill et posséder une certaine expérience des langages de programmation. 1 549.893 284.862 Tm (v)Tj 1 0 0 1 553.741 284.862e42 5

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

CCS2 510 (3) Computer Network and Internet Security

Ou tout autre cours de niveau 500 de et approuvé par l'Unité de Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.9.3 Diplôme en gestion ± Concentration en ressources humaines

Programme présentement l'étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Les étudiants qui suivent ce programme apprennent à gérer les fonctions en ressources humaines la stratégie globale d'une entreprise ou d'un organisme.

Critères d'admission ± Diplôme en gestion ± Concentration en ressources humaines

Outre les critères d'admission nonc [section 4.1.3.1 Programmes d'études supérieures](#) > [section 4.1.3.1 Critères d'admission aux programmes de diplôme](#), les étudiants doivent posséder un diplôme de premier cycle ou un baccalaurat en commerce ou équivalent.

4.1.3.1.9.3. Diplôme en gestion ± Concentration en ressources humaines (30 unités)

Programme présentement l'étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Le programme comporte des cours sur les aspects clés de la gestion et des cours spécialisés en gestion des ressources humaines (GRH) pour les gestionnaires qui veulent jouer un rôle

Dipl

Ce programme permet l'étudiant d'acquies des connaissances et des compétences dans le domaine du commerce sur Internet, de se doter d'outils pour faire face à la transformation radicale des pratiques commerciales par Internet et de s'adapter aux exigences d'un nouveau marché en évolution rapide.

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (27 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMIS 530	(3)	WebAnalytics for Internet Business
CMIS 542	(3)	Strategic Internet Marketing
CMIS 543	(3)	Internet Business Analysis and Optimization
CMIS 544	(3)	Social Media Marketing and Technology
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCS2 505	(3)	Applications Programming
CCS2 508	(3)	WebApplication Development
CCS2 510	(3)	Computer Network and Internet Security
CCS2 535	(3)	Internet Business Project
CCS2 550	(3)	Multimedia Communication Design and Marketing
CCS2 590	(3)	Topics in Information Technology
CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.9.6 Diplôme en gestion ± Concentration en leadership

Critères d'admission ± Diplôme en gestion ± Concentration en leadership

Voir [section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures](#) > [section 4.1.3.1: Critères d'admission aux programmes de diplôme](#)

4.1.3.1.9.6. Diplôme en gestion ± Concentration leadership (30 unités)

Vous possédez peut-être de nombreuses compétences, mais un gestionnaire efficace doit être capable d'un leadership bien affirmé pour diriger une équipe. Si vous recherchez des connaissances en ce domaine, nous offrons des séminaires de 60 minutes de semaine et des sessions de formation pratique, dans cette spécialité. Cinq cours uniques en leur genre vous apprendront à développer des techniques de point et de persuasion et les mettre en pratique, devenir un agent de changement et veiller les talents de leadership chez les membres de votre personnel.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (27 unités)

CORG 551 (3) Behaviour in Organizations

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
	(3)	Marketing of Services

CMS2 590	(3)	Topics in Operations Management
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 fait et approuvé par l'Unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.9.9 Diplôme en gestion ± Concentration en gestion des relations publiques et des communications

Cette concentration permet aux étudiants de se familiariser avec les grands domaines de spécialisation en relations publiques.

Critères d'admission ± Diplôme en gestion ± Concentration en gestion des relations publiques et des communications

Outre les critères d'admission nonc [section 4.1.3.1: Programmes d'études supérieures](#) > [section 4.1.3.1: Critères d'admission aux programmes de diplôme](#), les étudiants doivent posséder un diplôme de premier cycle de niveau baccalauréat en commerce ou équivalent.

4.1.3.1.9.9. Diplôme en gestion ± Concentration en gestion des relations publiques et des communications (30 unités)

Cette concentration permet aux étudiants de se familiariser avec les grands domaines de spécialisation en relations publiques afin d'améliorer l'efficacité de leur communication de façon générale ou l'heure de superviser ou de travailler en étroite collaboration avec d'autres communicateurs en entreprise. Si le programme permet d'acquies certaines compétences, il est surtout sur les aspects stratégiques des relations publiques. Nous recommandons aux étudiants qui pensent faire carrière en relations publiques de suivre le programme de Diplôme en gestion ± Concentration en gestion des relations publiques et des communications pour mieux se préparer sur le plan professionnel. Comme les étudiants inscrits au programme de Diplôme en gestion ± (concentration en gestion des relations publiques et des communications) suivent les mêmes cours que ceux qui se destinent aux relations publiques, ils ont la chance de partager leurs expériences d'apprentissage avec de futurs praticiens des relations publiques. En outre, les étudiants sont des praticiens eux-mêmes qui travaillent sur le terrain et qui présenteront aux étudiants des exemples réels issus du milieu.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours associés

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (28 TfhE0 0 1 103.ants de se f

CPRL 535 (3) Public Opinion and Public Policy

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.9.10 Diplôme en gestion ± Concentration en fiscalité

Programme présentement l'étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Ce programme présente la fiscalité dans un contexte commercial général.

Critères d'admission ± Diplôme en gestion ± Concentration en fiscalité

Voir [section 4.1.3.1 Programmes d'études supérieures](#) > [section 4.1.3.1.1 Critères d'admission aux programmes de diplôme](#)

4.1.3.1.9.10.1 Diplôme en gestion ± Concentration en fiscalité (30 unités)

Programme présentement l'étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Destiné aux étudiants qui ne possèdent pas de connaissances préalables approfondies en fiscalité, ce programme présente la fiscalité dans un contexte commercial général et traite notamment du rôle de la planification fiscale dans le processus de prise de décisions commerciales. L'incidence profonde de la fiscalité sur l'entreprise sera mise en évidence et l'étudiant, sans devenir un spécialiste en fiscalité, apprendra à tenir compte de ces aspects dans la prise de décisions commerciales.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours associés

CEC2 532* (3) Business Economics
 CMS2 500* (3) Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (24 unités)

CACC 520 (3) Accounting for Management
 CCLW 511 (3) Law 1
 CCTX 511 (3) Taxation 1
 CCTX 532 (3) Taxation 2
 CFIN 512 (3) Corporate Finance
 CMR2 542 (3) Marketing Principles and Applications
 CMS2 521 (3) Applied Management Statistics
 CORG 551 (3) Behaviour in Organizations

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités parmi les cours suivants :

CCFC 516 (3) Forensic Accounting
 CCFC 521 (3) Corporate Governance
 CCFC 522 (3) Strategic Financial Management
 CCLW 643 (3) U.S. Taxation
 CCLW 644 (3) Corporate Reorganizations
 CCTX 640 (3) Taxation of Real Estate
 CCTX 641 (3) Federal and Provincial Taxes
 CCTX 643 (3) Taxation of International Operations
 CGM2 510 (3) Project Management Tools & Techniques

4.1.3.1.9.11 Diplôme en gestion ± Concentration en stratégie ± finances

Programme présentement l'étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Critères d'admission ± Diplôme en gestion ± Concentration en stratégie ± finances

Voir [section 4.1.3.1:Programmes d© tudes sup rieur](#) > [section 4.1.3.1:Crit r es d©admission au programmes de dipl me](#)

4.1.3.1.9.11. Dipl me en gestion D Concentration en tr sorerie D @nances (30 unit s)

Programme pr sentement I© tudant ne sera admis pour l©ann e universitaire 2013-2014.

Si vous travaillez actuellement dans le domaine ou envisagez d©y entreprendre une carri re, la concentration Tr sorerie - Finances vous permettra d©acqu ir des notions approfondies sur la gestion @nanci re de l©entreprise et de la tr sorerie, ainsi qu©en @nance internationale et statistique des in

Nota : Les cours associ s ne sont assortis d'aucune unit retenue dans le calcul des classes du programme.

Cours associ s

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l©emption par un examen

Cours obligatoires (27 unit s)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CFIN 522	(3)	Applied Topics: Corporate Finance
CFIN 525	(3)	Treasury Management
CFIN 530	(3)	Investment Analysis
CFIN 540	(3)	Introduction to International Finance
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations

Cours compl mentaire (3 unit s)

3 unit s parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CFIN 590	(3)	Topics in Finance
CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 fait et approuv par l©unit du Dveloppement de carri re et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.10 Dipl me en gestion – G n ral

Ce programme permet aux tudants d©acqu ir une solide formation de base qui ouvre la voie des tudes plus approfondies en gestion.

Crit r es d©admission au dipl me en gestion ± G n ral

Voir [section 4.1.3.1:Programmes d© tudes sup rieur](#) > [section 4.1.3.1:Crit r es d©admission au programmes de dipl me](#)

4.1.3.1.10.1 Dipl me en gestion D G n r al (30 unit s)

Il porte sur un ventail de disciplines et constitue une introduction aux principaux domaines fonctionnels de la gestion. Il s©adresse aux futurs entrepreneurs et ceux qui se pr parent ou qui aspirent assumer des fonctions g n rales dans le domaine de la gestion.

Nota : Les cours associ s ne sont assortis d'aucune unit retenue dans le calcul des classes du programme.

Cours associ s

CEC2 532*	(3)	Business Economics
CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (21 unités)

CACC 520	(3)	Accounting for Management
CFIN 512	(3)	Corporate Finance
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CMS2 521	(3)	Applied Management Statistics
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CPL2 552	(3)	Strategic Management

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours suivants :

CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CGM2 590	(3)	Topics in Management
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.11 Diplôme en gestion des relations publiques et des communications

Ce programme s'adresse ceux qui désirent travailler en relations publiques et en communications.

Critères d'admission au diplôme en gestion des relations publiques et des communications

Outre les critères d'admission nonc [section 4.1.3.1 Programmes d'études supérieures](#) > [section 4.1.3.1 Critères d'admission aux programmes de diplôme](#), les étudiants doivent avoir obtenu une MPC de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années de leurs études de premier cycle à temps plein.

4.1.3.1.11.1 Diplôme en gestion des relations publiques et des communications (30 unités)

Ce programme s'adresse ceux qui désirent travailler en relations publiques et en communications, aux gestionnaires responsables des relations publiques et des communications ou aux praticiens qui souhaitent poursuivre leur formation. Les étudiants s'habituent avec divers domaines de spécialité et se préparent à leur carrière dans les secteurs des services-conseils, des entreprises privées et des organismes sans but lucratif. Le matériel de cours est régulièrement mis à jour pour intégrer les nouvelles technologies et les enjeux émergents.

CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CMIS 530	(3)	Web Analytics for Internet Business
CMIS 542	(3)	Strategic Internet Marketing
CMIS 544	(3)	Social Media Marketing and Technology
CMR2 542	(3)	Marketing Principles and Applications
CORG 551	(3)	Behaviour in Organizations
CPRL 515	(3)	Fund-raising and Philanthropy
CPRL 532	(3)	Public Relations Event Management
CPRL 590	(3)	Topics in Public Relations

Ou tout autre cours de niveau 500 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.12 Diplôme en gestion des opérations et de la chaîne d'approvisionnement

Ce certificat vise à doter les étudiants d'outils d'analyse de données afin d'acquies une compréhension approfondie des opérations de la chaîne d'approvisionnement.

Critères d'admission : Diplôme en gestion des opérations et de la chaîne d'approvisionnement

Outre les critères d'admission nonc [section 4.1.3.1 Programmes d'études supérieures](#) > [section 4.1.3.1 Critères d'admission aux programmes de diplôme](#), les étudiants doivent tenir un diplôme de premier cycle dans un programme de leur choix et avoir obtenu une MPC minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années de leurs études de premier cycle.

4.1.3.1.12.1 Diplôme en gestion des opérations et de la chaîne d'approvisionnement (30 unités)

Avec ce certificat, les étudiants pourront se spécialiser dans les domaines de la gestion de la qualité, la production de solutions logistiques et la gestion de projets. Les contenus de cours comprennent une partie du champ des connaissances nécessaires au titre de « Green Belt » ou du Project Management Institute.

Nota : Les cours associés ne sont assortis d'aucune unité retenue dans le calcul des crédits du programme.

Cours associé

CMS2 500*	(3)	Mathematics for Management
-----------	-----	----------------------------

* ou l'exemption par un examen

Cours obligatoires (30 unités)

CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CMS2 505	(3)	Quantitative Analysis Tools in Decision Making
CMS2 515	(3)	Operations Management
CMS2 524	(3)	Management of Service Operations
CMS2 525	(3)	Supply Chain Management
CMS2 530	(3)	Simulation Analysis and Modeling
CMS2 531	(3)	Re-Engineering and Integration of Business Systems
CMS2 532	(3)	Lean Operations Systems
CMS2 540	(3)	Six-Sigma Quality Management
CMS2 550	(3)	Supply Chain Field Project

4.1.3.1.13 Diplôme d'études supérieures en fiscalité

Programme présentement l'étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014

Dès le premier jour on vous enseignera des notions que vous pourrez immédiatement mettre en pratique, que vous exerciez dans un cabinet, une entreprise ou un organisme gouvernemental.

4.1.3.1.13.1 Diplôme d'études supérieures en fiscalité (30 unités)

Programme présentement l'étudiant ne sera admis pour l'année universitaire 2013-2014.

Si vous vous intéressez à la @scalit, veuillez consulter la section consacrée au diplôme en gestion spécialisée en @scalit et plus particulièrement les programmes, cours et politiques de l'Université de la Colombie-Britannique > Facultés et écoles > École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Programmes > Diplôme en gestion > Concentration en @scalit.

Le diplôme d'études supérieures en @scalit est un programme d'études de troisième cycle sous la direction du Bureau des études supérieures et postdoctorales. Ce programme de dix cours (30 unités) offre une large gamme de cours de deuxième cycle sur les @scalit s canadienne, américaine et internationale. Dès le premier jour on vous enseignera des notions que vous pourrez immédiatement mettre en pratique, que ce soit

4.1.3.1.14.1 Critères d'admission aux certificats d'études supérieures

Pour être admissible un certificat d'études supérieures assorti de 15 unités

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 fait et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.14.4 Certificat d'études supérieures en planification financière

Critères d'admission au certificat d'études supérieures en planification financière

Outre les critères d'admission non mentionnés dans la section 4.1.3.1.14, le candidat doit être titulaire d'un baccalaurat en commerce (finance) ou avoir obtenu une MPC minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études universitaires; ou d'un diplôme de premier cycle dans un autre champ d'études obtenu avec une MPC minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études universitaires ainsi que d'un diplôme en finance; ou d'un diplôme de premier cycle dans un autre champ d'études et d'un certificat en finance obtenu avec une MPC minimale de 3,0 sur 4,0.

4.1.3.1.14.4. Certificat d'études supérieures en planification financière (15 unités)

Le Certificat d'études supérieures en planification financière vise à approfondir les compétences déjà acquises dans l'analyse et la synthèse de l'information dans de nombreuses disciplines telles que l'éthique professionnelle, planification financière, assurance, et fiscalité. L'accent est mis sur l'application de techniques pratiques utiles pour les planificateurs financiers professionnels dans différents types d'entreprises, d'organismes publics, de banques ou de sociétés d'assurances. Le candidat doit être titulaire d'un baccalaurat en commerce (finance) et a

CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 fait et approuvé par le Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.14.6 Certificat d'études supérieures en gestion des services de santé

Le nouveau certificat d'études supérieures en gestion des services de santé comprend cinq cours. Ce programme de 15 unités

CORG 560	(3)	Staffing Organizations
CORG 561	(3)	Developing Human Resources
CORG 562	(3)	Total Compensation and Rewards

Cours complémentaire (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CORG 553	(3)	Employee and Labour Relations
CORG 554	(3)	Managing Occupational Health and Safety
CORG 565	(3)	Managing Human Resources Management Information
CORG 590	(3)	Topics in Human Resources Management
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills
CPL2 532	(3)	Leading Change
CPL2 534	(3)	Leading in Diverse and Global Workplaces

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.14.8 Certificat d'études supérieures en commerce international

Ce programme permet d'acquies des connaissances spécialisées dans des domaines, tels que la finance internationale et des relations commerciales, domaines actuellement incontournables dans un marché mondial en constante évolution.

4.1.3.1.14.8. Certificat d'études supérieures en commerce international (15 unités)

Cours obligatoires (6 unités)

CFIN 540	(3)	Introduction to International Finance
CPL2 524	(3)	Introduction: International Business

Cours complémentaires (12 unités)

6-9 unités

parmi les cours suivants :

CMR2 566	(3)	Global Marketing Management
CPL2 554	(3)	International Business Policy
CPL2 561	(3)	North America and Global Economy

0-3 unités

parmi les cours suivants :

CCLW 511	(3)	Law 1
CGM2 510	(3)	Project Management Tools & Techniques
CMIS 541	(3)	Information Systems for Managers
CPL2 510	(3)	Communication and Networking Skills
CPL2 552	(3)	Strategic Management
CPL2 553	(3)	Small Business Management
CPL2 590	(3)	Topics in International Business

Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité du Développement de carrière et perfectionnement professionnel.

4.1.3.1.14.9 Certificat d'études supérieures en commerce sur Internet

Critères d'admission au certificat d'études supérieures en commerce sur Internet

Examens d'exemption

Mercredi	le 14 août 2013
Jeudi	le 15 août 2013
Mercredi	le 27 novembre 2013
Jeudi	le 28 novembre 2013
Mercredi	le 2 avril 2014
Jeudi	le 3 avril 2014



Nota : L'école d'éducation permanente se réserve le droit de changer les dates d'examen et de modifier les droits d'inscription sans préavis.

4.1.3.2.1 Modalités d'admission pour tous les programmes

Pour de plus amples renseignements, programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Par où commencer >

4. APIEL (Advanced Placement International English Language) avec une note minimale de 4.
5. McGill SCSTELP (McGill SCSTest of English Language Proficiency) - Test de maîtrise de la langue anglaise de l'école d'éducation permanente de McGill avec un résultat correspondant à la catégorie A.
6. Certificat de compétence en anglais ou certificat de compétence en anglais - communication professionnelle de McGill.
7. University of Cambridge ESOL Certificate in Advanced English (CAE) - Certificat avancé de langue anglaise de l'Université Cambridge avec une note minimale de B (bien).
8. University of Cambridge ESOL Certificate in Proficiency in English (CPE) - Certificat de maîtrise de l'anglais de l'Université Cambridge avec une note minimale de C (passable).
9. Test d'anglais Excel London Test of English de niveau 4 avec une note globale minimale de « Merit B ».
10. Test d'anglais Excel London Test of English de niveau 5 avec une note globale minimale de « Pass ».



Nota : Il incombe à l'étudiant de s'assurer que les résultats des tests sont envoyés directement à l'Université par le service qui administre le test. Les copies des résultats du candidat ne seront pas acceptées comme preuve de maîtrise de l'anglais. Vous devez vous assurer que les résultats officiels des tests soient envoyés, dans le format requis, au Service à la clientèle (admissions) de l'école d'éducation permanente, 688, rue St-Denis, 11e étage, Montréal, Québec, H3A 3R1. Pour TOEFL et APIEL, le code d'établissement de McGill est le 0935-00.

4.1.3.2.2.1 Études intégrées de langue anglaise et professionnelles

Les études intégrées de langue anglaise et professionnelles (EILAP) visent à faciliter la présentation d'une demande conjointe aux programmes en place menant au certificat de compétence en langues et communication interculturelle ainsi qu'à un ou plusieurs certificats ou diplômes délivrés par l'Unité de développement de carrière et perfectionnement professionnel.

Les étudiants qui présentent une demande pour le programme de leur choix en passant par les FTA doivent remettre une seule demande pour les deux domaines d'études. Les EILAP sont offerts tant aux étudiants locaux qu'à étrangers. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse suivante : www.mcgill.ca/continuingstudies/programs-and-courses/languages/english/integrated-english-language-and-professional-studies-ielps

4.1.3.2.3 Études indépendantes

Pour de plus amples renseignements sur les étudiants à statut particulier, les programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission section 3.11 étudiants à statut particulier : [Cours d'études supérieures](#)

4.1.3.2.4 Conseillers pédagogiques

Pour obtenir de l'information d'ordre général s'appliquant à l'aide pédagogique de l'école d'éducation permanente, les étudiants peuvent contacter l'un de nos représentants en composant le 655-EILAP. Les représentants sont disponibles de 9h à 17h.

4.1.3.2.5.1 Examens de reprise pour tous les programmes

Nota : Il n'y a pas de délai de reprise pour les cours offerts par l'Unité de développement de carrière et perfectionnement professionnel (c.-à-d. lorsqu'un étudiant choue un cours, il doit le reprendre).

4.1.3.2.6 Règlements relatifs aux résultats universitaires

4.1.3.2.6.1 Programmes de diplôme

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- chaque cours. Cette s'applique pour tous les cours, qu'il s'agisse de cours obligatoires, associés, préalables ou extérieurs au programme auquel ils sont inscrits. Les étudiants ne pourront pas chouer plus de deux fois. Au troisième échec, ils sont tenus d'abandonner le programme immédiatement. Une note insatisfaisante est une note inférieure à B-. Notez que même lorsque l'on réajuste une note insatisfaisante en reprenant le cours, la note originale continue de figurer dans son dossier et entre dans le calcul du nombre total de notes insatisfaisantes.
2. Les étudiants ont quatre années au maximum pour obtenir leur diplôme en gestion.

4.1.3.2.6.2 Certificats d'études supérieures

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- chaque cours, y compris les cours associés et préalables. Les étudiants ne sont pas autorisés à chouer plus d'un cours du programme. Au deuxième échec, ils sont tenus d'abandonner le programme immédiatement. Une note entraînant un échec (ou note insatisfaisante) est une note inférieure à B-.

Un échecquivaut un cours dont la note est inférieure B- (65 %).

Sances d'information

Des sances d'information sont organisées avant chaque période d'inscription. Veuillez vous reporter au site Internet de l'École de l'éducation permanente pour en connaître les dates précises. Ces sances donnent l'occasion des renseigner sur des cours et des programmes particuliers. Des conseillers sont sur place pour vous expliquer les exigences des programmes, les modalités d'admission, et vous conseillent de suivre des cours au prochain trimestre, nous vous suggérons fortement d'assister ces sances.

4.1.3.2.6.5 Inscription aux cours d'études supérieures

Pour obtenir de plus amples renseignements, programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école de l'éducation permanente
Par où commencer > [section 3.1 Critères d'admission](#)

4.1.3.3 Génie - études supérieures

Avec le concours de la Faculté de génie, l'Unité de développement de carrière et perfectionnement professionnel dispense des cours de deuxième cycle qui peuvent être comptabilisés dans le cadre du programme de maîtrise en génie.

Ces cours ne peuvent être comptabilisés que si :

1. Les étudiants ont été officiellement admis au programme; et
2. Le directeur du programme d'études supérieures du département concerné a approuvé l'inclusion de ce cours dans leur programme.

Les étudiants qui souhaitent recevoir des précisions sur les critères d'admission sont priés de s'adresser aux départements appropriés.

Ordre des ingénieurs du Québec

Les étudiants qui souhaitent suivre des cours pour se préparer aux examens professionnels de l'Ordre des ingénieurs du Québec sont priés de s'adresser à l'Ordre. L'adresse est la suivante :

L'Ordre des ingénieurs du Québec
Gare Windsor
1100, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514-845-6141

4.1.3.4 Exigences linguistiques s'appliquant aux ordres professionnels

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter Programmes, cours et politiques de l'Université > Ressources et politiques de l'Université > éducation permanente > Collation des grades > [section 1.7.6 Exigences linguistiques s'appliquant aux professionnels](#)

4.1.3.5 Programmes du Développement de carrière et perfectionnement professionnel exigeant une MPC minimale

Si votre MPC est inférieure à la moyenne minimale exigée pour l'admission au programme, veuillez joindre, avec votre demande d'admission et votre relevé de notes, les documents non ci-après afin que votre candidature soit prise en considération.

a) Lettre d'intention Une lettre d'une ou deux pages, interligne simple, rédigée en anglais ou en français, expliquant les points suivants :

- Ce qui vous intéresse dans ce programme;
- Connaissances pertinentes au programme;
- Vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons qui motivent votre choix de notre programme d'études;
- Comment vous

4.1.4.2.4 Notation et évaluation

Un processus d'évaluation est prévu pour tous les cours menant à l'obtention d'unités d'éducation permanente. Si vous ne recevrez pas de notation, veuillez remplir le formulaire de demande d'évaluation avant le troisième cours. La note (NONE VALUATION) sera portée sur votre dossier.

4.1.4.2.5 Associations professionnelles

Un grand nombre de nos cours sont reconnus par des organismes professionnels et industriels ayant leurs propres titres, diplômes ou certificats professionnels.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission [section 3.12 Associations professionnelles](#)

4.1.4.3 Cours non assortis d'unités

Cours non assortis d'unités

CBUS 204	Effective Public Speaking
CBUS 210D1/CBUS 210D2	Comprehensive Business Analysis
CENG 221D1/CENG 221D2	Comprehensive Project Management
CENG 222	Risk Assessment: Ore Research/Mine Planning. Pour en savoir plus sur ce cours fait par Partenariats universitaires et tudes d'été, veuillez consulter Programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Domaines d'étude section 4.4.1 Cours d'intégration .
CENG 223	Project Management: Bridging Theory and Practice
CENG 224	Agile Project Management

4.1.4.4 Cours de perfectionnement professionnel

Pr

4.2.3 Personnel administratif

Personnel administratif

James Archibald; B.A. (McG.), B. Ph. (Montr.), M. s. L., Dr. 3e cycle (Lille), Directeur, Traduction et expression écrite
Ph. D. (Montr.)

4.2.4 Introduction

L'Université McGill est le centre de référence du DELF et du DALF pour le Québec. Le Diplôme d'études en langue française (DELF), composé de deux niveaux, et le Diplôme approfondi de langue française (DALF) sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (France) pour attester les compétences en français des candidats étrangers. Ces diplômes sont reconnus par le Conseil de l'Europe et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

Le DALF atteste la capacité d'effectuer les cours d'université française ou francophone et dispense des tests linguistiques d'entrée dans les universités françaises.

La qualité du DELF et du DALF est reconnue par les employeurs français et européens. Liste des centres de référence DELF et DALF dans 130 pays.

Toute personne désireuse de passer les examens DELF et DALF doit s'inscrire au Centre de référence de l'Université McGill.

Centre de référence du Québec
Traduction et expression écrite
688, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1181
Montréal (Québec) H3A 3R1

Téléphone : 514-398-1484

Télécopieur : 514-398-1769

4.2.5 Diplôme d'études en langue française (DELF) / Diplôme approfondi de langue française (DALF)

Ces diplômes, délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (France) sont accessibles à toute personne étudiant le français ou intéressée par une attestation officielle de compétence en français langue seconde ou étrangère. L'obtention du diplôme permet d'être admis dans une université française sans autre test linguistique.

Description

Le DELF 1er niveau atteste l'acquisition des compétences de base en français, c'est-à-dire l'aptitude à communiquer en français dans toutes les situations courantes de la vie quotidienne.

DELF, 1er niveau

2 unités : -A1
-A2

Le DELF 2e niveau correspond à un approfondissement de ces compétences : il comprend une connaissance générale du français

T l phone : 514-398-1484
T l copieur : 514-398-1796
Courriel : translation.conted@mcgill.ca

Pour en savoir plus, y compris les dates, les frais d'inscription et les formulaires d'inscription, consultez le site Internet sui

McGill : www.mcgill.ca/continuingstudies/programs-and-courses/languges/testing-and-certification/delfdalf-certification/registration

Pour de plus amples renseignements concernant ces programmes, voir :

France : Centre international d'études pédagogiques : **DAF/D**
www.ciepe.fr/delfdalf

qui valences : DELF - DALF

DELF - DALF	Conseil de l'Europe	ALTE*
DALF	C2	5
DALF	C1	4
DELF 2e niveau Unités A5 et A6	B2	3
DELF 1er niveau Unités A3 et A4	B1	2
DELF : unité A2	A2	1
DELF : unité A1	A1	1

* Association of Language Testes in Europe

4.3 Sciences de l'éducation

4.3.1 Sciences de l'éducation (École d'éducation permanente) à McGill

Enseignez-vous temps plein ? aimeriez-vous améliorer vos compétences, apprendre de nouvelles stratégies d'enseignement ou la gestion de classe ? Le s3 8m (e dans un champ d'études spécialisées ? **ha**ft des sciences de l'éducation, de l'appui administratif de l'école d'éducation permanente et des possibilités de perfectionnement professionnel temps partiel. Ces programmes permettent aux agents d'éducation de développer leurs connaissances et leurs compétences en se familiarisant avec de nouvelles spécialisations issues des sciences de l'éducation.

Offerts conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation de McGill, ces programmes approfondissent les enseignants, animateurs et conseillers d'orientation en milieu de travail aux enjeux clés des sciences de l'éducation, dans leurs champs d'application les plus pertinents. Ces programmes tels que relations humaines et éducation la vie f

pour l'approfondissement de connaissances déjà acquises et l'exercice de leurs compétences dans divers champs d'études, notamment l'orientation appliquée
l'enseignement, l'éducation pour les Premières nations et les Inuits, y compris les enjeux linguistiques et culturels, le bien-être, les relations

4.3.3.5 Diplôme en relations humaines et éducation à la vie familiale

Ce programme s'adresse aux personnes qui souhaitent diriger des programmes d'éducation familiale dans des écoles, des hôpitaux, des institutions religieuses et des centres de services sociaux.

4.3.3.5.1 Critères d'admission

1. Diplôme de premier cycle, avec une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,7 sur 4,0.
- 2.

3. Lettre de trois à cinq pages présentant l'expérience de travail avec les enfants et les adolescents, les aspirations professionnelles et les motifs de la demande d'admission au programme
4. Au moins deux lettres de recommandation précisant les aptitudes aux études, la qualification relative

Ce programme de 60 unités donne aux Algonquins, Cris, Inuits, Micmacs et Montagnais la possibilité de devenir des enseignants qualifiés. Il est offert en temps partiel dans les communautés autochtones du Québec, en collaboration, par exemple, la Commission scolaire cri, la Commission scolaire inuite, les commissions scolaires micmacs, montagnaises et algonquines en matière d'éducation.

Les diplômés de ce programme du Québec obtiendront un baccalauréat en enseignement, de l'Institut de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Science et de Technologie (MERST), pour enseigner au niveau primaire dans les écoles des Premières Nations et Inuites.

Les étudiants qui auront satisfait aux exigences du baccalauréat pourront présenter une demande d'admission au baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un baccalauréat en enseignement. Ils pourront obtenir jusqu'à 30 unités de crédit de cours. Certains cours théoriques de perfectionnement non assortis d'unités pourraient être exigés pour les candidats aux B. Ed.

Durée du programme

La durée maximale pour compléter le baccalauréat en éducation pour les Premières Nations et les Inuites de 60 unités est de 12 ans universitaires toutefois le droit d'exiger que l'étudiant reprenne un ou plusieurs cours après une période de cinq ans si une interruption considérable et trop longue a eu lieu pour la continuité du programme d'études.

Les exigences de programme qui sont adressées à tous les étudiants, à l'exception de ceux qui se spécialisent dans l'enseignement de l'éducation spécialisée.

Cours obligatoires (30 unités)

EDEC 203	(3)	Communication in Education
EDEC 260	(3)	Philosophical Foundations
EDEE 325	(3)	Children's Literature
EDEM 202	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions
EDPE 300	(3)	Educational Psychology
EDPI 341	(3)	Instruction in Inclusive Schools

12 unités de travaux pratiques :

EDEC 201	(1)	First Year Professional Seminar
EDEC 253	(1)	Second Professional Seminar (Kindergarten/Elementary)
EDFE 200	(2)	First Field Experience (K/Elem & Secondary)
EDFE 256	(3)	Second Field Experience (Kindergarten/Elementary)
EDFE 300	(5)	Aboriginal Education Field Experience

Cours complémentaires

30 unités choisir selon les choix suivants :

6 unités parmi les cours de langues vivantes, selon le groupe de langue et la connaissance de celle-ci.

Algonquin

EDEC 234	(3)	Algonquin Second Language 2
EDEE 293	(3)	Algonquin Second Language 1
EDEE 294	(3)	Algonquin Language 1
EDEE 295	(3)	Algonquin Language 2

Cri

EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2

Inuktitut

EDEE 249	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
----------	-----	-----------------------------------

EDEE 342 (3) Intermediate Inuktitut/Amerindian Language

Mi'kmaq

EDEC 237 (3) Mi'kmaq Second Language 1
 EDEC 238 (3) Mi'kmaq Second Language 2
 EDEC 239 (3) Mi'kmaq Language 1
 EDEC 240 (3) Mi'kmaq Language 2

Mohawk

EDEC 236 (3) Mohawk Second Language 2
 EDEE 296 (3) Mohawk Second Language 1
 EDEE 297 (3) Mohawk Language 1
 EDEE 298 (3) Mohawk Language 2

Naskapi

EDEC 227 (3) Naskapi Language 1
 EDEC 228 (3) Naskapi Language 2

Habilités culturelles et l'art du langage

6 unités :

EDEA 242 (3) Cultural Skills 1
 EDEE 223 (3) Language Arts

18 unités parmi les cours de la Liste A et de la Liste B, avec au moins 12 unités dans différentes matières. La priorité devrait être accordée à la sélection de cours de la Liste A.

Liste A

EDEC 262 (3) Media, Technology and Education
 EDEE 230 (3) Elementary School Mathematics 1
 EDEE 241 (3) Teaching Language Arts
 EDEE 250 (2) The Kindergarten Classroom
 EDEE 270 (3) Elementary School Science
 EDEE 275 (2) Science Teaching
 EDEE 280 (3) Geography, History and Citizenship Education
 EDEE 282 (2) Teaching Social Sciences
 EDEE 291 (3) Cultural Values and Socialization
 EDEE 332 (3) Teaching Elementary Mathematics 2
 EDEE 355 (3) Classroom-based Evaluation

Liste B

EDEA 241 (3) Basic Art Media for Classroom
 EDEC 200 (3) Introduction to Inuit Studies

EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 244	(3)	Issues in Aboriginal Education
EDEC 403	(3)	The Dialects of Inuktitut
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 243	(3)	Reading Methods in Inuktitut/Cree
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 261	(3)	Reading Clinic - Early Childhood
EDEE 292	(3)	Using Instructional Resources
EDEE 340	(3)	Special Topics: Cultural Issues
EDEE 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 344	(3)	Advanced Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 345	(3)	Literature and Creative Writing 1
EDEE 346	(3)	Literature and Creative Writing 2
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 204	(3)	Health Education
EDKP 224	(3)	Foundations of Movement Education
EDKP 342	(3)	Physical Education Methods
EDKP 494	(3)	Physical Education Curriculum Development
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education Second Language Education in

12 unités de travaux pratiques : Les étudiants qui se spécialisent dans l'enseignement de l'éducation physique complèteront 6 unités dans un milieu d'éducation physique.

EDEC 201	(1)	First Year Professional Seminar
EDEC 253	(1)	Second Professional Seminar (Kindergarten/Elementary)
EDFE 200	(2)	First Field Experience (K/Elem & Secondary)
EDFE 256	(3)	Second Field Experience (Kindergarten/Elementary)
EDFE 300	(5)	Aboriginal Education Field Experience

Cours complémentaires (30 unités)

30 unités choisir comme suit :

6 unités parmi les cours de langues autochtones, selon le groupe de langue et la connaissance de celle-ci.

Algonquin

EDEC 234	(3)	Algonquin Second Language 2
EDEC 293	(3)	Algonquin Second Language 1
EDEC 294	(3)	Algonquin Language 1
EDEC 295	(3)	Algonquin Language 2

Cri

EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2

Inuktitut

EDEC 249	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
EDEC 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language

Mi'kmaq

EDEC 237	(3)	Mi'kmaq Second Language 1
EDEC 238	(3)	Mi'kmaq Second Language 2
EDEC 239	(3)	Mi'kmaq Language 1
EDEC 240	(3)	Mi'kmaq Language 2

Mohawk

EDEC 236	(3)	Mohawk Second Language 2
EDEC 296	(3)	Mohawk Second Language 1
EDEC 297	(3)	Mohawk Language 1
EDEC 298	(3)	Mohawk Language 2

Naskapi

EDEC 227	(3)	Naskapi Language 1
EDEC 228	(3)	Naskapi Language 2

9 unit s :

EDKP 241	(3)	Aboriginal PhysicalActivities
EDKP 342	(3)	Physical Education Methods
EDKP 494	(3)	Physical Education Curriculum Development

6 unit s parmi les cours d© ducation physique suivants :

EDKP 214	(1)	Basketball 1
EDKP 217	(2)	Track & Field / Cross Country
EDKP 218	(1)	Volleyball 1
EDKP 223	(2)	Games: Principles and Practice
EDKP 229	(1)	Ice Hockey 1
EDKP 240	(1)	WinterActivities

Liste A

9 unit s parmi les cours dans différentes mati res de la Liste A et de la Liste B. La priorit e devrait tre accord e la s lection de cours de la Liste

EDEC 262	(3)	Media, Technology and Education
EDEE 230	(3)	Elementary School Mathematics 1
EDEE 241	(3)	Teaching Language Arts
EDEE 250	(2)	The Kindergarten Classroom
EDEE 270	(3)	Elementary School Science
EDEE 275	(2)	Science Teaching
EDEE 280	(3)	Geography, History and Citizenship Education
EDEE 282	(2)	Teaching Social Sciences
EDEE 291	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 332	(3)	Teaching Elementary Mathematics 2
EDEE 355	(3)	Classroom-based Evaluation

Liste B

EDEA 241	(3)	Basic Art Media for Classroom
EDEC 200	(3)	Introduction to Inuit Studies
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 244	(3)	Issues in Aboriginal Education
EDEC 403	(3)	The Dialects of Inuktitut
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 243	(3)	Reading Methods in Inuktitut/Cree
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 261	(3)	Reading Clinic - Early Childhood
EDEE 292	(3)	Using Instructional Resources
EDEE 340	(3)	Special Topics: Cultural Issues
EDEE 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language

EDEE 344	(3)	Advanced Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 345	(3)	Literature and Creative Writing 1
EDEE 346	(3)	Literature and Creative Writing 2
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 204	(3)	Health Education
EDKP 224	(3)	Foundations of Movement Education
EDKP 342	(3)	Physical Education Methods
EDKP 494	(3)	Physical Education Curriculum Development
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education
EDSL 247	(3)	Second Language Education/Aboriginal Communities

4.3.3.8.3 Certificat en alphabétisation des autochtones (30 unités)

Ce programme de 30 unités s'adresse aux étudiants algonquins, cris, inuits, micmacs et Miska qui souhaitent approfondir leurs connaissances des langues autochtones, notamment sous forme écrite. Il s'adresse essentiellement à ceux qui se destinent à l'enseignement de leur langue autochtones.

Ce certificat peut être suivi conjointement et complété dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un baccalauréat en éducation si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Ed.

Cours obligatoires (6 unités)

EDEE 342	(3)	Intermediate Inuktitut/Amerindian Language
EDEE 344	(3)	Advanced Inuktitut/Amerindian Language

Cours complémentaires (18 unités)

18 unités choisies selon les options suivantes :

Cours de langue

6 unités parmi les cours de langues autochtones : (ou tout autre cours approuvé par le directeur des programmes pour les Premières Nations et les Inuits) y compris un cours d'initiation (3 unités) de langue autochtone comme langue maternelle (par exemple, EDEC 241 Cree Language 1) et un cours de seconde langue (3 unités) dans la même langue (par exemple, EDEC 242 Cree Language 2).

EDEC 227	(3)	Naskapi Language 1
EDEC 228	(3)	Naskapi Language 2
EDEC 239	(3)	Mikmaq Language 1
EDEC 240	(3)	Mikmaq Language 2
EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2
EDEE 249	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
EDEE 294	(3)	Algonquin Language 1
EDEE 295	(3)	Algonquin Language 2
EDEE 297	(3)	Mohawk Language 1
EDEE 298	(3)	Mohawk Language 2

Cours en sciences de l'éducation

12 unités parmi les cours suivants :

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 403	(3)	The Dialects of Inuktitut
EDEE 223	(3)	Language Arts

EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 243	(3)	Reading Methods in Inuktitut/Cree
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 345	(3)	Literature and Creative Writing 1
EDEE 346	(3)	Literature and Creative Writing 2
EDEE 348	(3)	Grammar and Composition 2
EDEE 373	(3)	Traditional Healing
EDEE 383	(3)	Oral and Family History
EDES 365	(3)	Experiences in Communications
EDPE 304	(3)	Measurement and Evaluation

Cours à options (6 unités)

6 unités parmi des cours appropriés, approuvés par le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

4.3.3.8.4 Certificat en enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones (30 unités)

Ce programme de 30 unités vise l'acquisition des compétences et aptitudes requises des enseignants autochtones dans des écoles intermédiaires de leur communauté.

Il ne conduit pas à l'obtention d'un diplôme d'enseignement provincial. Il prépare plutôt les enseignants autochtones bilingues ou ayant une connaissance de la langue autochtone

et qui sont des enseignants pratiquant l'enseignement vernaculaire d'une manière qui soit appropriée sur le plan du développement et le plan culturel. Le programme porte sur

les besoins psychologiques, émotionnels et sociaux particuliers des adolescents autochtones; le rôle des enseignants titulaires de la transition entre l'école primaire et l'école secondaire.

Ce certificat peut être suivi conjointement et complété dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un baccalauréat d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Ed.

Cours obligatoires (15 unités)

EDEC 245	(3)	Middle School Teaching
EDEC 246	(3)	Middle School Curriculum
EDFE 210	(3)	Middle School Practicum
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education

3 unités parmi les cours suivants :

EDEC 302	(3)	Language and Learning - Curriculum
EDSL 305	(3)	L2 Learning: Classroom Settings

Matière principale (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études principal du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Matière secondaire (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études secondaire du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours en sciences de l'éducation (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants ou d'autres cours approuvés par le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

EDEA 241	(3)	Basic Art Media for Classroom
----------	-----	-------------------------------

EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEE 291	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 241	(3)	Aboriginal Physical Activities
EDPT 200	(3)	Integrating Educational Technology in Classrooms

Le certificat en alphabétisation des autochtones, le certificat en enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones ou le certificat en leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits peuvent être suivis conjointement et complétés dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Ed.

Ce programme ne mène pas à d'autres études supérieures.

Cours complémentaires

Les candidats inscrits ce programme complèteront un total de 90 unités selon le modèle ci-après.

Concentration (30 unités)

30 unités dans cinq (5) domaines d'études pertinents à l'enseignement au primaire d'après un modèle de 12-9-3-3-3 (c'est-à-dire 12 unités dans une matière, 9 unités dans une deuxième matière, et 3 unités dans chacune des trois (3) autres matières), ou 30 unités dans trois domaines selon un modèle de 15-9-6.

Remarque : Les domaines d'études pertinents à l'enseignement au primaire sont, en termes généraux, les arts (arts, musique et théâtre), l'anglais, le français, les sciences, les mathématiques, l'éducation civique, l'enseignement moral et religieux, les études sociales, la technologie pédagogique et les langues autochtones.

Développement culturel (15 unités)

15 unités parmi des cours qui encourageront le développement culturel du candidat. Ceux-ci seront choisis en consultation avec le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

Concentration en enseignement (30 unités)

30 unités. La concentration en enseignement est normalement complétée dans le cadre du certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours à option (15 unités)

15 unités choisies par le candidat, après consultation avec le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

4.3.3.8.7 Certificat en enseignement aux autochtones pour enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement (30 unités)

Ce programme de 30 unités fournit la formation dont les enseignants ont besoin pour renforcer leur efficacité au sein des communautés des Premières nations et inuites. Il porte sur les sujets qui intéressent plus particulièrement les écoles des Premières nations et inuites, tels que la socialisation culturelle, l'apprentissage coopératif, l'enseignement des langues secondes et l'élaboration des programmes d'études.

Cours obligatoires (18 unités)

EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 233	(3)	First Nations and Inuit Education
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 291	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDSL 247	(3)	Second Language Education/Aboriginal Communities

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités choisies comme suit :

Langue

3 unités d'un cours d'introduction à une langue, selon la langue utilisée au sein de la communauté.

Éducation

9 unités des sciences de l'éducation choisies parmi la liste ci-dessous ou tout autre cours approprié approuvé par le directeur des programmes pour les Premières nations et les Inuits.

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEC 200	(3)	Introduction to Inuit Studies
EDEE 290	(3)	Cooperative Learning
EDEM 202	(3)	Native Family Dynamics & Supporting Institutions

Certificat en formation de conseiller

- Agents de brevets et de marques de commerce
- Personnel des secteurs de l'industrie pharmaceutique et de la biotechnologie
- Propriétaires éventuels d'entreprises et futurs entrepreneurs
- Analystes de processus
- Gestionnaires de projets et des ententes de programmes et de projets
- Gestionnaires immobiliers
- Orateurs publics et rédacteurs de discours
- Spécialistes de l'assurance qualité
- Spécialistes des marchés de détail et des services

4.4.6 Renseignements généraux

4.4.6.1 Inscription

Les nouveaux étudiants qui ne sont pas inscrits McGill et qui désirent s'inscrire des cours assortis d'unités durant le trimestre doivent consulter le site www.mcgill.ca/summer 153.559.581e.,s

4.5 Programmes de langues

4.5.1 Les langues à l'École d'éducation permanente

Souhaitez-vous progresser dans votre carrière ou amélioreriez-vous votre intégration au sein de la société québécoise ou être admissible à certains programmes de McGill ? Grâce à nos cours dynamiques et un milieu d'apprentissage stimulant, l'École d'éducation permanente propose des méthodes prouvées pour le développement d'habiletés linguistiques. Des milliers de professionnels actifs, étudiants et étudiants venant de plus de 60 pays peuvent témoigner quel point nos programmes de langues ont joué le rôle d'un catalyseur dans leur vie.

Les personnes intéressées par des programmes d'immersion dans plusieurs langues, y compris le français, l'anglais et l'espagnol, à temps plein ou à temps partiel, peuvent s'inscrire à plusieurs cours et programmes. En plus des cours de langue seconde, nous offrons une formation sur mesure en anglais, en français ou en espagnol visant des groupes appartenant autant à la communauté locale qu'internationale. Ces programmes spécifiques, laborés sur mesure, ont pour but de répondre à vos besoins.

Veuillez consulter les dernières mises à jour des programmes et des coûts sur notre site Web
www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/-propos-de-l'unit-s-de-formation/langues-et-communication-interculturelle.

4.5.4 L'unité des Langues et communication interculturelle (programmes de langue anglaise)

L'Unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente offre une formation en langue anglaise de haute qualité afin de satisfaire aux besoins d'un vaste clientèle, notamment les professionnels, les étudiants ou anciens étudiants Montréal, et les nouveaux étudiants inscrits McGill ou provenant de l'étranger. Les programmes à temps plein et à temps partiel de l'Unité des Langues et communication interculturelle aident les apprenants à maîtriser l'anglais, tant l'oral que l'écrit, et mènent au certificat de compétence de McGill. Grâce aux ressources technologiques les plus récentes et des méthodes d'enseignement efficaces et stimulantes, l'équipe d'enseignants dynamiques de l'Unité des Langues et communication interculturelle aide les apprenants à améliorer leur anglais aussi rapidement et efficacement que possible, en ouvrant de nouvelles possibilités professionnelles, intellectuelles et culturelles tant au Québec qu'ailleurs.

4.5.4.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel

L'Unité des Langues et communication interculturelle de l'École d'éducation permanente propose une formation enrichissante en langue seconde pour les clients les suivantes :

- étudiants étrangers
- Gens d'affaires
- Professeurs l'École primaire ou secondaire
- Enseignants au Cégep ou l'Université
- Individus multilingues Montréal
- Nouveaux immigrants
- Nouveaux étudiants McGill
- Autres étudiants de l'École d'éducation permanente

4.5.4.2 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire)

Ce programme à temps partiel assorti de 30 unités s'adresse à toute la communauté, y compris les employés de l'Université McGill.

4.5.4.2.1 Certificat de compétence — anglais pour la communication professionnelle (30 unités)

Ce certificat a été conçu pour permettre aux étudiants d'acquiescer l'oral que l'écrit, les connaissances, les techniques et les outils dont ils ont besoin pour évoluer avec aisance dans un milieu professionnel anglophone.

Le programme est constitué de dix cours assortis de 3 unités chacun; il est

- Un étudiant peut se faire reconnaître jusqu'à neuf (9) unités pour des cours universitaires équivalents r ussis au cours des cinq années précédant la demande.
- Les étudiants peuvent s'absenter du programme pendant trois (3) trimestres consécutifs sans déposer une nouvelle demande d'admission ou

4.5.4.3.1 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais — langue et culture

Ce certificat comprend des objectifs d'apprentissage précis ainsi que des stratégies pédagogiques propres à chacun d'eux pour apprendre à lire, à écrire, à comprendre et à parler l'anglais ainsi que des modules culturels spécifiques dans certains de ces domaines. Ce programme vise l'acquisition de compétences en langue et en communications ainsi que des connaissances pragmatiques et socioculturelles essentielles afin de permettre aux étudiants de s'adapter à leur environnement professionnel, universitaire et social anglophone.

En classe et au laboratoire de langue, les professeurs consacrent du temps à l'apprentissage et aux besoins linguistiques spécifiques de chaque étudiant. Une clinique de phonétique corrective permet à ceux qui le désirent de travailler cet aspect particulier de l'apprentissage de l'anglais. Des groupes peu nombreux permettent aux étudiants de profiter au maximum de l'enseignement et de participer à une expérience unique d'apprentissage avec des camarades de classe qui viennent de partout dans le monde. L'horaire des cours est de 9 h 30 à 15 h 30, de lundi à samedi. Six sessions de cours sont offertes chaque année tout au long des trimestres d'été, d'automne et d'hiver.

Nous offrons huit niveaux d'apprentissage, de début à avancé. Le niveau d'entrée de l'étudiant sera déterminé par les résultats au test de classement qui a lieu environ une semaine avant le début des cours. La réussite des deux premiers niveaux avec une note minimale de B- (65 %) permet l'admissibilité au certificat de compétence en anglais - langue et culture. Ce programme satisfait les exigences linguistiques d'admission aux programmes de pré-ingénierie et de maîtrise.

4.5.4.2 Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (48 UEC)

Ce certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (non assorti d'unités) a été conçu pour offrir une formation intensive en français écrit, du niveau intermédiaire moyen jusqu'au niveau avancé, aux étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle. Au niveau, le programme traite d'objectifs linguistiques précis, de différents styles d'écriture fréquemment utilisés en milieu de travail et d'approches pour communiquer efficacement par écrit. Le programme vise l'acquisition des compétences linguistiques, pratiques et de communication nécessaires dans le milieu professionnel et un suivi pédagogique rigoureux. Les trois niveaux du programme, sont compatibles avec les cadres de références canadiens et internationaux. En regard des langues comme les niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC), le guide des compétences de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ATFL) et le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Cours obligatoires

CEGL 215	(8)	English Grammar & Work
CEGL 216	(8)	English Grammar and Writing in Context 1
CEGL 315	(8)	English Grammar and Writing in Context 2
CEGL 316	(8)	English Vocabulary for Workplace
CEGL 415	(8)	English Writing Techniques for Workplace
CEGL 416	(8)	English Written Communication Strategies for Workplace

4.5.5 L'unité des Langues et communication interculturelle (programmes de langue française)

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'école d'éducation permanente offre une formation en langue française de haute qualité afin de satisfaire aux besoins d'un vaste clientèle, notamment les professionnels ou les étudiants et adultes. Montré aidant à faciliter leur intégration au sein de la communauté québécoise ou toute autre communauté francophone. Les programmes temps plein et temps partiel de l'unité des Langues et communication interculturelle aident les apprenants à maîtriser le français, tant l'oral que l'écrit, et mènent au certificat de compétence de McGill. Grâce aux ressources en technologies les plus récentes et des méthodes d'enseignement efficaces et stimulantes, l'équipe d'enseignants dynamiques de l'unité des Langues et communication interculturelle aide les apprenants à améliorer leur français aussi rapidement et efficacement que possible, en ouvrant la voie à de nouvelles possibilités professionnelles, intellectuelles et culturelles tant au Québec qu'ailleurs.

4.5.5.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'école d'éducation permanente propose une formation enrichissante en langue seconde pour les clients les suivantes :

- étudiants étrangers
- Gens d'affaires
- Professeurs l'école primaire ou secondaire
- Enseignants au cégep ou l'université
- Individus multilingues Montré
- Nouveaux immigrants
- Nouveaux étudiants McGill
- Autres étudiants de l'école d'éducation permanente

4.5.5.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle (Sommaire)

Ce programme temps partiel assorti de 30 unités s'adresse à toute la communauté, y compris les étudiants de l'université McGill.

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès, sur l'interface WebCT/Msta, du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue. Les outils de communication intégrés à myCourses aident à consolider davantage l'appui pédagogique du cycle de cours.

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle (consultez les [conditions](#) « R univ

- Les étudiants qui ont entre 18 et 21 ans mais qui n'ont pas fait des études collégiales peuvent être admis à un programme de propédeutique établi par l'Unité des Langues et communication inter

Nos programmes labor s sur mesure permettent de r pondre aux besoins sp ci@s en langue et en communications de communaut s locales et internationales.
Nous invitons les personnes appartenant aux groupes suivants s'inscrire nos programmes :

- Employ@s d'entreprises, d'agences gouvernementales, d'organismes et d'@tablissements di

4.6 La communauté d'apprentissage continu de McGill (CACM)

4.6.1 La communauté d'apprentissage continu de McGill (CACM)

Notre société se retrouve au cœur de changements démographiques importants et un nombre record de gens approchent l'âge de 65 ans. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous sommes conscients que la stimulation intellectuelle et le soutien de groupe sont des éléments clés pour le maintien d'un mode de vie sain au-delà des ans. Souhaites-tu apprendre davantage sur des sujets qui t'intéressent, partager tes connaissances, étudier pour le simple plaisir d'apprendre ou enrichir ta vie en rencontrant d'autres personnes qui partagent tes intérêts ? La CACM est idéale pour toi.

La CACM regroupe une communauté d'animateurs bénévoles et d'apprenants venant de formations et de diverses expériences de vie variées, engagés sur la voie de l'enrichissement personnel par le biais d'un apprentissage par les pairs qui encourage une participation active.

4.7 Programmes de perfectionnement personnel et culturel

4.7.1 Activités d'enrichissement personnel et culturel (PACE)

Aimeriez-vous améliorer vos compétences en vue d'une future carrière ou de votre emploi actuel, ou bien aimeriez-vous en savoir plus sur un sujet d'enrichissement personnel ? Nous trouverons les réponses à vos questions en vous inscrivant.

Tél copieur : 514-398-1769

Courriel : translation.conted@mcgill.ca

Site Internet www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-de-formation/units-de-formation/traduction-et-communication-ecrite

4.8.3 Personnel administratif

Personnel administratif

James Archibald; B.A. (McG.), B. Ph. (Montr.), M. s. L., Dr. 3e cycle (Lille), Directeur, Traduction et expression écrite
Ph. D. (Montr.)

Sue Larer; B.A. (S. Fraser), M.A. (East Anglia), Ph. D. (McG.) Directrice, Le Centre de communication écrite de McGill

4.8.4 Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite

L'Unité de Traduction et expression écrite offre une vaste gamme de programmes et de cours pour répondre aux besoins des traducteurs et des spécialistes en langues étrangères afin d'améliorer leurs perspectives de carrière tout en étudiant à temps partiel. Au premier cycle, les étudiants peuvent obtenir un certificat en traduction avec des options en langues française, anglaise ou espagnole. Quant aux études supérieures, elles peuvent aboutir à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures en traduction avec des options en langues française, anglaise ou espagnole. En outre, l'Unité de Traduction et expression écrite propose un programme en espagnol comprenant quatre niveaux d'études menant au certificat de compétence en espagnol ainsi que le certificat d'études supérieures en

4.8.4.3 Programmes et cours de langue espagnole

L'École offre une variété de programmes et de cours de langue espagnole pour les personnes qui désirent améliorer leurs compétences linguistiques en espagnol. Vous êtes intéressé à apprendre ou poursuivre des études plus poussées en langue espagnole ? Ces programmes peuvent répondre à vos besoins tant sur le plan personnel que professionnel.

4.8.4.3.1 Tests de classement pour les cours à temps partiel d'espagnol non assortis d'unités

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-de-langue-espagnole/cours-de-langue-espagnole

Les nouveaux étudiants qui souhaitent s'inscrire à un cours d'espagnol (non assorti d'unités) autre que celui-ci doivent d'abord passer un test de classement. Les tests d'espagnol, d'une heure, ont lieu au 688, rue Sherbrooke. Vous êtes prié de vous présenter 10 minutes à l'avance. Veuillez apporter un crayon mine HB bien taillé ainsi qu'une gomme blanche. Pour un temps limité, le test de classement en espagnol est gratuit. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-de-langue-espagnole/cours-de-langue-espagnole Les résultats du test de classement sont disponibles lors de l'inscription. Veuillez noter que les inscriptions se font sur rendez-vous seulement, celui-ci devant être obtenu au plus tard deux jours après la date de votre test de classement.

4.8.4.3.1.1 Dates pour les tests de classement ± Espagnol

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-de-langue-espagnole/cours-de-langue-espagnole

4.8.4.3.2 Règlements universitaires – Programmes et cours de langues non assortis d'unités

Toute personne âgée d'au moins 18 ans et répondant aux conditions préalables peut s'inscrire aux programmes et aux cours de langues non assortis d'unités. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de C pour passer au cours universitaire. Un maximum de trois notes insatisfisantes est accordé dans un programme de certificat de compétence. Les étudiants qui obtiennent plus de trois notes insatisfisantes ne peuvent pas donner le programme.

Les étudiants sont tenus de s'assurer qu'ils satisfont les exigences des cours préalables. Sinon, ils risquent de ne pas être autorisés à poursuivre le cours auquel ils sont inscrits.

4.8.4.3.3 Certificat de compétence en espagnol

L'École offre un programme de certificat de compétence en espagnol : les cours de niveau 4 sont offerts à temps partiel, le soir ou la fin de semaine (45 heures). Pour obtenir ce certificat de compétence, les étudiants doivent répondre aux exigences suivantes :

- Russir les deux derniers niveaux du programme de l'École d'éducation permanente de McGill.
- Obtenir une note minimale de B+ au cours de niveau 4.
- Assister au moins aux 2/3 des cours.

Les étudiants qui ont étudié l'espagnol dans un autre établissement peuvent être dispensés d'un ou deux niveaux, selon les connaissances acquises.

4.8.4.3.4 Certificat d'études supérieures en communication professionnelle — espagnol (18 unités)

Le certificat d'études supérieures en communication professionnelle - espagnol de 18 unités procure des outils en vue d'une communication professionnelle et interculturelle plus efficace dans un grand nombre de domaines professionnels. Ce certificat vise à évaluer les aptitudes linguistiques (en espagnol) des étudiants dans des champs particuliers, leur permettant de mieux comprendre le contexte culturelle et linguistique de différents milieux. Ce programme permet d'acquies un niveau de connaissance et supérieur en espagnol (C1+C2) dans un domaine et le savoir-faire nécessaire à la communication professionnelle.

Remarque Tous les étudiants doivent réussir l'examen d'admission. Dans le cas contraire, ils auront peut-être besoin d'un cours ou d'un programme préparatoire.

Cours obligatoires (12 unités)

CSPN 541	(3)	Language and Culture for Professional Communication
CSPN 542	(3)	Written Communication Contexts
CSPN 543	(3)	Oral Communication Contexts
CSPN 544	(3)	Professional Discourse

Cours complémentaires (6 unités)

CCTR 522	(3)	Advanced Pr cis Writing (Spanish)
CCTR 523	(3)	Text Revision in Spanish/Rvision de textes en Espagnol
CCTR 524	(3)	Differential History of Spanish
CSPN 540	(3)	Organizational Culture in the Hispanic World

4.8.4.3.5 Certificat d'études supérieures en communication professionnelle (espagnol) : critères généraux

Critères généraux

Ce programme de 18 unités se divise en deux grandes parties :

- Module 1 : quatre cours obligatoires (12 unités)
- Module 2 : un choix de cours complémentaires, chacun touchant un domaine d'intérêt spécifique ; les étudiants doivent inscrire deux (2) cours complémentaires (6 unités)

Les candidats doivent

4.8.4.3.5.2 Formalit s d'admission

Programmes, cours et politiques de l'Universit  McGill > Facult s etcoles> cole d' ducation permanente > Par ommence> Crit r es d'admission section 3.5 Formalit s d'admission : programmes de certificats de premier cycle et de certificats et dipl mes d' tudes sup rieur d' ducation permanente

4.8.4.3.5.3 Exigences de r sidences et reconnaissance d' quivalences

Les tudiants sont tenus de v r e au moins cinq (5) cours du programme l'Universit  McGill. Un tudiant peut  tre reconnu tre un cours en  quivalence pour des  tudes universitaires  quivalentes r ussies depuis moins de cinq ans dans une autre universit .

Les tudiants qui ont obtenu une reconnaissance d' quivalence ou des exemptions ne sont pas autoris s  s'inscrire aux cours vis s par la reconnaissance d' quivalences ou l'exemption. Une description officielle des cours suivis ailleurs et des notes obtenues doit accompagner la demande crite de reconnaissance d' quivalences avant que l' tudiant ait termin  la premi re ann e du programme.

4.8.4.3.5.4 Dur e des  tudes

Le programme doit normalement  tre termin  dans les deux ann ees   partir de l'admission. Les tudiants qui d  passent cette limite peuvent demander par crit r e une prolongation, laquelle peut  tre consentie dans certains cas particuliers   l'approbation du directeur.

4.8.4.3.5.5 Exigences quant aux r sultats univ ersitaires

1. Les tudiants doivent obtenir une note minimale de B- dans chaque cours du programme. Cette exigence est conforme au syst me de notation des programmes des cycles sup rieurs en vigueur l'Universit . Le Certificat d' tudes sup rieur est d  cern  seulement aux tudiants qui obtiennent une MPC de 3,0 ou plus.
2. Les tudiants peuvent reprendre un cours une seule fois.
3. Les tudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante doivent abandonner le programme.
4. Les tudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.

4.8.4.3.5.6 tudiants statut particulier

Les tudiants statut particulier peuvent s'inscrire seulement s'ils obtiennent l'autorisation du d  partement. Ils r pondent aux exigences minimales des cours choisis. Les cours assortis d'unit s que suit l' tudiant statut particulier ne sont pas comptabilis s dans le cadre du certificat d' tudes sup rieur. Les tudiants statut particulier ne peuvent suivre que quatre (4) cours dans un programme d' tudes. Les tudiants peuvent s'inscrire au programme avant d'arriver quatre (4) cours.

4.8.4.4 Programmes de traduction

L'unit  de Traduction et Expression crite offre deux programmes de traduction uniques :

1. Le certificat en traduction (anglais-fran  ais, fran  ais-anglais, espagnol-fran  ais, espagnol-anglais, fran  ais/anglais-espagnol); Ce programme de premier cycle est assorti de 30 unit s. Les cours sont offerts le soir (39 heures).
2. Le dipl me d' tudes sup rieur en traduction (anglais-fran  ais, fran  ais-anglais, espagnol-fran  ais et espagnol-anglais); Ce programme d' tudes sup rieur est assorti de 30 unit s. Les cours sont offerts

CCTR 310*	(3)	Comparative Stylistics 2
CCTR 325	(3)	French Translation 2
CCTR 326	(3)	English Translation 2

Option anglais vers le français (9 unités)

CCTR 233	(3)	Techniques: Rédaction pour traducteurs
CCTR 433	(3)	French Translation 3
CCTR 435	(3)	French Translation 4

Cours complémentaire (3 unités)

CCTR 230*	(3)	Precis-Writing / Contractions
CCTR 330*	(3)	Text Revision/Révision: Texte 01
CCTR 331*	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 333	(3)	Spanish Translation (into French)
CCTR 334	(3)	Spanish Translation (into English)
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 401**	(3)	Independent Studies Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

* Cours bilingue

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.2 Certificat en traduction Ø Option français vers l'anglais (30 unités)

Le programme de certificat en traduction vise à initier les étudiants aux fondements de la traduction écrite. Ce certificat en traduction (options français vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi à l'admission doivent suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission 3.8.1 T(f)/2sTf63uj/F2 8.1 T(f)/F2 8.1 T5(1 0 0 1 2623j/F0 8.3 T(f)/F1 8.3 T(f)(parat3uj/F2 8.1 T(f)/F2 8.1 T5(1 0Talisation

Option français vers l'anglais (9 unités)

CCTR 234	(3)	Writing Techniques for Translators
CCTR 434	(3)	English Translation 3
CCTR 436	(3)	English Translation 4

Cours complémentaire (3 unités)

CCTR 230*	(3)	Precis-Writing / Contraction: text
CCTR 330*	(3)	Text Revision/Revision: Texte 01
CCTR 331*	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 333	(3)	Spanish Translation (into French)
CCTR 334	(3)	Spanish Translation (into English)
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 401**	(3)	Independent Studies Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

* Cours bilingue

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.3 Certificat en traduction et Option espagnol vers le français (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers

CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: text
CCTR 401**	(3)	Independent Studies-Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.4 Certificat en traduction – Option espagnol vers l'anglais (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission doivent suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (21 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

Cours complémentaires (9 unités)

6 unités :

CCTR 234	(3)	Writing Techniques for Translators
CCTR 334	(3)	Spanish Translation (into English)

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: text
CCTR 401**	(3)	Independent Studies-Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.5 Certificat en traduction – Option français ou anglais vers l'espagnol (30 unités)

Ce certificat en traduction (option français ou anglais vers l'espagnol) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission doivent suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (21 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

Cours complémentaires (9 unités)

6 unités :

CCTR 237	(3)	Writing Techniques (Spanish)
CCTR 438	(3)	Spanish Translation 4

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 230	(3)	Precis-Writing / Contraction: base
CCTR 401*	(3)	Independent Studies Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Traduction Littéraire-Anglais
CCTR 500*	(3)	Translation Practicum
EDEC 202	(3)	Effective Communication

* Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.8.4.4.1.6 Programmes de traduction : Critères généraux

4.8.4.4.1.6 Conditions d'admission

Pour être admis au programme de certificat en traduction, les étudiants :

1. doivent posséder une très bonne connaissance de l'anglais, du français et/ou de l'espagnol, particulièrement le critère;
2. doivent réussir l'examen d'admission;
3. doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle (DEC ou équivalent);
4. Les étudiants de 21 ans ou plus qui n'ont pas de études collégiales peuvent être admis titre d'étudiants adultes;
5. Les étudiants âgés de 18-21 ans qui n'ont pas de diplôme de premier cycle ou équivalent peuvent être admis à un programme de propédeutique d termin par l'unité de Traduction et Expression écrite. Les étudiants qui réussissent ce programme sont ensuite normalement admis au programme de certificat.

4.8.4.4.1.6.2 Formalités d'admission

Pour plus de renseignements sur les programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et collèges > école d'éducation permanente. Par où commencer > Critères d'admission section 3.5 Formalités d'admission : programmes de certificats de premier cycle et de certificats et diplômes d'études supérieures d'éducation permanente

4.8.4.4.1.6.2 Nombre minimum de cours réussis et reconnaissance d'équivalences

Les étudiants sont tenus de réussir au moins 70 % de l'ensemble du programme de l'Université McGill. Un étudiant peut se voir reconnaître jusqu'à 9 unités d'équivalences pour des études universitaires réussies depuis moins de cinq ans. Les étudiants ne peuvent pas absenter du programme pendant une période maximale d'un an sans avoir à poser une nouvelle demande d'admission.

4.8.4.4.1.6.2.2 Durée des études

Le programme ne doit normalement pas prendre plus de quatre ans après l'admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander une prolongation, laquelle peut être consentie dans certains cas particuliers sur l'approbation du directeur.

4.8.4.4.1.6.2.3 Résultats universitaires exigés

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- chaque cours du programme.
2. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante sont tenus d'abandonner le programme.
3. Pour se voir conférer leur certificat, les étudiants doivent obtenir une moyenne pondérée cumulative (MPC) minimale de 3,0 sur 4,0 au programme (calculé d'après l'ensemble des cours, y compris les notes saisies et les checks).
4. Au moins assister aux 2/3 des cours.

4.8.4.1.6.2.4 Certificats supplémentaires

Les étudiants qui ont obtenu le certificat en traduction et qui désirent s'inscrire à un certificat dans une autre langue de spécialisation professionnelle jusqu'à 9 unités de crédits (trois cours) pour des cours déjà complétés au programme.

4.8.4.1.6.2.5 Étudiants statut particulier

Pour plus de renseignements sur les programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission [section 3.10 étudiants statut particulier : Cours de premier cycle](#)

1. Les étudiants statut particulier peuvent suivre les cours du programme conditionnellement à l'examen d'admission. Pour de plus amples renseignements s'appliquant aux étudiants statut particulier, veuillez consulter les programmes, cours et politiques de l'Université > Facultés et écoles > école d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission [section 3.10 étudiants statut particulier : Cours de premier cycle](#)
2. Même s'ils ne sont pas officiellement admis au programme, les étudiants statut particulier sont encouragés de s'inscrire dans leurs études. Les étudiants statut particulier ne peuvent reprendre un cours qu'une seule fois.
3. Les étudiants statut particulier qui suivent des cours dans le cadre du certificat en traduction obissent aux exigences que celles qui sont numérotées la rubrique [section 4.8.4.4.1: Programmes de traduction : Critères généraux](#)

4.8.4.4.2 Diplôme d'études supérieures en traduction

Le diplôme d'études supérieures en traduction est une formation universitaire dans le domaine de la traduction à caractère professionnel.

4.8.4.4.2.1 Diplôme d'études supérieures en traduction – Option anglais-français (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction est une formation universitaire dans le domaine de la traduction à caractère professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

CCTR 601 (3) Independent Studies

ou 3 unités parmi les cours dans une troisième langue :

CCTR 333 (3) Spanish Translation (into French)

Examen de synthèse obligatoire :

La dernière composante du programme consiste la présentation du portfolio des meilleurs de l'étudiant.

CCTR 551 (0) Comprehensive Evaluation/ valuation globale

4.8.4.4.2.2 Diplôme d'études supérieures en traduction – Option français-anglais (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction est une formation universitaire dans le domaine de la traduction à un niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Examen d'admission

Cours obligatoires (18 unités)

- CCTR 502 (3) Translation Studies
- CCTR 510 (3) Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
- CCTR 520 (3) Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
- CCTR 526 (3) Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
- CCTR 527 (3) History of Translation/Histoire de la traduction
- CCTR 529 (3) Text Revision/Révision: Texte 02

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

- CCTR 512 (3) Specialized Translation 1
- CCTR 514 (3) Specialized Translation 2
- CCTR 516 (3) The French Canon in Translation
- CCTR 518 (3) Differential History of English

3 unités parmi les cours suivants :

- CCTR 500 (3) Translation Practicum
- CCTR 519 (3) Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
- CCTR 528 (3) Current Cultural Topics
- CCTR 601 (3) Independent Studies

ou 3 unités parmi les cours dans une troisième langue :

CCTR 334 (3) Spanish Translation (into English)

Examen de synthèse obligatoire :

La dernière composante du programme consiste la présentation du portfolio des meilleurs de l'étudiant.

Comprehen

Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 502	(3)	Translation Studies
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 523	(3)	Text Revision in Spanish/Révision de textes en Espagnol
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 521	(3)	Advanced Comparative Stylistics
CCTR 522	(3)	Advanced Prose Writing (Spanish)
CCTR 524	(3)	Differential History of Spanish
CCTR 525	(3)	Spanish Canon in Translation

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 512	(3)	Specialized Translation 1
CCTR 514	(3)	Specialized Translation 2
CCTR 516	(3)	The French Canon in Translation
CCTR 518	(3)	Differential History of English
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 601	(3)	Independent Studies

Examen de synthèse obligatoire :

La dernière composante du programme consiste à la pr

4.8.4.4.2.5. Conditions d'admission

Pour être admis au Diplôme d'études supérieures en traduction :

1. Les candidats doivent posséder une très bonne connaissance des deux langues de leur concentration : anglais-français, espagnol-français ou espagnol-anglais selon le cas. Les étudiants de l'option langue espagnole doivent avoir une connaissance passable de la troisième langue.
2. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne pondérée cumulative (MPC) de 3,0* ou plus dans le cadre d'un programme de concentration en traduction de 30 unités ou plus. Si le diplôme est obtenu dans une autre discipline, le candidat devra s'inscrire au programme de propédeutique en traduction et passer au moins un semestre de cours de propédeutique. Les cours du programme de propédeutique sont ceux du certificat en traduction.

* Si votre MPC est inférieure aux exigences exposées ci-dessus, veuillez joindre votre demande d'admission et votre relevé de notes les documents mentionnés ci-dessous pour que votre candidature soit prise en considération.

a) Lettre d'intention lettre d'une ou deux pages, simple interligne, rigée en français ou en anglais, contenant les points suivants :

- ce qui vous intéresse dans ce programme ;
- vos connaissances pertinentes au programme ;
- vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons de votre choix de ce programme d'études ;
- la façon dont vous planifiez utiliser cette formation dans votre emploi actuel ou dans votre profession future ;

a

3. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante doivent abandonner le programme.
4. Les étudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.
5. Après avoir réussi tous leurs cours, les étudiants doivent se présenter à un examen de synthèse.

4.8.4.4.2.5.6 étudiants - statut particulier

Les membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ou les étudiants suffisamment qualifiés qui ne souhaitent pas suivre certains cours sans être nécessairement admis au diplôme d'études supérieures en traduction peuvent s'inscrire en tant qu'étudiants à statut particulier. La permission de l'Université de la traduction et de l'expression écrite. Pour plus de renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, consultez les programmes, cours et politiques de l'Université de la traduction et de l'expression écrite. Par exemple, consultez les critères d'admission en section 3.1.1 étudiants à statut particulier : Cours d'études supérieures.

4.8.4.4.3 Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec est un ordre professionnel regroupant plus de 1 900 membres aux compétences reconnues.

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre se donne pour mission d'assurer la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation.

Les détenteurs du certificat en traduction et du diplôme d'études supérieures en traduction peuvent s'inscrire comme étudiants à statut particulier. Une demande d'agrément en traduction sont priés de communiquer à la coordonnatrice l'agrément au 514-845-4411 ou 1-800-265-4815, poste 223.

OTTIAQ

2021, rue Union, bureau 1108

Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : 514-845-9903

Courriel : info@ottiaq.org

4.9 Le Centre de communication écrite de McGill

4.9.1 Le Centre de communication écrite de McGill

Aimeriez-vous affiner vos aptitudes pour la rédaction, que ce soit pour répondre à des travaux universitaires ou vous adresser à un auditoire cible de professionnels? Le Centre de communication

N du cours

Titre

CCOM 205

Communication in Management

4.9.1.1 Emplacement

Le Centre de communication écrite de McGill
Bibliothèque McLennan-Redpath
Rez-de-chaussée du pavillon Redpath, salle n° 2
3459, rue McAvish
Montréal (Québec) Canada H3A 0C9

Téléphone : 514-398-7109

Télécopieur : 514-398-7416

Courriel : mwc@mcgill.ca

Site Web : www.mcgill.ca/mwc

4.9.1.2 Membres du corps enseignant

Directrice

Sue Laver; B.A. (S. Fraser), M.A. (East Anglia), Ph. D. (McG.)

Chargés de cours

Robert Myles; B.A., M.A. (Carleton), Ph. D. (McG.)

Carolyn Samuel; B.A., Dip. d. (McG.), M. d. (OISE/Tor.)

